

MADAGASCAR - Revue de Presse francophone

SEPTEMBRE 2004

SOMMAIRE

POLITIQUE INTERIEURE	1
Suites de la crise de 2002	1
Relations Etat/Eglises.....	6
Lutte contre la corruption	9
Mise en place des régions.....	14
Autres sujets.....	15
POLITIQUE EXTERIEURE	19
VIE SOCIALE, DROITS HUMAINS, LIBERTES & JUSTICE	22
Vie sociale.....	22
Conditions de travail, travail des enfants	23
Adoptions d'enfants, trafics de personnes, pédophilie	26
Liberté d'expression, code de la communication	28
Détenus, conditions carcérales	30
Autres sujets.....	31
ECONOMIE.....	33
Change du Fmg & inflation	33
Aide alimentaire, approvisionnement & cours du riz	35
Marché de la vanille et du girofle - régulation des cours	38
FMI, Banque Mondiale, Union Européenne & effacement de la dette	40
Politique bancaire, investissements étrangers, privatisation	42
Autres sujets.....	45
SANTE, FLEAUX & CALAMITES.....	50

POLITIQUE INTERIEURE

Suites de la crise de 2002

Roland RATSIRAKA : Un plaidoyer pour son oncle en exil : lors de la conférence de presse tenue par le maire de Toamasina, Roland RATSIRAKA -pour le moment réconcilié avec le régime RAVALOMANANA, au nom du développement de sa commune-, n'a pas manqué de faire allusion à la situation des "exilés" politiques dont la plupart sont de sa famille... politique : "Il n'y aura pas de stabilité politique, condition sine qua non du développement de ce pays, tant qu'on ne libérera pas tous les détenus politiques impliqués dans l'affaire 2002 et qu'on ne laissera pas tous les exilés politiques en France (allusion à l'amiral Didier RATSIRAKA et consorts) retourner à Madagascar. ». (...) Il a demandé par ailleurs aux tenants du pouvoir d'arrêter les perquisitions dont fait l'objet le plus souvent les maisons d'habitation des anciens dirigeants et des gens de l'opposition actuelle. Et de continuer : "Quant à l'amnistie de tous les détenus politiques de la crise 2002 dont je pourrais être aussi un jour, je ne veux pas dire qu'on doit procéder à la réconciliation nationale, car c'est trop politisée dans la mesure où certains politiques veulent entendre par là partage des sièges au sein du gouvernement. J'exige tout simplement leur libération »

La responsabilité du FFKM : par ailleurs, Roland RATSIRAKA a pointé du doigt les quatre chefs d'église du FFKM et le gouvernement de Jacques SYLLA d'être parmi les responsables du malaise politique et du marasme économique actuel du pays. En ce qui concerne les quatre chefs d'église du FFKM, le conférencier a déploré qu'il n'a jamais entendu ces leaders religieux exhorter les Malgaches à prier pour les détenus politiques et pour ceux des événements 2002 et surtout pour ceux qui ont perdu leur vie pendant les moments chaud de la crise. « Ce que j'ai constaté depuis 2002, c'est que ces "Raïamandreny ampanahy" brillaient par leur ingérence excessive dans la vie politique du pays en oubliant complètement leurs devoirs envers leurs ouailles ». Et le maire de conclure sa conférence : "L'amiral Didier RATSIRAKA se trouve actuellement à Paris. Il est en bonne santé et il respecte bien les coutumes et les lois françaises".

Les journalistes et la "Central Intelligence Service" (CIS) : bien que le CIS(l'ex- DGIDIE) ne s'occupe plus des questions politiques, la présence de ses éléments lors de la conférence de presse du maire de Toamasina n'a pas échappé aux journalistes. Leur présence a quelque peu gêné les journalistes dans l'exercice de leur fonction. Désormais, les organisateurs de conférence de presse devraient exiger la carte de presse à l'entrée pour que les agents d'espionnage ne se cachent pas derrière les hommes des médias. L'Ordre des journalistes est invité à se pencher sur cette affaire pour ne pas ternir l'image de la presse malgache. La prochaine fois, on va citer les noms de ces agents qui s'infiltrèrent dans la presse. L'actuel président de l'OJM a déjà dénoncé l'existence des faux journalistes. (Tribune 16/09/04)

Roland RATSIRAKA: « Effacer les séquelles de la crise » Roland RATSIRAKA, lors d'une conférence de presse qu'il a donnée hier, a lancé un appel à l'équipe gouvernementale et aux habitants de la capitale : "Le président RAVALOMANANA a déjà pris une décision hautement méritoire en ayant décrété la grâce présidentielle. Ceci prouve qu'il a cherché la voie devant permettre au pays de sortir de la crise. Je le remercie beaucoup de cet acte. Mais ceci n'est pas suffisant. Je vous exhorte ainsi à accompagner le chef de l'Etat dans cette noble ligne de conduite afin que tous les détenus politiques de la crise 2002 puissent recouvrir leur liberté ; pour que les exilés puissent revenir au pays et afin que les persécutions perpétrées à l'encontre de certains entrepreneurs et autres opérateurs, s'arrêtent. En contre partie, je demande aux politiciens de laisser le gouvernement travailler dans la sérénité". (...) Je n'ai fait qu'exhorter le gouvernement et le peuple à accompagner le président Marc RAVALOMANANA dans sa politique pour la paix sociale et le développement et non plus dans une ambiance malsaine faite d'enquêtes et de perquisitions judiciaires. (...) Et d'ajouter que "la réconciliation nationale, tant scandée ici et là, est politisée". "Pour moi, la politique ne se limite pas à la libéralisation des détenus politiques, le retour des exilés, mais faire revenir la confiance des investisseurs", a-t-il dit. Roland RATSIRAKA devait faire savoir hier que "l'amiral RATSIRAKA est actuellement en bonne santé ; qu'il est à Paris et respecte les coutumes et lois françaises". Et lui de conclure que cette visite du président français dans le pays prête à réflexion : "Jacques CHIRAC accepte à ce que Didier RATSIRAKA et consorts puissent vivre sans crainte en France. Sa visite pourrait bien dire : pourquoi, lui, il les accepte, alors que des Malgaches n'acceptent pas que des compatriotes retournent vivre dans leur propre patrie" ... (La Gazette 17/09/04)

CRN : la fin de la gesticulation ! Le CRN du Pr ZAFY Albert indique que la réconciliation nationale doit se faire avant la fin de l'année. Les assises nationales du CRN ont donné naissance hier au Comité préparatoire de la conférence pour la Réconciliation nationale dont le coordinateur est José RAKOTOMAVO du CERES. José RAKOTOMAVO sera assisté par deux adjoints en la personne du Me Fulgence ANDRIANTSOTSY, avocat installé à Fianarantsoa et connu pour avoir été conseiller du Monima, et du Dr BAKOLIARISOA, apparemment une femme inconnue jusqu'à présent. Par ailleurs, au niveau provincial, ce comité a ses représentants dont certaines têtes sont déjà connues sur le plan politique comme Pierre TSIRANANA, MALAZARIVO Félix et BEFENO à Mahajanga, AKRAM Mohajy et VAOHITA Barthélémy à Antsiranana, ANDRIAMIZAKA Jean Dominique et RASAMOELINA Lala Hary Naivo à Antananarivo. Comme

son nom l'indique, ce comité dont l'instauration a été décidée lors de la première réunion inter-provinciale du CRN à Toamasina le 27, 28 et 29 mars 2004, aura comme mission la réalisation de la conférence pour la réconciliation nationale qui aura lieu avant la fin de cette année. "La majorité des Malgaches reconnaît que la réconciliation nationale s'avère impérative car il y a eu affrontements armés et sanglants pendant la crise postélectorale du 16 décembre 2001. D'ailleurs, le ministre de la Défense Nationale, le Gal BEHAJAINA et les hauts responsables de la Gendarmerie et de l'Armée en ont fait allusion lors d'une conférence de presse qu'ils ont tenue voici déjà un mois, à cette réalité du conflit et de guerre lorsqu'ils ont donné le nombre de cartouches utilisées pendant les événements 2002. Par ailleurs, les résolutions du comité central du FFKM tenu à Morondava sous-entendent la nécessité de la Réconciliation Nationale. Et actuellement, la situation socio-économique et politique ne nous permet pas de ne pas y procéder car d'une part, le régime ne cesse de harceler les politiciens et les opérateurs et d'autre part, la présence de certains dirigeants au niveau de l'instance dirigeante de certaines églises du FFKM n'est que source de troubles et de dissension au sein de ces églises". C'est en ces termes que le Pr ZAFY a justifié devant la presse le bien fondé de la cause qu'il défend. (Tribune 20/09/04)

Selon Albert ZAFY, ancien chef de l'Etat et président du principal mouvement d'opposition, une campagne pourrait être lancée pour recueillir 3 millions de signatures favorables à la tenue d'une conférence nationale sur la réconciliation post-événements 2002. " Il suffira de signer que l'on est favorable à cette conférence nationale " a expliqué le président du CRN. Le comité préparatoire va organiser la crédibilisation de telles assises qui s'inspirent par ailleurs des conférences nationales de 1991 organisées sous l'égide du FFKM et qui a obligé l'Amiral à partager son pouvoir en 1996, avant d'être supplanté par Albert ZAFY aux élections. (L'Express 20/09/04)

Amnistie : RATSIRAKA a implicitement reconnu RAVALOMANANA, selon le MFM. Après l'appel lancé par le maire de Toamasina, Roland RATSIRAKA, sur la nécessité d'une amnistie générale, le responsable du MFM dans les relations extérieures, SERAMILA BEZA, est persuadé que par son neveu interposé, l'Amiral a implicitement reconnu le Président RAVALOMANANA. « Par ses déclarations, le maire de Toamasina suggère une amnistie sans transition, c'est-à-dire une amnistie sans changement de gouvernement, contrairement à ce qu'avance le CRN, qui exige une réconciliation nationale et la mise en place d'un gouvernement de transition » (...) En tout cas, la déclaration de Roland RATSIRAKA ne sera pas restée lettre morte, elle a suscité des remous dans le microcosme politique. En effet, on affirme que les investisseurs ne se pressent pas au portillon, car ils sont dans la crainte d'une alternance mouvementée s'il n'y a pas de réconciliation nationale (Midi 22/09/04)

Etats d'âme dans les rangs - Les forces armées seront auditées : l'audit proprement dit doit commencer en octobre. (...) Les liens privilégiés de coopération militaire entre la France et Madagascar n'excluent pas une participation de la France. En marge de l'exercice interarmées franco-malgache de Sambava, on apprend que cette affaire d'audit a fait l'objet de consultations de très haut niveau entre Madagascar et la France. L'audit a été surtout évoqué lors de la crise des réservistes et à l'époque, les observateurs avaient estimé que l'opération touchera à la gestion du budget du corps de réserve. Des noms d'officiers supérieurs et de généraux avaient été portés sur la place publique pour de présumées indécidables dénoncées par des réservistes en colère. L'audit dépasserait le simple cadre d'une affaire somme toute ponctuelle pour se pencher sur l'organisation et le fonctionnement de notre institution militaire, y compris ses besoins. Tout devrait être passé à la loupe. Des responsables militaires s'inquiètent, moins de l'audit lui-même que de la démarche elle-même si elle fait appel à des compétences extérieures. " Sommes-nous incapables de formater nous-même notre armée ? " s'interroge un officier général. Néanmoins, la question d'une atteinte à la souveraineté nationale n'a pas été évoquée ni jugée inacceptable. " On a souvent besoin d'un regard extérieur, mais tout de même, un regard d'ami ". Des sources diplomatiques informent qu'un tel audit a été évoqué depuis " au moins six mois ". Tout se serait

enclenché lors de la visite de l'amiral GIRAUD, Directeur de la Coopération militaire au ministère français des Affaires étrangères. (L'Express 23/09/04)

Déclarations de Roland RATSIRAKA : un tourbillon au sein du TTS ! Le "vrai" sens des déclarations politiques du maire de la Commune Urbaine de Toamasina, Roland RATSIRAKA reste incompris pour la plupart des membres de l'Association TTS ("Toamasina Tonga Saina") dont il est le président fondateur. Ainsi, certains pensent que Roland RATSIRAKA a été obligé de faire ces déclarations de "soutien" à l'homme qui a détrôné son oncle pour que la Ville de Toamasina puisse bénéficier régulièrement comme toutes les autres communes de Madagascar de la subvention annuelle du pouvoir central. Cependant, ces déclarations de Roland RATSIRAKA avaient un impact particulier au sein de l'association TTS qui regroupe actuellement environ 3500 membres. Le TTS traverserait actuellement une crise idéologique suite à ce basculement inattendu de son président dans le camp du régime, le TTS serait en ce moment au bord de l'éclatement. On nous a appris qu'une pétition et une collecte de signatures en vue de la destitution du neveu de l'amiral en tant que président de l'association est en cours. (Tribune 25/09/04)

Depuis sa conférence de presse, Roland RATSIRAKA est apparu comme le pont incontournable entre l'ordre ancien et le régime de Marc RAVALOMANANA. Selon ses proches, une tournée des provinces n'est pas exclue dans la démarche du maire de Toamasina. Il avait clairement déclaré qu'il va oeuvrer pour aider le président RAVALOMANANA à passer l'éponge sur les "événements 2002". Entendre libération des détenus politiques, retour des exilés y compris l'Amiral, son oncle, et la sérénité dans le monde économique.

Roland RATSIRAKA avait donc court-circuité les fondements même du Comité de la réconciliation nationale (CRN), présidé par Albert ZAFY, ancien chef de l'Etat et président du CRN.

Le maire de Toamasina avait fait d'une pierre, deux coups quoique mouchetés contre le gouvernement et le premier ministre Jacques SYLLA. Le coup était jouable et le CRN semble l'avoir bien perçu, d'autant plus de Roland RATSIRAKA avait plus que laissé entendre que le président RAVALOMANANA "veut" la normalisation, mais qu'on ne le soutient pas. "Il faut aider le Président" a-t-il déclaré. Selon les révélations du sérail de Toamasina, le maire pourrait entreprendre une tournée sur l'ensemble du territoire, pour prêcher la bonne parole. Les observateurs excluent toute ambition de Premier ministre chez le neveu de l'Amiral. "Cela ne l'intéresse pas et il ne peut gouverner avec les trois seuls députés de son association TTS". (L'Express 25/09/04)

Au nom de "l'Etat de droit" et sauf amnistie ou grâce, Didier RATSIRAKA ne peut revenir "tranquille" au pays : "Le fondement même de l'Etat de droit veut que les décisions de justice soient appliquées", plaide un partisan du régime RAVALOMANANA. Il est clair que, faute d'avoir bénéficié de la grâce présidentielle, et à défaut d'une loi amnistiant les atteintes à la sûreté de l'Etat et le détournement de deniers publics, Didier RATSIRAKA, s'il revenait de son exil, devrait immédiatement rejoindre la prison. A moins d'une grâce présidentielle plus élargie, ou d'une amnistie moins sélective, l'ancien président de la République ne peut revenir au pays, l'esprit tranquille, comme l'a souhaité son neveu, Roland RATSIRAKA. Condamné par contumace pour atteinte à la sûreté de l'Etat, Didier RATSIRAKA doit encore cinq ans de prison ferme à la justice malgache. En août 2003, il a déjà été condamné par la Cour criminelle ordinaire d'Antananarivo à dix ans de travaux forcés pour détournement de deniers publics. Sans une amnistie moins sélective que celle proposée par l'Assemblée nationale en contre-proposition de celle adoptée par le Sénat l'année dernière, ou sans une grâce présidentielle plus élargie, l'ancien chef d'Etat ne pourra revenir au pays sans risquer d'être arrêté. Il en est de même de plusieurs autres exilés politiques dont Roland RATSIRAKA a demandé le retour au pays. "Dans un Etat qui se veut de droit, un condamné se doit de purger les peines que les tribunaux ont prononcées contre lui", a déclaré un partisan du régime RAVALOMANANA.

Que la condamnation soit fondée ou non relève d'un autre débat sur lequel la justice devrait elle-même trancher en appel ou en cassation. Et que cette justice soit "instrumentée et sélective", comme s'en plaint le CRN, relève d'un débat plus politique. Accorder une amnistie ou une grâce qui concernerait ceux qui, comme Didier RATSIRAKA, ont été, ou pourraient être, condamnés pour atteinte à la sûreté de l'Etat et pour détournement de deniers publics, est un choix purement politique que le régime n'a pas encore décidé de prendre malgré les pas significatifs qui ont été franchis, avec notamment la grâce présidentielle accordée en décembre 2003. Pour avoir octroyé la grâce présidentielle à certaines catégories de condamnés et permis à l'ancien Premier ministre, Tantely ANDRIANARIVO, de se faire soigner à l'étranger, Marc RAVALOMANANA s'est autorisé certaines largesses. Autant de "largesses" reconnues par Roland RATSIRAKA, mais qu'il considère pourtant comme « insuffisantes »

Le Tim ne veut pas entendre parler d'amnistie, l'Arema ne veut rien moins qu'une amnistie générale. Pour l'Arema, la grâce, qui n'est qu'"hypocrisie" et "tromperie", n'efface pas la peine, et partant, ne l'intéresse pas. Le parti réclame plutôt une amnistie générale qui, non seulement efface toutes les peines mais porte sur tous les faits liés à la crise 2002, meurtres et assassinats compris, et sur toutes les personnes concernées. C'est d'ailleurs parce que la proposition de loi d'amnistie proposée par le groupe du Panorama est sélective que l'Arema a refusé de participer à son élaboration. Quand bien même cette dernière "n'exclurait que" les atteintes à l'intégrité physique, tels les meurtres, les assassinats, les tortures, les viols et les séquestrations, et permettrait d'amnistier Didier RATSIRAKA et certains autres comme Pierrot RAJAONARIVELO et Tantely ANDRIANARIVO. (Les Nouvelles 25/09/04)

Conjoncture politique : amnistie, plus qu'opportune ! Des cadres du MFM, dont le président MANANDAFY RAKOTONIRINA, défendent becs et ongles la nécessité d'une paix sociale à consolider par une amnistie. Admettant que les investissements publics et les fonds en provenance des bailleurs de fonds affluent et qu'ils sont indispensables pour la dotation des régions en infrastructures de base, le MFM qui fonde ses espoirs sur le développement des régions craint que les investisseurs privés étrangers ne tardent à venir, compromettant alors le décollage économique espéré ; et cela, tout simplement parce que l'atmosphère politique et sociale ne les rassure pas tout à fait. Beaucoup s'accordent en effet à dire que pour ne pas compromettre la vision et la politique du chef de l'Etat, ses initiatives et celles des bailleurs de fonds, il faut que l'atmosphère se détende davantage. Le chef de l'Etat a en tout cas déjà reconnu la nécessité des politiques et s'est déclaré satisfait de l'attitude des partis, après les avoirs un moment dénigrés. L'heure est opportune pour procéder à une décision politique dans le sens de cet apaisement. Les appels de Roland RATSIRAKA, dicit MANANDAFY, ne sont pas gratuits. L'amnistie devrait aujourd'hui être le cheval de bataille des députés, clame-t-on du côté de la SPDUN et surtout dans le camp MFM. (...) Pendant ce temps, le TIM Analamanga prône apparemment la solidarité dans la lutte contre la pauvreté ; lutte dans laquelle il veut associer toutes les forces politiques crédibles. En tout cas, le TIM, a déclaré le président national de ce parti du président RAVALOMANANA, n'a d'autre ennemi que la pauvreté. Le même langage a été entendu de la bouche du représentant de Pierrot RAJAONARIVELO, secrétaire national de l'Arema, dont la seule présence lors de la cérémonie d'ouverture du congrès régional du TIM Analamanga en dit long sur l'état d'esprit des principaux protagonistes dans les événements 2002. Apparemment donc, plus rien d'infranchissable n'existe entre le TIM et l'AREMA et l'amnistie pour la lutte contre la pauvreté peut toujours à terme les réunir autour d'une table ronde contrairement à la réconciliation prônée par le CRN. Le président du TIM Analamanga a d'ailleurs indiqué que le Malgache n'a pas à être réconcilié avec quiconque car il a le "fihavanana" dans son sang. Ceci étant, en adoptant cette stratégie de l'amnistie en réalité, le TIM et le pouvoir coupent l'herbe sous les pieds du CRN, dament le pion aux opposants les plus radicaux C'est au Parlement de proposer les lois opportunes car le pays a aujourd'hui plus que jamais besoin, de l'avis de presque tous les politiciens, des lois suivantes : loi sur les partis politiques et le statut de l'opposition pour éviter à jamais les coups de force et assurer l'alternance démocratique dans la transparence ; loi sur la concurrence, dans le commerce, dans les affaires ; loi d'amnistie sélective. (Tribune 28/09/04)

Vaovao Benjamin : l'ONU soutient la réconciliation nationale. *Le sénateur VAOVAO Benjamin n'a pas sa langue dans la poche : de la réconciliation nationale à l'acquisition des terrains par les étrangers en passant par la mise à l'écart des Côtiers ainsi que la nouvelle stratégie de la CRN, le sénateur est intarissable...*

Extrait de l'interview : « nous avons déjà l'assurance d'un soutien des Nations Unies en vue de la réconciliation nationale. L'ONU nous a même assuré de nous aider financièrement quant à la réalisation de ce projet. Et dans la foulée de cette réconciliation, il est souhaitable de mettre en place un projet de société accepté par tous et sur lequel le pouvoir en place, devrait s'y conformer ». »

Neuf cadres côtiers de l'ENAM viennent d'être expulsés de leur logement pour des raisons obscures, car l'argument est le recours à la vente location comme si ces Côtiers ne sont pas capables d'honorer leur engagement. En fait, c'est cet acharnement envers les Côtiers qu'on déplore. 90% des détenus politiques de 2002 sont d'ailleurs des Côtiers. Il y a aussi d'autres mesures qui lèsent les Côtiers, notamment la possibilité pour les étrangers d'acquérir des terrains. Aujourd'hui, tous les bords de mer appartiennent aux étrangers. »

« Je suis amère en voyant les gesticulations du président de la République qui distribuent des centaines de millions aux associations chrétiennes. Pourquoi également avoir choisi le SAF-FJKM pour gérer le filet de sécurité ? Toutes les mesures prises et les avantages reviennent aux chrétiens comme s'ils sont les seuls Malgaches ».

« Vols à main armée devenue presque quotidien, escroquerie en tout genre, la sécurité des biens et des personnes est plus que jamais précaire. Aussi, ces derniers temps, les attaques à l'encontre des centres d'intérêts économiques se sont multipliées. Incontestablement, c'est mauvais signe pour les investisseurs qui perdent de plus en plus la sérénité ». (La Gazette 30/09/04)

Relations Etat/Eglises

Père Rémi RALIBERA : L'Eglise doit faire attention ! En marge du synode du FJKM un des ténors du Conseil oecuménique des Eglises chrétiennes de Madagascar (FFKM), le Père Rémi RALIBERA, est monté au front pour dénoncer les agissements du président RAVALOMANANA, lors d'une émission sur TV Plus, le 26 août 2004. Les propos de Rémi RALIBERA, ancien patron de l'hebdomadaire "Lakroan'i Madagasikara" et actuel secrétaire général du FFKM, ont surpris les téléspectateurs. Il a, en effet, condamné l'implication, voire l'ingérence de l'Etat dans les affaires religieuses. "L'Eglise ne sortira pas indemne de cette étroite collaboration avec les pouvoirs politiques", a-t-il répété. Et d'ajouter : "La laïcité de l'Etat est, aujourd'hui, caduque. On ne peut pas continuer ainsi". Il a cité plusieurs exemples, dont celui du "filet de sécurité" géré, en partie, par le SAF-FJKM; les marchés obtenus par des ONG membres du même FJKM, sans oublier les 500 millions Fmg attribués aux diocèses catholiques, etc. "Le régime en place ne doit pas s'adonner à de tels gestes, répréhensibles à tout point de vue. Mais puisque cette opération a reçu l'aval des quatre chefs d'Eglise, c'est leur affaire ; on verra bien la suite..." (...) Au cours de cette émission, des téléspectateurs y ont participé (par téléphone) pour exiger qu'on respecte la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Aussi, un téléspectateur devait-il suggérer au Père Rémi RALIBERA, qu'on restitue ces 500 millions offerts par M. RAVALOMANANA, dont l'origine est d'ailleurs douteuse et qui ne font que compromettre davantage l'Eglise catholique. Il est maintenant clair que les faits et gestes du régime en place à l'égard de l'Eglise cachent, selon des responsables religieux de tous bords, des intentions purement politiques. Ces largesses distribuées ici et là ne seraient donc que des "attrape-nigauds" afin d'amadouer les fidèles, qu'ils soient protestants ou catholiques. D'ailleurs, ce forçage de M. RAVALOMANANA de recevoir, à tout prix, la communion (l'hostie), l'autre dimanche, à l'occasion du congrès eucharistique, des mains du cardinal RAZAFINDRATANDRA,, a provoqué un tollé général, sinon l'indignation, de la part de l'assistance. Ce discours de Rémi RALIBERA semble nettement se démarquer de celui entendu par les caciques du FFKM. Toutefois, on croit savoir que le Père Ralibera aurait reçu la bénédiction

du cardinal Armand RAZAFINDRATANDRA pour critiquer ces dérives du chef de l'Etat. Parallèlement, de hautes personnalités protestantes vont, apprend-on, incessamment réagir concernant ces écarts de conduite d'un des leurs, en la personne de Marc RAVALOMANANA. "A cause de lui, le FJKM est en danger !", nous confie un pasteur, et pas n'importe qui. (01/09/04)

XVème synode de la FJKM : le père Rémi RALIBERA, persona non grata ? En sa qualité de secrétaire général du FFKM, le père Rémi RALIBERA figure parmi les invités du XVème synode de l'Eglise de Jésus Christ de Madagascar (FJKM). Comme tous les invités, ce prêtre issu de la congrégation des Jésuites, a participé activement aux travaux de commission. Mais ses opinions concernant la laïcité de l'Etat n'ont pas plu à certaines personnes en haut lieu. Du coup, le père Rémi RALIBERA aurait été invité à quitter les lieux et de ne plus participer à la réunion des grands ténors de l'église protestante réformée au deuxième jour du "synode lehibe". Avant de quitter le XVème synode, le secrétaire général du FFKM a écrit une lettre aux congressistes expliquant son départ précipité. (...) Cinq pasteurs ont accompagné ce prêtre jusqu'au stationnement du taxi brousse à titre de courtoisie. (Tribune 02/09/04)

Laïcité à Madagascar: L'ambassade US en parle : le dernier rapport de l'ambassade américaine sur les droits de l'Homme et la démocratie évoque, entre autres, la question de la laïcité et des rapports Eglise-Etat à Madagascar. Il est intéressant de savoir comment est relaté ce point particulier, même si en 2003 (année concernée par ce rapport), la polémique sur l'Etat laïc n'a pas encore pris son ampleur actuelle. On signalera que l'entrée définitive de Madagascar dans le Millenium Challenge (nouvelle forme d'assistance US à des pays du Tiers-monde spécialement triés) dépend aussi de son comportement en matière de démocratie, et donc de liberté religieuse. En effet, le rapport ne fait pas état du point de vue officiel de l'ambassade sur la laïcité. Il se borne à narrer ce qui a été constaté sur le terrain ou ce qui a été porté à la connaissance des services de la chancellerie. On a donc affaire à une observation froide de la réalité, laquelle cependant n'est pas exempte de défaillances. (...) Voici, en tout cas, le passage relatif à la situation de Marc RAVALOMANANA dans la hiérarchie du FJKM : « La position du président RAVALOMANANA en tant que vice-président du FJKM continue de nourrir certaines critiques politiques selon lesquelles les intérêts de l'Eglise et ceux de l'Etat ne sont pas tenus complètement séparés ». On aurait aimé savoir ce qu'en pensent les officiels américains... Mais ce rapport, rédigé sur un style administratif tout à fait impersonnel, ne laisse rien poindre sur les sentiments gouvernementaux. L'impression générale qui s'en dégage, cependant, est que les rédacteurs du rapport ne sont guère gênés par la cohabitation Eglise-Etat et y seraient même vaguement favorables. Il est vrai qu'aux Etats-Unis, les présidents de la République nouvellement élus prêtent serment sur la Bible, et la devise officielle (portée d'ailleurs dans l'hymne national) est « En Dieu nous avons confiance ». C'est dire que pour les puristes de la laïcité, ce pays est loin d'être une référence et ne saurait servir de modèle. Il reste que le rapport accorde de l'attention à la situation de la religion dans l'île et y consacre d'ailleurs trois chapitres. Fait curieux : un quatrième chapitre développe les actions du gouvernement américain à Madagascar en faveur de la liberté religieuse, et rapporte exclusivement des opérations pour promouvoir... l'Islam. La brochure insiste sur l'intérêt de l'intégration des musulmans de Madagascar dans la société et sur leur transformation en bons citoyens. (07/09/04)

Religion : un nouveau bureau pour l'église luthérienne : l'église luthérienne de Madagascar (FLM) vient de renouveler les membres de son bureau présidé dorénavant par RAKOTO ANDORE Modeste. Le nouveau président de la FLM n'est autre que le vice-président sortant. Un proche du Président de la République, Jean LAHINIRIKO, actuellement président de l'Assemblée nationale, a été, lui, élu trésorier de l'église luthérienne. On se souvient que Marc RAVALOMANANA lui-même a été, il y a quelques jours, élu vice-président de l'église réformée FJKM. Au moins deux églises membres du conseil oecuménique des églises chrétiennes de Madagascar (FFKM), ont donc comme membre du bureau un homme du pouvoir. On sait

également que Marc RAVALOMANANA, le Président malgache, entend collaborer étroitement avec les églises, entités disposant d'une structure déjà organisée sur l'ensemble du territoire (09/09/04)

Diversions et soumission : laïcité et riz, deux sujets qui ont chauffé, durant l'hiver austral, les conversations, ayant ainsi servi à masquer d'autres problèmes importants que traverse le pays. Ces derniers temps, il n'y avait, en effet, que pour les synodes au sein desquels les relations Etat-Eglise furent mises en exergue ; et parallèlement à ce débat, qui est d'ailleurs loin d'être clos, les commentaires quant à l'insuffisance du riz sur le marché, devaient contribuer à empêcher toute velléité d'aborder des thèmes embarrassants pour le régime. Pourquoi veut-on absolument entretenir l'idée que hors de l'Eglise il n'y a point de salut pour Madagascar. Ce régime semble souhaiter voir sous sa coupe de bons chrétiens que de bons républicains. C'est une évidence depuis l'arrivée de Marc RAVALOMANANA à la magistrature suprême. Sans l'immixtion du FFKM (Conseil oecuménique des Eglises chrétiennes) dans le mouvement populaire de 2002, on n'en serait pas là à débattre, à longueur de journée, de la laïcité ou non de l'Etat. Inutile d'engager sur ce registre, un bras de fer avec le président RAVALOMANANA, car à propos de laïcité, « son » idée d'éliminer la politique et les politiciens dans tout processus de développement, au profit de la foi chrétienne et des chrétiens (pratiquants de préférence), est inébranlable. Continuer à en discuter ne ferait que jouer le jeu du pouvoir qui refuse que des sujets plus importants surgissent et viennent gâcher ce « doux débat » concernant cette intrusion de la religion dans les affaires publiques. On sait l'attachement millénaire des Malgaches au riz, et toucher à cette denrée ressemble à un sacrilège. Aussi, l'épopée actuelle de ce produit ne peut qu'affoler les consommateurs ; d'où ces nombreux commentaires. Au cœur de toutes les discussions donc, le prix du riz, avec ses hauts et ses bas, a réussi à enlever la vedette à toutes les préoccupations du moment, économiques et politiques, de la population. Discussions salvatrices pour nos gouvernants, puisqu'elles ont le mérite de faire détourner l'opinion de l'essentiel... Laïcité et riz ? : un couple fatal qui a la force de faire passer à la trappe les multiples difficultés que rencontre, aujourd'hui, l'île : baisse du franc malgache, hausse de l'essence, du gaz et des médicaments, chômage des jeunes, menace d'une récession économique, critique quant à la nomination des chefs de région, crise de logement, banditisme, etc. Les Malgaches sont réduits, voire résignés, à n'écouter que la « bonne parole » distillée par leurs dirigeants et les maîtres à pensée de l'Eglise. Impuissante, la population, plus branchée sur les questions religieuses que sur l'économie ou la politique, donne, depuis quelque temps, le sentiment d'être dans un état second. Ce silence des principaux leaders politiques, d'ici et d'ailleurs, en est une illustration parfaite de cette soumission... à Marc RAVALOMANANA et à Dieu. (Les Nouvelles 10/09/04)

Le président RAVALOMANANA à New York : le séjour du président RAVALOMANANA a commencé par un culte religieux au temple "Fifth Avenue Presbyterian Church" à New York, où il a prononcé la parole de l'évangile devant la congrégation new yorkaise et les membres de la communauté malgache de New York venus l'assister le dimanche 19 Septembre. Cette visite renforce les liens de collaboration établie avec le FJKM, après la visite du président RAVALOMANANA au temple "Presbyterian Church" de Washington l'année dernière. (Tribune 21/09/04)

La célébration du 110ème anniversaire du mouvement revivaliste d'obédience luthérienne de Soatanana s'est déroulée en même temps que le pèlerinage annuel à Fianarantsoa. Le ministre Benjamin RADAVIDSON ANDRIAMPARANY a représenté le gouvernement (...) Dans son intervention, le ministre des Finances a notamment déclaré que l'Etat et l'Eglise doivent forcément travailler main dans la main, car ce sont les paroisses qui sont en contact direct avec les heurs et malheurs des simples citoyens. (Les Nouvelles 23/09/04)

6 mois de prison ferme pour avoir brûlé une Bible en public : Quatre membres de l'Eglise Universelle du Royaume de Dieu, culte venu du Brésil, ont été condamnés pour "atteinte à l'ordre

public" à 6 mois de prison ferme pour avoir brûlé publiquement une Bible et plusieurs objets religieux catholiques. Un pasteur kényan figurait parmi ces quatre prévenus, en détention provisoire depuis le 17 août, et qui comparaissent devant le tribunal de Fianarantsoa. Treize autres prévenus en liberté provisoire, qui comparaissent avec eux, ont été condamnés à 6 mois de prison avec sursis pour "complicité d'atteinte à l'ordre public. Une Bible et des objets religieux catholiques, dont un manuel de cantiques et des images saintes, avaient été brûlés en public le 8 août à Fianarantsoa devant le lieu de culte de l'Eglise Universelle du Royaume de Dieu, par des membres de ce mouvement évangélique. A Madagascar, où elle est implantée dans l'ensemble du pays, l'Eglise Universelle du Royaume de Dieu est présentée comme une "association réputée étrangère", selon le statut déposé au ministère malgache de l'Intérieur, mais elle n'a pas reçu l'autorisation d'appellation d'"association culturelle". (AFP 25/09/04)

Eglise anglicane : le plein air aussi... L'Eglise Anglicane de Madagascar se met au goût du jour et organisera aussi un grand culte en plein air après une procession dans la Haute-Ville, le 10 octobre prochain, pour commémorer le 140ème anniversaire de son implantation dans l'île, Membre du FFKM (Conseil Oecuménique des Eglises), elle ne peut que succomber aux penchants de ses consoeurs comme l'Eglise Catholique, l'Eglise FJKM ou l'Eglise Luthérienne qui apprécient les cérémonies de plein air, notamment au stade de Mahamasina. On s'attend à ce que Marc Ravalomanana, qui se fait un point d'honneur d'assister à tous les grands moments des Eglises du FFKM, soit présent à cet office. (La Gazette 26/09/04)

Jean LAHINIRIKO innove: une minute de silence à la place de la prière communautaire. Du nouveau à l'Assemblée nationale. Jean LAHINIRIKO a mis fin à la pratique de la prière communautaire à l'ouverture de la session de l'Assemblée nationale. Il a juste demandé à tous ceux qui étaient présents dans la salle d'observer une minute de silence pour que chacun puisse s'adresser à son dieu, et lui demander de bénir les travaux de l'Assemblée. Ce qui a eu le mérite de détendre l'atmosphère de la salle de séances. Un pas de plus vers l'idéal de respect de la pluralité d'opinions. Jean LAHINIRIKO a coupé l'herbe sous les pieds de ceux qui l'attendaient au tournant de la laïcité. Il n'est pas allé jusqu'à mettre fin à la prière de début de session, mais il n'a pas imposé son dieu à l'assemblée en faisant prononcer la prière par un pasteur issu des Eglises chrétiennes. Un point pour Jean LAHINIRIKO qui, après avoir été élu trésorier de l'Eglise luthérienne (FLM), semble avoir pris l'option du respect de la pluralité d'opinions. (Les Nouvelles 30/09/04)

Lutte contre la corruption

Direction des affaires domaniales : les magouilles bientôt révélées. Les pouvoirs publics semblent vouloir, cette fois, donner un coup de pied dans la fourmilière. En décidant de fermer pendant plusieurs jours les services des Domaines à Anosy (Direction des affaires domaniales et foncières), pour inventaire afin de répertorier toutes les magouilles, d'exhumer tous les documents falsifiés et surtout de relever les feuilles des livres fonciers, « arrachées» par des mains criminelles... Des malversations qui ont lésé bon nombre de citoyens, dépouillés injustement de leurs biens, à cause des agissements de certains membres du personnel des Domaines. On doit vérifier et consulter les nombreux dossiers... Bref remettre de l'ordre, notamment, les livres fonciers et les archives dont des feuilles ont curieusement disparues. D'où ces réclamations à n'en plus finir, car un terrain a souvent plusieurs propriétaires. La même opération sera effectuée, incessamment, dans les chefs-lieux de province. A cause d'employés mal intentionnés, beaucoup sont ceux qui ont été délestés de leurs terrains. Un autre cadre des Domaines, nous a confié que « c'est dans ce département que la corruption sévit le plus dans ce pays On nous fait savoir, par ailleurs, que 80 personnes environ, chargées de gérer les livres fonciers et les archives travaillent «gratuitement» dans cette direction des affaires domaniales. Des copains et des coquins, qui ne

sont pourtant pas fonctionnaires, dont le train de vie étonne l'ensemble du personnel. (La Gazette 04/09/04)

Kidnapping d'un « karana » et corruption des forces de l'ordre : " La Police nationale est prête à poursuivre tous les malfaiteurs. Qu'importe à quel corps ils appartiennent ". C'est par ces mots que se résume la conférence de presse tenue hier par la direction générale de la police. Vers la fin du mois de juin, un "karana" a été kidnappé. La famille n'a pas porté plainte. C'est d'après quelques bruits de couloir qu'on a su que l'enlèvement a eu lieu. Lors de la remise de la rançon de 650 millions Fmg, une semaine plus tard, six policiers étaient sur les lieux. Ce n'était pas une coïncidence. Ils y étaient pour recevoir leur part du marché. Il est à préciser que les policiers ne sont entrés en jeu qu'au stade de la rançon. Aujourd'hui, ils sont en prison. Le septième a été relaxé. Pour l'ensemble de l'affaire, la police nationale assume sa part de responsabilité. Hormis ces six policiers, dix autres tous grades confondus ont été mis sous mandat de dépôt. Que ce soit pour association de malfaiteurs, corruption, vol à main armée, ou autre délit, ces hommes n'échappent pas à la loi. Ils ont été arrêtés. (04/09/04)

Chambre de Commerce - le scandale qui couve à Nosy Be : la bombe d'un audit de la Chambre de commerce de Nosy Be, risque d'éclabousser bien des personnalités. Un nouveau bureau demande des comptes. Le fait n'est pas nouveau. Pendant des décennies avant leur actuelle redynamisation, la gestion de quasi toutes les Chambres de Commerce a été un scandale permanent, mais discret. Un rapport interne a conclu que pendant plus de vingt ans, la CCIAA a été victime d'une dilapidation systématique de son patrimoine mobilier et immobilier et qu'aucun compte n'a jamais été tenu. Le cas n'est pas unique. Quasiment toutes les Chambres de commerce ont été victimes d'un tel phénomène. (06/09/04)

Vols de bovidés Des natifs du Melaky lancent un SOS : véritable épine dans les pieds des régimes qui se sont succédés à Madagascar, le phénomène de vols de bovidés n'est pas près de prendre fin, compte tenu de nombreux intérêts en jeu et de l'enracinement, en conséquence, d'un système très rôdé de corruption, rendant aléatoires tous les efforts engagés pour enrayer le mal. Les tapages médiatiques sur l'engagement de l'Etat à combattre le fléau font en tout cas sourire les habitants du monde rural, qui pour avoir trop attendu des solutions gouvernementales pérennes au problème, sont devenus sceptiques quant à la volonté réelle et la capacité des autorités centrales de démanteler un système de racket des paysans bien établi dans les régions à tradition d'élevage bovin (...) La conclusion coule de source, selon ces originaires de la région qui indiquent que l'argent récolté va remplir les poches des fonctionnaires de service de la police nationale, de la gendarmerie, de l'élevage, de la justice et de l'Administration générale. L'établissement et la délivrance d'actes administratifs (certificat d'origine des bovidés, certificat de vaccination, passeport et acte de vente de bovidés), l'application des "Dina" en cas de vols de bovidés, constituent autant d'occasions pour ces agents des services publics de "plumer" les pauvres paysans devenus de véritables vaches à lait dans un système de corruption généralisée. Ces derniers ont aussi à payer les services de groupement de jeunes qui se spécialisent dans la poursuite des voleurs et des membres des forces de l'ordre engagés dans le pistage des traces de boeufs volés (Tribune 08/09/04)

Concours de recrutement d'élèves magistrats : des membres du jury remplacés pour éviter tout conflit d'intérêts ; Pour la filière judiciaire qui constitue le gros du contingent, le président du jury nommé par arrêté du ministre de la Justice en date du 9 juillet 2004 a été remplacé par un autre arrêté du même ministre pris le 13 août 2004 (10/09/04)

Déclaration du Patrimoine : vers un allongement de la liste des assujettis ? Dans le cadre de la stratégie de lutte contre la corruption, et contre le détournement des fonds publics, le régime actuel a instauré l'obligation pour certaines catégories de responsables au niveau de l'Etat, de présenter une déclaration du patrimoine. Sont assujettis à une telle obligation les ministres, les magistrats,

ainsi que les autres fonctionnaires occupant des postes de niveau égal ou supérieur à celui de directeur de ministère. Toutefois, compte tenu de la considération donnée à la politique générale de lutte contre la corruption, et compte tenu des paramètres liés à l'exercice de certaines fonctions, l'Etat serait en train d'étudier s'il ne faudrait pas allonger la liste des assujettis. Car les analystes estiment qu'il y a d'autres secteurs sensibles aux formes d'enrichissement sans cause qui doivent être concernés. L'on n'écarte même pas l'idée d'intégrer les élus parmi les hauts responsables contraints de publier l'état de leurs biens. D'autant que de multiples secteurs semblent considérés comme des « zones à risque » tels la Douane, la Police et la Gendarmerie nationales, les finances publiques, les impôts, les domaines d'inspection, l'Enseignement supérieur, l'octroi des marchés publics, la gestion des fonds provenant des bailleurs de fonds, etc. Pourquoi, d'ailleurs, se limiter aux ministres, aux hauts fonctionnaires et aux magistrats ? En tout cas, selon nos informations, l'on est encore au stade d'études. Sur ce même plan, l'opinion attend qu'entre en scène le Bureau anti-corruption (BIANCO). Qu'il soit une véritable entité indépendante pouvant assurer avec sécurité sa mission. Jusqu'à ce jour, les dispositions légales détaillées régissant une telle entité ne sont pas encore connues du grand public. (10/09/04)

Corruption dans les Services des Domaines : levée de bouclier du SIDPFM. La structure par régie qui détermine leur fonctionnement est actuellement désuet, tient à expliquer RAKOTOSON Jean Baptiste, le président du Syndicat des Inspecteurs des Domaines et de la Propriété Foncière de Madagascar (SIDPFM). Le syndicat propose ainsi un nouveau mode de gestion de ces services d'administration publics, entre autres, la décentralisation fonctionnelle, la gestion de proximité, le système de budget annexe, la société d'économie mixte ou la concession des services publics. Et ce, en se défendant d'être à l'origine de toute corruption, qui ternit l'image de ces services publics. Le SIDPFM ne reconnaît même pas une responsabilité partagée sur l'existence de la corruption dans ces services administratifs. La faute reviendrait aux usagers et aux autres personnes externes qui font des faux et usages de faux pour marchander un terrain entre plusieurs intéressés. Un dossier foncier passe par plusieurs entités, dont les sous-préfectures, les Arrondissements, voire même les églises et les quartiers, avant d'être traités dans ces services compétents, pouvant être sources de dérive et de lenteur de procédure, ont évoqué ces inspecteurs des Domaines. Force est de reconnaître que 80 à 85% des affaires courantes dans les tribunaux, constituent des conflits domaniaux (...) Le ministère de l'Agriculture pour sa part entame actuellement l'assainissement du service des Domaines et de la Topographie éparpillés dans toute l'Ile L'Etat se focalise désormais sur ces services pour endiguer toute forme de corruption. (Midi 13/09/04)

Mise en place du bureau de lutte contre la corruption (BIANCO) : si le bureau de lutte contre la corruption ou BIANCO a été sous les feux de la rampe ces derniers temps, la première responsable du Conseil supérieur de lutte contre la corruption, Bakolalao RAMANAINDRAIBE semble pourtant confiante en l'avenir d'une telle structure. « Les membres au complet seront présentés avant fin septembre. Nous sommes actuellement en train de finaliser les arrangements des infrastructures qui accueilleront le bureau, et nous pensons que les choses seront bouclées avant cette période », a-t-elle confirmé. En tout cas, cette dernière a expliqué qu'il n'y avait pas eu de problème de corruption au niveau de ce bureau et que le « remerciement » d'une responsable nouvellement nommée ne relevait pas d'une histoire louche. Un nouvel appel à candidature serait lancé pour ce poste, qui concerne l'éducation et les relations publiques. La loi concernant le BIANCO a déjà été signée par le Président de la République et il ne reste plus qu'à attendre la sortie du décret d'application. (Midi 14/09/04)

CSLCC, BIANCO, Chaîne pénale...Confusion totale ! Avant même de pouvoir siéger officiellement sur le trône des "incorruptibles", deux pressentis hauts cadres du BIANCO (bureau indépendant pour la lutte contre la corruption) viennent d'être priés de prendre la porte de sortie Plus d'une année après sa mise en place, deux membres du CSLCC (conseil supérieur de lutte contre la corruption) manquent encore à l'appel. Tandis que la Chaîne pénale de lutte contre la corruption reste une entité inconnue du grand public car aucune

sensibilisation sur ses attributions n'a été faite par le régime, d'où sa confusion avec le BIANCO, voire avec le CSLCC. Personne n'a eu vent du recrutement de ces agents qui vont officier au sein du BIANCO. L'on se demande, de ce fait, par quels critères le régime en place a-t-il sélectionné ces "incorruptibles". Par ailleurs, aucune information n'a été également donnée sur la formation dispensée à ces derniers. En clair, ces agents "blancs comme neige" risquent de débarquer à l'improviste chez tout un chacun. Pis, des usurpateurs pourraient opérer à leur place, vu que les membres officiels semblent être des... fantômes. Jusqu'à ce jour, les deux représentants de la presse nationale devant siéger au sein du bureau du CSLCC, n'ont pas encore reçu leur nomination légale par voie de décret présidentiel pris en conseil des ministres. Apparemment, le président Marc RAVALOMANANA rechignerait à reconnaître les deux journalistes élus par leurs pairs pour officier au sein de ce Conseil sous la direction de Bakolalao RAMANANDRAIBE. Pour ce qui est de la Chaîne pénale, son existence même semble faire doublon avec le BIANCO. D'autant plus que, au bout du rouleau, elle serait plutôt vouée, de par l'indépendance totale que le régime en place essaie de la faire habiller, à mener des enquêtes sur les actes menés par ses pairs (BIANCO et CSLCC). Bref, cette Chaîne pénale pourrait bien revêtir les treillis de la... police des polices. En tout cas, la confusion est totale avec ce manque d'informations sur les attributions dévolues à ces trois entités, censées combattre la corruption. (La Gazette 14/09/04)

La lutte anti-corruption traîne : les locaux du Bureau indépendant de la lutte anticorruption (BIANCO) ne sont pas prêts à accueillir l'équipe des nouveaux incorruptibles prévus dans le dispositif anti-corruption. Interrogés sur le retard, des responsables se sont contenté d'admettre qu'effectivement la date butoir du 19 septembre n'a pu être respecté. Pour l'instant, il n'y a pas urgence. Tout dépend d'un conseil des ministres dont la date ne peut être précisé. Les membres du BIANCO n'ont pas encore été nommés, tout comme ceux de la Chaîne pénale n'ont pas été rendus publics, deux mois après leur première apparition. (L'Express 21/04/09)

Bureau Indépendant Anti-Corruption : le futur DG aura les pouvoirs d'un super-procureur. Les membres du Bureau Indépendant Anti-Corruption (BIANCO) seront présentés avant fin septembre, avait annoncé la présidente du Conseil Supérieur de Lutte Contre la Corruption (CSLCC), Mme Bakolalao RAMANANDRAIBE. (...) Le D.G. de BIANCO est protégé de toute forme de pression ou intimidation provenant d'entités politique, économique ou autres dans l'exercice de ses fonctions. Il est nommé, pour un mandat de 5 ans non renouvelable, par décret du Président de la République parmi 3 candidats proposés par le CSLCC, par majorité simple de ses membres réunis spécialement à cet effet. Quant au DGA, son mandat est de 3 ans, renouvelable une fois. Il est également nommé par décret du Président de la République parmi 2 candidats proposés par le D.G. L'indépendance du Bureau est garantie par la sécurité de la fonction de ses dirigeants, la disponibilité de ressources suffisantes et l'autonomie dans les opérations. Dans cet esprit de sécurité de la fonction, il ne peut être mis fin aux fonctions des dirigeants du BIANCO avant l'expiration de leur mandat qu'en cas de décision de révocation prise à l'issue de plaintes ou dénonciations déposées et avérées sur l'incapacité ou le comportement indigne ou inapproprié, en vertu d'une recommandation du CSLCC délibérant à l'unanimité de ses membres et présentant un caractère de gravité suffisante. La décision de révocation est prononcée par décret du Président de la République. Comme le préconise le consultant Bertrand de SPEVILLE qui a grandement contribué à la création du BIANCO, les dirigeants de ce Bureau toucheront probablement des salaires conséquents pour les mettre à l'abri du virus qu'ils sont censés combattre. D'ailleurs, avant d'entrer en fonction, le D.G. et le DGA prêtent serment devant la Cour suprême. Le premier rend compte des résultats de ses activités par le biais d'un rapport annuel adressé au Président de la République et au parlement. Les crédits nécessaires à l'accomplissement des missions du BIANCO sont inscrits dans la loi de Finances. La Cour des Comptes est chargée de réaliser un contrôle annuel des comptes du BIANCO. (Midi 29/09/04)

Lutte contre la corruption : la première association privée mise en place à Toliara : on connaît le Comité supérieur de lutte contre la corruption, on connaît le BIANCO, mais jusqu'à maintenant, aucune association ou organisme privé ne s'était lancé dans la lutte contre la corruption. Apparemment, c'est chose faite, avec la création depuis le mois d'août dernier, de l'association privée contre la corruption ou le Tamako (Tambatr'ady malagasy amin'ny kolikoly), qui a vu le jour à Toliara. Selon le président de l'association, RAZA MALAIVANDY Richard, il s'agit d'une initiative privée, avec actuellement 13 membres dans l'association, tous des civils. Mais l'association espère que les rangs de ses membres s'étoffent au fil des années. « Notre objectif est de lutter contre la corruption sous toutes ses formes, en dénonçant les actes qui y ont trait. Nous appelons donc la population de Toliara, et de tout Madagascar, à oser témoigner, car les témoignages constituent le moyen le plus efficace contre la corruption », ont expliqué deux des membres de l'association. (Midi 17/09/04)

Mafia à Fianarantsoa...: Effervescence à Antananarivo : la haute sphère du régime semble être en effervescence suite à la révélation, faite par le PDS de Fianarantsoa sur l'implication (directe ou non) de membres de la HCC, des sénateurs, députés, éléments des forces de l'ordre, maires et hommes d'Eglise dans des affaires de vols de bovidés dans cette province. Pire, ces hautes personnalités ont été signalées par ce premier magistrat de la province, comme faisant partie des réseaux mafieux. (...) Quoi qu'il en soit, le régime en place est condamné à ouvrir des enquêtes profondes sur cette révélation pour éviter d'être taxé de vouloir protéger ces présumés « mafiosi »... (La Gazette 14/09/04)

Service des domaines : disparitions douteuses : le service des Domaines a annoncé que sur les 1.691 livres fonciers répertoriés à Tana, 792 sont en très mauvais état et difficiles à récupérer, 57 sont manquants et "perdus à jamais", 640 sont en bon état et enfin 200 livres abîmés pourront être restaurés. Un livre foncier peut contenir jusqu'à 50 titres de propriétés. En ce qui concerne les matrices cadastrales, 2.298 ont été recensés. 328 sont en bon état, 443 abîmés mais restaurables, 1.410 en très mauvais état et 117 perdus. L'inventaire a permis de comprendre pourquoi la réponse à une demande de titre foncier met une année entière pour sortir du service des domaines ou encore, plus grave, qu'un seul titre soit accordé à plusieurs personnes. Au même titre que notre richesse culturelle, la conservation de ces précieux dossiers n'a jamais été une priorité pour les responsables. Ils ont toujours été sources de richesse, aussi bien pour des employés véreux qui n'hésitent pas à délivrer des titres fictifs à ceux qui en demandent, que des responsables militaires ou étatiques qui n'hésitent pas à spolier de leurs droits de simples propriétaires dans les villes comme dans les campagnes malgaches. Le service à Anosy a dû fermer pendant quinze jours pour cause d'inventaire. A sa réouverture, plus d'un millier de personnes se sont massés devant les comptoirs afin de vérifier si leurs titres ont disparu ou font partie de ceux qui ont été conservés. Le ministre de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche a aussi noté que toute transaction ou cession de terrains domaniaux urbains sera suspendu jusqu'à nouvel ordre. Il en est de même pour toute délivrance de nouveaux titres fonciers. (Matvonline 22/09/04)

6 mois à 5 ans de prison pour les auteurs des « Cadeaux » et une amende pouvant aller jusqu'à 50 millions Fmg : la HCC, dans sa décision du 8 septembre 2004 a avalisé la loi 2004-030 sur la Lutte contre la Corruption, et l'a rendue conforme à la Constitution. Cette loi va incessamment entrer en vigueur dès que les textes d'application seront adoptés. A la lumière de sa teneur, ce texte énumère principalement les délits et crimes en matière de corruption ainsi que les sanctions et peines y afférentes. Les formes de corruption concernent la Concussion commise par les personnes exerçant une fonction publique, les exonérations et franchises illégales, la prise d'avance injustifiée, la prise d'emploi prohibé, le favoritisme, le commerce incompatible avec la qualité, la corruption active, la corruption active des agents publics étrangers et de fonctionnaires d'organisations internationales publiques, la corruption des dirigeants actionnaires et employés des entreprises privées et des membres des professions libérales, le trafic d'influence, l'abus de fonctions, ainsi que les cadeaux, stipulés comme tels dans la loi. Sera par exemple puni de 6 mois à

5 ans d'emprisonnement et à une amende de 500.000 Fmg à 50 millions Fmg ou l'une des ces deux peines seulement, le fait par un agent public ou toute autorité publique d'accepter d'une personne un cadeau ou tout avantage indu susceptible d'avoir influencé ou d'influencer le traitement d'une procédure ou d'une transaction liées à ses fonctions. La loi précise que le donateur sera puni des mêmes peines. (Midi 25/09/04)

Fiche d'engagement individuel contre la corruption : RAVALOMANANA y pense-t-il encore ?

Contrairement aux autres hautes personnalités du pouvoir qui ont été contraintes à souscrire l'engagement, il n'a toujours pas effectué le sien alors que, diton, l'exemple vient d'en haut. Peut-être qu'il aura encore le temps de se ressaisir s'il y pense encore, d'ici la fin de ce mois, la date limite pour cet engagement individuel ayant été prorogée jusqu'au 30 septembre prochain. (La Gazette 25/09/04)

Trafics de bois de rose : un mois de prison pour SO KA WAI. L'inspecteur et le préposé des douanes ont été relaxés purement et simplement tandis QUE SO KA WAI, le Chinois propriétaire de la société « Marine Confection », a écopé d'une peine d'un an d'emprisonnement ferme, assortie de paiement de 4,145 milliards à la douane et de 746 millions au ministère des Eaux et Forêts. Néanmoins, cette sentence judiciaire n'aura aucun effet sur la personne de SO KA WAI qui a déjà pris la poudre d'escampette à l'extérieur. Reste à savoir si le mécanisme du mandat d'arrêt international pourrait être actionné contre ce Chinois. Quoi qu'il en soit, les yeux sont maintenant tournés vers Mahajanga, où 10 conteneurs, contenant près de 500 tonnes de bois de rose, ont également été saisis. En partance pour Hong Kong, ces bois précieux, dont le propriétaire est encore d'origine chinoise, ont été déclarés à la douane majungaise comme des lots de raphia. D'autant plus que, comme l'a d'ailleurs confirmé le président Marc RAVALOMANANA, des députés, dont un est de la région de Sofia, ont été impliqués dans ces trafics. Rappelons que le chef de l'Etat a ordonné à ce que ces 10 conteneurs de bois de rose soient ramenés à Antananarivo et parqués dans la cour du palais d'Etat. « Comme cela, je verrai si ces députés oseront encore intervenir auprès de moi », a-t-il fait tonner. (La Gazette 25/09/04)

Mise en place des régions

Mise en place des régions : « Les bailleurs de fonds à 100% confiants » : Marc RAVALOMANANA a profité de l'investiture des 25 maires d'Ambohidratrimo, pour présenter officiellement le chef de région d'Analamanga, Noël RAHARIJAONA, et annoncer que « les bailleurs de fonds sont à 100% confiants pour la mise en place et la dotation des 22 régions de Madagascar ». Toutefois, il se garde de donner une quelconque précision sur la nature des interventions ou le montant des allocations financières accordées par ces bailleurs de fonds, en se contentant tout simplement d'affirmer que la mise en place des régions est désormais effective. On a également pu savoir à travers son discours le véritable rôle de ces chefs de région. Ils sont, en quelque sorte, investis d'énormes pouvoirs puisque tous les maires sans exception sont sous leurs ordres. En effet, ces derniers ne peuvent rien entreprendre sans leur consentement et, de ce fait, ils sont incontournables dans toutes les initiatives et prises de décision pour le développement des communes. « Les chefs de région pourront directement contacter à tout moment le président de la République comme pour dire et bien spécifier qu'ils n'ont d'autres interlocuteurs directs que le chef de l'Etat (07/09/04)

Chefs de Région : malaise dans l'administration. Face aux chefs de région les administrateurs civils s'interrogent sur leur sort : ils s'inquiètent devant l'avènement des chefs de région qui désormais, cumulent à leur place l'honneur de représenter l'Etat et les fonctions de développeur. Un malaise couve dans l'administration avec la mise en place des chefs de région. Réuni en assemblée, le syndicat des administrateurs civils (Synad) a déclaré craindre "la mise à l'écart des techniciens spécialisés en Administration territoriale", comme en 1976. A

l'époque, les préfets, sous-préfets et chefs de province, avaient été remplacés par des "civils" élus dans le cadre des collectivités décentralisées version "rouge" voire orientée vers le modèle nord-coréen du "djoutché", au crépuscule de la 2ème République. L'expérience a été une catastrophe administrative. Le Synad s'est montré plus que circonspect et a clairement demandé que "soit rétablie et respectée l'orthodoxie administrative : c'est-à-dire, l'administration aux administrateurs civils et corps intermédiaires de l'Administration générale (attaché, adjoint, assistant et employé d'administration)". Le retard pris dans la publication des textes régissant les fonctions et attributions des chefs de région alimentent les appréhensions au niveau des hauts responsables de l'administration. Le cours des événements ne contribue pas à la sérénité de ceux qui dans le compte-rendu de leur assemblée générale se considèrent comme de "grands commis de l'Etat, garants des valeurs républicaines... et de l'observance des lois et règlements du pays" (...) Il semble néanmoins plus vraisemblable que l'émergence des chefs de région ait été dictée par une grave lacune dans l'application de la loi d'orientation sur la décentralisation, par les administrations Albert ZAFY et de l'Amiral. Elle donnait aux préfets un rôle moteur, mais les deux régimes ont choisi l'immobilisme (L'Express 13/09/04)

Chefs de région : revoilà l'histoire des 4x4 ! Les 22 chefs de région ont reçu officiellement hier, leur voiture 4x4 en présence du président de la République, du Premier ministre ainsi que de quelques membres du gouvernement. Ces 22 voitures tout-terrain des chefs de région ont la même marque que celle des députés, mais seulement elles sont de couleur blanche. Une couleur qui incarne la "propreté" et la "transparence". En fait, ce don n'est plus une surprise pour les observateurs car le président de la République a maintes fois répété depuis la nomination de ces "chefs d'équipe" que ces derniers doivent être dotés de moyens suffisants pour qu'ils puissent accomplir leur mission ; Cependant, plus d'un s'interroge sur l'origine des fonds qui ont permis à l'Etat d'acquiescer ces voitures neuves. Ce qui est sûr, c'est qu'aucune inscription budgétaire ne prévoit l'achat de ces 22 voitures 4x4 des chefs de région. Pour ceux qui ont bonne mémoire de l'histoire politique nationale, le même problème a déjà eu lieu avec l'acquisition de 160 voitures 4x4 actuelles des députés. Actuellement, l'histoire des 4x4 revient et la même question se pose : D'où viennent ces voitures ? Est-ce que c'est le budget de l'Etat qui a supporté le coût de ces voitures ? Est-ce que ce sont vraiment des dons de la part d'un ou des pays "amis" ? Où est-ce qu'elles ont été acquises grâce à un quelconque financement parallèle ? Pour les contribuables, ils ont déjà payé et ils sont encore prêts à payer les impôts qu'on leur exige. Cependant, ils veulent que la transparence soit jouée dans l'utilisation de leurs impôts. Ainsi, ils souhaitent que le ministre des Finances et du Budget, RADAVIDSON qui a été d'ailleurs présent lors de la cérémonie d'hier, donne des explications claires et suffisantes sur l'origine exacte de ces 22 voitures 4x4 des chefs de région. Attention, le BIANCO est là. (Tribune 17/09/04)

ENIAVISOA, chef de région : « Moi-même, je ne sais pas... » Quel est le salaire mensuel exact des chefs de région ? Se basant sur un chiffre lancé il y a deux mois (2 500 dollars), on avance une fourchette allant de 25 à 30 millions de Fmg par mois. Le montant a aussitôt fait naître une vive polémique, beaucoup le trouvant faramineux dans le contexte actuel où les salaires sont gelés malgré une vigoureuse inflation. (...) (La Gazette 28/09/04)

Autres sujets

Congrès du TIM : domination des hommes de Tiko et Magro. L'heure est à la réorganisation pour le parti présidentiel. Le TIM qui a été créé il y a deux ans s'efforce actuellement de se doter d'une structure digne d'un parti. A défaut d'une organisation stable depuis l'avènement de Tiako Iarivo devenu plus tard Tiako I Madagasikara, la direction régionale du parti a été confiée à des députés et à des hommes de la société TIKO. A l'instar de ANDRIANATOANDRO Rahari, ancien directeur administratif et financier de TIKO, puis élu député à Ambohidratrimo. Conscient de cette défaillance et de la prédominance des cadres issus de cette société, le nouveau président

national du TIM, RAZOARIMIHAJA Solofonantenaina a eu l'idée de monter une série de congrès régionaux pour pouvoir désigner des dirigeants locaux. (...) Selon les informations recueillies, un certain RATOVONDRAHONA Raymond, ancien directeur de la société Magro, a été élu pour être la tête du TIM de cette région. Celui-ci a été secondé par le député RATSIMBAHARISON Richard. Aux postes du secrétaire général et du trésorier se trouvent respectivement RAKOTOHAMBININA Ramara, lui aussi, ancien directeur de la société TIKO, actuellement président du conseil communal de Fianarantsoa et RAJOMA Jean de la radio MBS de Fianarantsoa (Tribune 08/09/04)

Augmentation des salaires des policiers. Des frustrations partout : l'augmentation des salaires des policiers a suscité beaucoup de commentaires et des réactions, voire même des frustrations au sein des agents de l'Etat. Pourquoi, les revendications des autres corps ne sont pas considérées, s'interroge cet enseignant qui a servi l'Etat pendant une trentaine d'années ? Une question qui a été soulevée à maintes reprises par bon nombre de fonctionnaires à chaque rencontre avec leurs chefs hiérarchiques. Du côté de l'armée, un mécontentement général couve au sein des hommes en uniforme tant de la gendarmerie que des militaires, depuis quelques jours. L'affaire aurait été discutée en haut lieu et une décision importante en faveur des mécontents serait prise afin de mettre fin à ce mouvement de contestation à caractère purement salariale et qui pourrait déboucher à d'autres fins. Selon de source digne de foi, les salaires des forces de l'ordre seront révisés à la hausse très bientôt (Tribune 11/09/04)

Indemnité de risque triplée pour les magistrats : de 300.000, elle a été portée à 800.000 Fmg par mois A l'issue de leurs études à l'ENMG, ces futurs élèves magistrats feront partie du corps de la magistrature dont l'indemnité de sujétion et de risque vient d'être quasiment triplée, puisque de 300.000 auparavant, elle est passée à 800.000 Fmg par mois, par décret n°2004-725 du Premier ministre, en date du 20 juillet 2004. Ce relèvement de l'indemnité de sujétion et de risque est le premier résultat du « processus négocié » entre le gouvernement via le ministère de tutelle et le puissant Syndicat des Magistrats de Madagascar (SMM) (Midi 13/09/04)

Armée de l'air: des remous dans les rangs. La récente nomination d'un officier général, à la tête de l'armée de l'air, commence à créer un remous au sein des forces aéronavales. En effet, d'autres officiers généraux et supérieurs de l'Armée ne semblent point apprécier l'installation de cet étoilé à la crête de l'état-major dans la mesure où ce dernier aurait des « casseroles » traînées au pied : implication dans le détournement de 700 millions en 1998 ; « agent double », durant la crise de 2002, au Magro ; membre du tribunal militaire, installé par le régime RATSIRAKA le 22 mars 2002, pour juger les militaires ayant rejoint le camp RAVALOMANANA durant la crise ; action de sabotage dans les négociations, entre la Compagnie Bourbon et Total Aviation, ayant visé le déblocage de la crise sur le ravitaillement en kérosène ; implication dans l'affaire AVENT ayant mené à la disparition des avions militaires (deux YAK 40, un HS 748 et un BEECHCRAFT) ; etc. En tout cas, ces officiers généraux et supérieurs craignent qu'une crise profonde aille miner l'armée de l'air avec la venue de ce général. Ceci, sans plus évoquer les éventuelles représailles qui pourraient en découler... (La Gazette 13/09/04)

Toamasina : offensive de charme de RAVALOMANANA. Longtemps récalcitrante et indocile à l'égard du régime de RAVALOMANANA, Toamasina et sa province font, depuis quelques semaines, l'objet d'une vaste offensive de charme du chef de l'Etat. Une offensive qui ne passe pas inaperçue par les observateurs politiques. Particulièrement choyée par Marc RAVALOMANANA, Toamasina s'est petit à petit débarrassée de son habit, de son étiquette de ville frondeuse, rétive qu'elle a arborée durant la crise 2002, et pendant une partie de 2003, au cours de laquelle des mouvements de résistance ont failli craindre le pire. (...) Une attention plutôt passionnelle qui risque de faire des jaloux. A bien des égards, à travers ces multiples gestes, Marc RAVALOMANANA voudrait, d'un côté, effacer dans les mémoires collectives de hautes personnalités de l'ancien régime, natives de la province de Toamasina, notamment l'amiral

RATSIRAKA et Pierrot RAJAONARIVELO. Et de l'autre, réactiver et moderniser ce poumon de la Grande Ile, qu'est Toamasina avec son port, afin que ceux-ci soient désormais à l'abri des conflits politiques, voire ethniques. D'ailleurs, l'entreprise Tiko dispose d'importantes citernes de dépôt pour ses produits importés dans l'enceinte même du port. D'autant plus que de fortes rumeurs courent dans la région selon lesquelles lors de la prochaine collecte de letchis, une société proche du pouvoir en aurait l'exclusivité. Ce qui reste à prouver. En tout cas, ici, les intérêts politiques et économiques vont de pair, ce qui est de bonne guerre pour un homme qui veut aller loin... Par le biais d'une telle opération de charme à Toamasina, M. RAVALOMANANA pense sûrement avoir bouclé la pacification de l'île, surtout que les opposants paraissent aujourd'hui hors d'état de nuire. (La Gazette 14/09/04)

Ecart de pauvreté L'enseignement, un remède inefficace ? Outil par excellence de lutte contre la pauvreté, l'enseignement fait l'objet de toutes les attentions. Toutefois, de nombreuses disparités minent ce secteur prioritaire dont l'accroissement de l'écart de pauvreté via le décalage de l'accès à l'éducation entre les ménages pauvres et les autres classes plus aisées. Le savoir est un facteur-clé pour expliquer la différence entre richesse et pauvreté. Actuellement, la démocratisation de l'enseignement s'est accompagnée d'un accroissement presque exponentiel du nombre des établissements privés. En fait, la hausse du niveau de l'enseignement a donné aux opérateurs privés l'opportunité d'offrir un nouveau produit assorti d'un encadrement scolaire plus élaboré. En proposant une multitude de surplus, que ce soit en matériels ou en contenu de l'enseignement, les écoles privées ont séduit la classe moyenne de la société, à tel point que leurs enfants ont déserté l'enseignement public. La conséquence ne s'est fait pas attendre puisque la scission s'est vite établie avec d'un côté l'effort de démocratisation de l'enseignement auprès des 80 % de ménages pauvres, sous l'égide du Gouvernement et de l'autre le renforcement du savoir vers l'excellence véhiculé par les opérateurs privés auprès des privilégiés de la population. Ainsi donc, cette situation entraîne irrémédiablement l'augmentation de l'écart de pauvreté. Aussi, le phénomène tend à s'accroître si l'on tient compte des résultats dans les deux secteurs. Presque à tous les niveaux, le secteur privé de l'enseignement est de loin le plus performant. En bref, l'enseignement public aura du pain sur la planche, ne serait-ce que pour réduire cet écart de pauvreté, en partie dû au retard enregistré à son niveau. En fait, un rapport élève/ enseignant de 56 effectifs par enseignant et ratio par élève 0,8 livre par tête sont loin d'être satisfaisants. Il en est de même en ce qui concerne le taux de scolarisation en second cycle fondamental qui est de 20 % ainsi que celui pour le lycée, largement inférieur à 10 %. En définitive, le programme « partenaires du savoir » entre le Gouvernement malgache et Microsoft peut constituer un tremplin pour réduire l'inégalité en question. Ce contrat procurera pendant les cinq prochaines années les ressources nécessaires à la transmission des compétences, le support technique et un meilleur accès à la technologie dans la formation des étudiants et les enseignants, y compris ceux du secteur public. (La Gazette 13/09/04)

Limogeages, la liste s'allonge : le premier limogeage qui a ébranlé le microcosme politique malgache depuis l'avènement de Marc RAVALOMANANA au pouvoir en 2002 était sans doute celui de son premier vice-premier ministre, Narisoa RAJAONARIVONY. Nommé depuis ambassadeur malgache aux Etats Unis, l'homme est, selon les uns, mis sur une voie de garage. D'autres au contraire affirment que Marc RAVALOMANANA a voulu mettre quelqu'un de confiance auprès des bailleurs de fonds. Coïncidence ou pas, il a dû quitter la vice primature après l'affaire du Boeing présidentiel « Air Force One », quand l'opinion se demandait où il avait pu trouver l'argent pour l'acquérir, sans compter le coût de la transformation par des sociétés étrangères. D'autres limogeages plus retentissants eurent lieu un peu plus tard. Ceux des présidents de délégation spéciale de la province de Fianarantsoa et de Mahajanga allaient confirmer la « conduite des affaires » du président de la république. Intransigeant, sévère, imprévisible sont les qualificatifs qui sont collés souvent à la peau du président de la république dont les réactions et les prises de décision surprennent parfois même ses plus proches collaborateurs. Certains membres de l'opposition le surnomment même le « Hitler » de l'Océan

Indien tant ses décisions sont souvent irrévocables même si elles sont déraisonnées pour beaucoup. « Les autres n'ont qu'à suivre et à épouser ses idées malgré eux », affirme Pierre TSIRANANA, un pro-Ravalomanana à ses débuts et qui est dans l'opposition actuellement après qu'il eut été relevé de ses fonctions de PDS de la province de Mahajanga sans raison apparente. Les remaniements et les changements de ministre intervenus jusqu'ici sont au nombre de 7. Plusieurs ont été simplement remerciés alors qu'ils n'ont même pas eu le temps de prouver leur compétence. D'autres ont été recasés, à l'instar de Mejamirado RAZAFINDRAMIARY ou Elysé RAZAKA, tous deux anciens ministres, devenus directeurs généraux de société d'état. Les recalés ont tenté de rejoindre le convoi des chefs de région mais seule RAHAINGOSOA Odette, ancienne ministre de la Culture a été retenue. (Matvonline 27/09/04)

Pas de nouvelle, bonne nouvelle ! De retour d'un énième voyage à l'extérieur, après son périple onusien, M. RAVALOMANANA reprendra son rythme habituel de travail. Comme si de rien n'était. Il est, une fois de plus, rentré sans la moindre déclaration à la presse. Une discrétion, plutôt déconcertante, inaugurée par ce régime qui évite les journalistes, comme s'ils sont des pestiférés. Les départs et arrivées du chef de l'Etat sont désormais interdits aux médias. Auparavant, ses prédécesseurs avaient choisi de telles occasions pour répondre aux questions des journalistes sur des problèmes politiques et économiques. Ces rencontres permettaient souvent d'en savoir plus, non seulement concernant la personnalité du président, mais aussi sur la gestion des affaires nationales. Ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. (...) Maintenant, les Malgaches doivent se contenter des petites phrases, des courts discours du chef de l'Etat, au gré d'une inauguration, d'un prêche, d'un bain de foule... Les conférences de presse présidentielles sont-elles bannies ? L'opinion ainsi que les médias (à l'exception de RNM, TVM, MBS, Le Quotidien...) n'ont plus que ces communiqués relatifs aux conseils des ministres ou de gouvernement, pour savoir ce que font les dirigeants. Le mode de fonctionnement de ce pouvoir échappe parfois à toute logique. Outre le non respect de certaines pratiques républicaines, notamment la fin annoncée de la laïcité de l'Etat, l'opacité est devenue de règle dans l'action présidentielle et celle du gouvernement. (...) Depuis que l'opposition est pratiquement mise hors d'état de nuire, il n'y a que la presse indépendante qui, tant bien que mal, anime la vie politique dans l'île. Une presse dite libre, mais trop souvent privée de toutes sources d'information. (...) Tant que toutes les portes ministérielles sont fermées aux médias, tant que les hautes autorités de l'Etat se murent dans le silence, il est faux de dire que Madagascar est en démocratie. C'est là une entrave à la liberté de la presse. D'ailleurs, si Madagascar est éligible dans le cadre du « Millenium Challenge Account » (MCA), c'est qu'elle figure parmi les « pays partiellement libres », alors que le Sénégal, Mali et le Ghana sont dans la catégorie des « libres ». En outre, Madagascar n'est qu'à la 41e place (sur 98 pays) dans le domaine de la liberté de la presse : bon nombre de nations africaines sont loin devant nous. Aussi, rien n'indique, a priori, que nous allons bénéficier des millions de dollars du MCA. En somme, ce n'est pas la bonne gouvernance qui est mise en cause, mais tout simplement l'absence de gouvernance ! (La Gazette 28/09/04)

Loi sur le contingentement : obligation de servir 5 ans dans sa province « Le travail et la formation professionnelle sont, pour tout citoyen, un droit et un devoir. L'accès aux fonctions publiques est ouvert à tout citoyen sans autres conditions que celles de la capacité et des aptitudes. Toutefois, le recrutement dans la fonction publique peut être assorti de contingentement par provinces autonomes pendant une période dont la durée et les modalités seront déterminées par la loi ». La loi prévue par ce dernier alinéa de l'article 27 de la Constitution vient d'être publiée dans le dernier Journal Officiel, soit 5 ans après l'introduction du « contingentement » lors de la révision par voie référendaire de la Constitution en 1998, après le retour à la barre de l'Amiral. Cette loi stipule que « les candidats autorisés à concourir au titre d'une province autonome doivent y être domiciliés depuis au moins 3 mois ». Finie donc l'époque où un candidat pouvait « se délocaliser » dans une autre province, pour avoir plus de chances d'être reçu à tel ou tel concours, parce qu'il y aurait moins d'appelés par rapport au quota attribué ou parce que le niveau y serait moins élevé pour ne pas dire plus faible. (...) Par ailleurs, la loi relative au contingentement pour les concours

de recrutement dans la fonction publique de préciser que « le candidat doit souscrire l'engagement de servir pendant 5 ans dans la province autonome au titre de laquelle il est reçu. (Midi 30/09/04)

"La lune de miel est terminée entre Marc Ravalomanana et le peuple malgache". C'est la conclusion de TV5 qui a réalisé un reportage sur Madagascar, diffusé lundi dans un magazine économique sur l'Afrique. Réalisé probablement dans le sillage de la récente visite du Secrétaire Général de la Francophonie, Abdou DIOUF, ce reportage rapporte des témoignages sur les difficultés de la vie quotidienne et surtout la remarque d'une commerçante qui déclare que les Malgaches n'achètent plus que la moitié de la quantité de riz enlevée habituellement(...) La diffusion internationale de ce genre de reportage, risque d'avoir un écho peu favorable sur l'image de notre Président de la République sur la scène africaine et dans le monde francophone. Marc RAVALOMANANA aura été heureux que ce reportage n'a pas été repris par la Télévision nationale et vu seulement par ceux qui disposent du satellite chez eux le Malgache croit tout ce qui se dit de l'extérieur (La Gazette 30/09/04)

POLITIQUE EXTERIEURE

Protocole d'accord sur la force d'intervention régionale de l'UA : les pays d'Afrique de l'Est ont signé vendredi à Kigali un protocole d'accord sur le principe de la mise sur pied d'une force d'intervention régionale sous l'égide de l'Union africaine (UA). Cette force, qui s'appellera Brigade en attente de l'Afrique orientale (East African Standby Brigade), sera basée à Addis Abeba où siège également l'Union africaine. Elle aura une "cellule de planification" à Nairobi (Kenya). La date de mise en place de cette force n'a pas encore été fixée. Elle devrait compter environ 3.000 hommes. A terme, les cinq régions du continent africain (Afrique de l'Est, Afrique australe, Afrique centrale, Afrique de l'Ouest, Afrique du Nord) devraient disposer d'une telle force. Treize pays participeront à cette force de l'Afrique de l'Est: les Comores, Djibouti, l'Erythrée, l'Ethiopie, le Kenya, Madagascar, l'île Maurice, le Rwanda, les Seychelles, la Somalie, le Soudan, la Tanzanie et l'Ouganda.

Diplomatie à coups de milliards: Madagascar brandit à fond la carte américaine : jusqu'à une période récente, Madagascar ne figurait pas encore parmi les partenaires privilégiés des Etats-Unis. La tendance commence à s'inverser depuis que le Président BUSH a approuvé, le 31 décembre 2002, la désignation de Madagascar parmi les 38 pays d'Afrique subsaharienne qui peuvent prétendre aux préférences prévues par la loi sur la croissance et les possibilités économiques en Afrique (AGOA). Malgré tout, Madagascar reste encore marginal en terme d'investissement direct des Etats-Unis en Afrique concentré pour le moment en Angola (32,5 %), et en Afrique du Sud (20,7 %). Pour rectifier le tir, les Américains ont lancé le Millenium Challenge Account (MCA) qui « révolutionnera le concept d'aide au développement de manière fondamentale », selon les propres termes du Président BUSH, en mars 2002 à la Banque interaméricaine de développement. (...). Pendant l'année budgétaire 2004, la première année de fonctionnement de ce compte, pourvu d'un budget d'un milliard de dollars US, Madagascar a eu la chance de faire partie des pays éligibles bien que le pays ne fût même pas parmi les pressentis à bénéficier de ce compte. La Grande Ile a été bien notée sur les quelque 16 indicateurs attestant des mesures propices à la croissance économique à savoir : la bonne gouvernance, la lutte contre la corruption, le respect des droits de l'homme, l'Etat de droit, les investissements dans les domaines de la santé et de l'enseignement, et l'application d'une politique économique judicieuse de nature à encourager l'esprit d'entreprise et la création d'entreprise. La balle est maintenant dans le camp de la partie malgache pour formuler sa stratégie de développement dont un canevas d'élaboration a été déjà donné par les autorités américaines. A ce jour, aucune communication officielle n'a fait état sur la finalisation de notre dossier, d'autant plus qu'aucun calendrier n'est fixé par le conseil du MCA sur la date butoir de validation des dossiers. Il apparaît que le processus est en bonne voie après la notation de

l'agence de notation du risque, « Standard and Poor's », chargé par le gouvernement américain d'attribuer un note de crédit aux Etats d'Afrique sub-saharienne. Cette agence a donné la note B à Madagascar qui indique, entre autres, la capacité et la disposition du pays à régler ses dettes ainsi que d'un rapport écrit fournissant des informations détaillées pour les investisseurs. Ce cote de crédit indique d'ailleurs que le pays concerné est prêt à participer à l'économie mondiale en laissant examiner leurs livres comptables, en garantissant la transparence, en adoptant des réformes et en appliquant une politique de libéralisation. Seul un petit nombre d'Etat africains ont actuellement une note de crédit, à l'instar de Madagascar, on peut aussi citer l'Afrique du Sud, le Botswana, Maurice et le Sénégal. Les trois principaux éléments de la politique étrangère des Etats-Unis restent la défense, la diplomatie et l'aide au développement international. Il apparaît ainsi que cette diplomatie se fera à coups de milliards pour les bons élèves en faisant preuve d'une politique de libéralisation économique. Mais un spécialiste en géopolitique en comprendra le revers de la médaille. D'ailleurs, ce revers est explicite dans un discours du Président américain : « Les États-Unis s'emploient à coopérer avec d'autres pays en vue de créer un monde où régneront l'espoir et l'égalité des chances, un monde où le terrorisme ne pourra pas se développer. C'est pourquoi le gouvernement BUSH a contribué à la formation d'un nouveau consensus mondial sur la façon d'aider les pays pauvres à se sortir de la pauvreté et à s'orienter sur la voie du développement ». Ainsi, le pays bénéficiaire devra collaborer efficacement contre le terrorisme. Et comme une certaine mémoire collective mondiale ne peut s'empêcher d'associer le terrorisme aux adeptes de l'Islam, il n'est pas étonnant alors, si le Président Marc RAVALOMANANA n'a pas pu s'empêcher de viser les Islamistes dans un de ses discours récents. D'ailleurs, bien d'adeptes de cette religion, devenus le paria de la société malgache, commencent maintenant à s'insurger contre le privilège flagrant qu'on accorde à la religion chrétienne. En effet, diplomatie oblige. (La Gazette 14/09/04)

300 à 400 dossiers par jour reçus au Consulat de France : «Gérer un Consulat Général couvrant 92% de la superficie de Madagascar, et représentant la France et la Belgique réunies, avec 20.000 Français recensés et, depuis le 1er septembre, 25.000 avec la transformation de notre consulat général à Diégo Suarez en chancellerie détachée, n'est pas chose aisée". C'est en ces termes que le Consul Général de France à Madagascar, Lucette RANCHIN, a illustré l'ampleur de la tâche qu'elle a assumée pendant 3 ans au sein du Consulat Général de France à Madagascar.. "Cela représente, tout au long de l'année, la réception de 300 à 400 personnes par jour ouvrable, tous services confondus. Avec l'amélioration des infrastructures d'accueil au service des visas, ce dernier délivre 16.000 visas par an, avec un taux de refus de 2%, a expliqué le Consul, alors qu'en Afrique, en Asie ou sur le continent américain, il varie entre 30 et 60%. En outre, le Consulat assure le traitement des dossiers parvenant de notre administration centrale, des neuf consulats honoraires et des quatre correspondants consulaires répartis sur la Grande Ile. Les visas sont refusés car le dossier n'est pas complet, qu'il y a un risque migratoire, c'est-à-dire une possibilité pour le postulant de ne pas revenir, soit parce qu'il n'a pas de situation stable ou de revenus insuffisants qui le rattache au pays de départ. Le Consul Général a souligné que sur les 12% de refus, 4% émanaient des services consulaires de la Réunion et de Mayotte, ce qui ne fait que 8% pour la France elle-même. A cet égard, le ministre des Affaires Etrangères malgache avait expliqué que tout relevait de la souveraineté du pays, et que chacun avait ses propres normes. « Je pense que l'entrée en France est régie par les normes européennes, auxquelles la France ne peut échapper.. Pour Madagascar, nous sommes régis par les textes qui datent de 2000, qui ont amené la libéralisation de l'entrée des étrangers. D'autant plus qu'en ce moment, nous sommes dans une phase d'attraction des investisseurs », a-t-il expliqué. D'ailleurs, le ministre avait lancé au Consul Général lors de son discours, qu'il était confiant « que Madagascar continuera de faire l'objet d'une attention particulière pour les efforts actuellement entrepris dans l'assouplissement des conditions d'obtention des visas pour la France ». (Midi 16/09/04)

Manoeuvre militaire «SAVA 2004» : 800 éléments franco-malagasy sur terrain. La région SAVA a été sillonnée par les éléments armés au nombre de 800 relevant des FAZSOI (Forces Armées de la

Zone Sud de l'Océan Indien)-La Réunion et des forces armées malagasy. Cet exercice militaire entre dans le cadre de la coopération régionale entre l'armée malagasy et les FAZSOI, et visant essentiellement au renforcement des capacités africaines pour le maintien de la paix ; il a pour objectif d'échanger des expériences entre l'Etat-Major général de l'armée malagasy, l'Etat-Major des FAZSOI, et les forces sur terrain ; entraîner nos forces armées à la planification et la conduite d'une opération nationale et bilatérale, entraîner les éléments pour des forces d'attente multilatérales dans le cadre des opérations de maintien de la paix-forces de sauvegarde. (Tribune 22/09/04)

Exercice militaire " Sava 2004 " L'armée malgache pourra fournir vers 2007, un contingent apte à intervenir en Afrique dans le cadre d'une opération internationale de maintien de la paix. Le général Petera BEHAJAINA, ministre de la défense nationale, a noté des " progrès techniques énormes " des forces de Madagascar lors de l'exercice interarmées franco-malgache SAVA 2004. Vers 2007, elles seraient aptes à intervenir en dans la sous-région de la SADC sous mandat international. Depuis sept ans, l'armée malgache et les Forces armées (françaises) de la zone Sud de l'océan Indien (Fazoi) basées à La Réunion, s'exercent en commun dans le cadre du concept français Recamp (Renforcement des capacités africaines de maintien de la paix). Soutenue par les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, l'idée sera que les forces africaines doivent prendre la relève des forces étrangères dans les crises africaines et jouer un rôle croissant dans leur prévention et leur gestion jusqu'à leur règlement. (L'Express 27/09/04)

Réforme du Conseil de Sécurité de l'ONU : la Chine met en cause « la diplomatie du chéquier » du Japon (...) La Chine Populaire, s'est d'ores et déjà opposé à l'entrée du Japon dans le club. Pour ce géant de l'Asie, « l'importance de la contribution financière aux activités de l'ONU ne devrait pas être le seul critère d'admission », tout en dénonçant « la diplomatie du chéquier » mise en oeuvre par le Japon pour inciter les pays en développement à appuyer sa candidature. Quand on sait que Marc RAVALOMANANA est revenu cette année du Japon avec environ 190 véhicules 4x4 pour les députés et la Gendarmerie, on ne sait si ce lot acquis hors budget relève de cette « diplomatie du chéquier » pointée du doigt par les Chinois. Les voitures 4x4 des 110 chefs Cisco et des 22 chefs de région proviennent aussi de ce pays... (La Gazette 26/09/04)

Sénat : Rejemison RAKOTOMAHARO, président de la Région Afrique de l'Est du Parlement Panafricain (PAP) : il a été élu, par ses pairs lors de la deuxième session ordinaire de cette Institution de l'Union Africaine qui a débuté le 16 à quelques kilomètres de Johannesburg. Près de 265 parlementaires, issus des 53 pays membres de l'Union africaine s'y réunissent sous la présidence de Gertrude MONGELLA et en présence de Thabo MBEKI, Président de l'Afrique du Sud Cinq parlementaires malagasy siègent actuellement au sein du PAP (...) Sa fonction se limitera, dans un premier temps, à émettre des avis et à faire des recommandations sur les questions relatives au respect des droits de l'homme, à la consolidation des institutions, à la culture démocratique, à la bonne gouvernance et à l'Etat de droit. Elle se réunit deux fois par an mais ne se dotera de pouvoirs législatifs qu'en 2009. Le Parlement panafricain a été officiellement installé à Addis-Abeba le 18 mars 2004. (Tribune 27/09/04)

Madagascar président de "groupe" au Parlement panafricain et... "modèle de démocratie" Avec l'élection du président du Sénat à la tête du groupe des pays de la région d'Afrique de l'Est au sein du Parlement panafricain, Madagascar confirme que sa place au sein de l'Union africaine n'est pas volée. (...) Madagascar a définitivement retrouvé sa place au coeur du concert des Nations africaines. Le président du Sénat, Guy Rajemison RAKOTOMAHARO, a été élu président du groupe des pays d'Afrique de l'Est. Cette élection signe, non seulement le retour de Madagascar au sein de l'Union africaine dont le Parlement est la quatrième instance mise en place, mais souligne la place de plus en plus importante que le pays occupe au sein de la région. Une place confirmée par sa participation au sein du Comesa, le marché commun de l'Afrique australe et de l'Est, et par sa récente adhésion à la Sadc, la communauté de l'Afrique australe pour le

développement. Comme l'exigent également les textes, cette délégation a plus ou moins reflété la diversité des opinions politiques du Parlement. L'Arema étant majoritaire au Sénat, l'un des représentants est un sénateur issu de ses rangs. Madagascar aura sans doute été l'un des rares pays à avoir envoyé un représentant membre de l'opposition déclarée à cette deuxième session. Le mode de désignation des premiers représentants nationaux a été retenu de manière à "faire entendre les voix des Africains à leurs dirigeants". Un bon point pour Madagascar dans le domaine de la pratique de la démocratie. (Les Nouvelles 28/09/04)

VIE SOCIALE, DROITS HUMAINS, LIBERTES & JUSTICE

Vie sociale

Vols d'ossements humains. Le mystère non encore élucidé : plusieurs régions ont été frappées par des vols d'ossements humains depuis quatre ans déjà. Des centaines de tombeaux ont été saccagés, profanés et les sépultures se sont volatilisées. Depuis, les "fokonolona" et les forces de l'ordre n'ont pas ménagé leurs efforts afin de mettre fin à cette pratique impropre à la culture et aux us et coutumes malgaches. Quelques dizaines de personnes ont été appréhendées avec leurs butins. Certaines d'entre elles ont été condamnées par la justice, et d'autres ont été relâchées faute de preuves tangibles. Lors de leurs auditions, tant au cours des enquêtes préliminaires que durant les enquêtes au fond, les voleurs d'ossements n'ont jamais dévoilé ni la destination de leurs produits ni, encore moins, les commanditaires. Même l'utilisation des ossements reste toujours un secret. Les auteurs des vols d'ossements auraient prêté serment de ne rien dire ni aux forces de l'ordre ni à la justice. Raison pour laquelle personne n'a pas pu avoir des informations sur cette malheureuse affaire dont les conséquences au niveau social sont inestimables dans la mesure où le culte des morts tient une place importante dans la société malgache toute entière. La perte d'ossements est très dure pour les Malgaches, même pour les chrétiens. (01/09/04)

Beijing + 10 Le comité national mis sur pied. A l'issue de l'atelier national des organisations de la société civile malgache qui s'est tenu hier le comité national préparatoire du 5ème sommet mondial sur les femmes "Beijing + 10" a été mis en place. Ce comité va travailler pendant 15 mois sur la préparation du 5ème sommet sur la femme, qui va avoir lieu en octobre 2005, probablement à Beijing en Chine. Il devra, en outre, élaborer le rapport national sur l'application des recommandations du sommet de Beijing à Madagascar, à remettre à la Commission (Tribune 11/09/04)

Mahajanga - Les cris des "Zazarano" (foetus avortés ou bébés mort-nés) : des foetus découverts, enveloppés dans des sacs en plastique; des cadavres de bébés trouvés parmi les immondices. Depuis 2001, la sempiternelle série noire nourrit la chronique dans la ville de Mahajanga. Ville qui tue et rejette ses enfants désavoués. Depuis le début de l'année 2001 jusqu'au mois d'août 2004, date de l'apparition du dernier cas, une quinzaine de foetus rejetés parmi les débris sont de telles découvertes dans les dépotoirs de la ville. Par rapport à l'année dernière, le phénomène s'est un peu apaisé, le nombre de cadavres de bébés retrouvés a diminué. Par contre, le nombre de décès d'enfants non déclarés a connu une importante hausse », affirme le Dr Nirina RAKOTOARIMANANA, médecin-chef du Bureau municipal d'hygiène. Depuis le début de l'année, 80 décès d'enfants de 0 à 2 ans n'ont pas été déclarés sur les 807 personnes décédées recensées. Soit, 10% de décès. La non déclaration de décès d'enfant a augmenté de 30% par rapport à l'année dernière.. Les décès d'enfants de 0 à 2 ans non déclarés incluent les cadavres de bébés et des foetus avortés et rejetés par leurs parents, ainsi que certains enfants décédés au service de pédiatrie du CHU. La non déclaration de décès d'enfant est due à l'ignorance de la famille du défunt- bébé. Or, un bébé mort-né ou avorté est, en général et dans tous les cas, non

déclaré. L'enterrement doit se faire en catimini selon la tradition dans cette région nord-ouest de l'île. Ce qui est affligeant, c'est que la dépouille mortelle n'est même pas ensevelie mais uniquement enveloppée dans des débris de chiffons ou des sacs en plastique. Un bébé, c'est une personne à part entière. Il a droit à la vie. Et un bébé mort-né doit mériter un enterrement décent. Le phénomène de rejet d'enfants et d'abandon de nouveaux-nés n'est pas la seule préoccupation des forces de l'ordre. Touché principalement par ce problème social qui illustre le piétinement des droits de l'enfant dans la ville de Mahajanga, HEMEDY, le directeur inter-régional a lancé un appel à toutes les femmes enceintes dépourvues de ressources pour faire naître et nourrir son enfant, de contacter le bureau provincial de la population. HEMEDY, par contre, reconnaît que les sensibilisations sur le planning familial sont encore insuffisantes et n'atteignent pas la masse la plus vulnérable. Le rejet de fœtus, l'abandon de nouveaux-nés comme la maltraitance d'enfants sont interdits par l'article 19 de la Convention internationale des droits de l'enfant, promulguée en novembre 1989 et ratifiée par Madagascar en décembre 1990. Cet article stipule que «l'enfant a droit à la protection contre les mauvais traitements et les violences ». (Les Nouvelles 23/09/04)

Insécurité rurale : le Chargé d'Affaires helvétique Benoît Girardin chez le ministre Soja : il s'est fait le porte-parole des populations rurales dans certaines zones d'intervention du programme SAHA ("Sahan'Asa Hampandrosoana ny Ambanivohitra") de l'inter-coopération suisse, évoquant les problèmes d'insécurité rurale dus aux actes de banditisme et aux vols de boeufs dans de nombreuses localités rurales de l'Imerina, du Betsileo et du Menabe. Les paysans de ces zones qui dorment la nuit dans les champs pour fuir les attaques des "dahalo" (bandits) ont chargé le diplomate suisse de remettre aux autorités concernées des lettres contenant leurs doléances et propositions pour lutter contre le phénomène d'insécurité rurale. Le problème d'insécurité, dans la mesure où il empêche les populations rurales de produire normalement et dans la sérénité, constitue un sérieux handicap pour la mise en oeuvre des objectifs du programme "SAHA" dont la finalité est de "contribuer à une réduction de la pauvreté et à une amélioration des conditions de vie dans les zones rurales de l'Imerina, du Betsileo et du Menabe". (Tribune 25/09/04)

Naissances non déclarées, jugements supplétifs : grâce aux efforts conjugués du maire de la commune, du député et du procureur du tribunal de Maevatanàna, désormais 382 enfants ont pu bénéficier de jugements supplétifs dans cette ville. Une attribution qui signifie pour eux que le chemin de l'école leur est maintenant largement ouvert. (Les Nouvelles 25/09/04) L'opération « EKA », financée par le Fonds des nations unies pour l'enfance (UNICEF), vise à enregistrer en trois ans les quelque 2,5 millions et demi de jeunes Malgaches âgés de 0 à 18 ans dépourvus d'existence légale. C'est la dernière estimation officielle, datant de 2000, sur une population de 16 millions d'habitants. La loi malgache oblige les parents à déclarer leur nouveau-né douze jours au plus tard après la naissance. Et la procédure est gratuite. Au-delà de ce délai, il faut un jugement "supplétif" rendu par le tribunal le plus proche. A Madagascar, un enfant sans acte de naissance ne peut pas passer d'examen scolaire, même s'il est accepté à l'école. Il n'aura pas de carte d'identité, ne pourra pas se marier et aura des problèmes dès lors qu'il aura affaire aux autorités (AFP 25/09/04)

Conditions de travail, travail des enfants

Conditions de travail - l'OIT dénonce des abus : en signant la convention de l'Organisation internationale du travail, Madagascar s'est engagé à en respecter les clauses. Or le système législatif malgache n'empêche pas des exactions dans le milieu du travail, dont le travail forcé. Selon la représentante de l'OIT à Madagascar, Mme Dayina MAYENGA : "Le travail forcé reste un phénomène réel à Madagascar, sous des formes subtiles mais aussi perverses et chosifiantes". C'était hier, pendant la cérémonie marquant le lancement des activités du Bureau International du travail. En tant que membres de l'OIT, Madagascar doit fournir un rapport tous les ans sur le domaine du travail. Ces rapports ont mis en évidence les lacunes du système législatif malgache.

Ce dernier permettrait la pratique d'une certaine forme de travail forcé. Le travail forcé est défini par l'OIT comme étant toutes formes d'activités effectuées sous la contrainte ou contre la volonté de l'individu. Le cas des personnes en détention préventive figure parmi les formes dénoncées par Mme Dayina MAYENGA. Plusieurs détenus sont contraints de travailler pour le compte d'entreprises privées pendant la période de détention. L'OIT dénonce également le fait d'obliger les jeunes malgaches à effectuer des tâches à caractère non militaire pendant leur période légale de service militaire. L'application du "Dina" ou convention sociale au niveau des fokontany présente aussi des formes de travail forcé selon RASOLOFONIAINARISON Lauréat, directeur du travail au sein du ministère de la Fonction publique, du travail et des lois sociales. Le cas du travail des enfants a été également soulevé. Madagascar a mis en place une politique nationale pour l'abolition du travail des enfants. L'OIT avance le chiffre de 1,4 million d'enfants travailleurs actuellement à Madagascar. Une étude a été lancée pour faire un état des lieux sur les travaux forcés à Madagascar. Elle a permis de définir le travail forcé ainsi que ses manifestations dans la vie quotidienne. Elle explique aussi les causes et les raisons de la persistance du travail forcé dans les moeurs malgaches. D'après le BIT, l'amélioration de la productivité et celle des conditions de travail peuvent être conciliées. Il s'agit de contribuer au développement du pays par la promotion d'un travail décent et productif. Un emploi qui respecte la dignité, la sécurité et la liberté de la personne. "La productivité sera meilleure si les conditions de travail sont meilleures", a remarqué la représentante de l'OIT. (L'Express 07/09/04)

Monde du travail : les malgaches exploités : la déclaration est d'un citoyen américain, responsable au sein d'une organisation non gouvernementale en activité depuis plusieurs années à Madagascar. « Je n'ai pas cru quand on m'a déclaré que les employés des zones franches malgaches sont payées à 25 dollars par mois », a-t-il notamment affirmé. Et pourtant, c'est la réalité : les responsables des usines de zone franche se sont peut-être donnés le mot en embauchant les nombreux demandeurs d'emploi au SMIG, à 230.000 Fmg auparavant, avant un réajustement de l'ordre de 10% il y a quelques semaines, pour cause de « cherté de la vie ». Ni le ministère du Travail, ni l'Inspection du Travail n'ont pipé mot de cette situation pour la simple raison que seul ce secteur est actuellement en mesure de résorber le chômage galopant dans la grande île. Un séminaire sur le monde du travail à Madagascar se tient actuellement dans un grand hôtel à Isoraka. Des syndicalistes, des banquiers, des leaders syndicaux, des fonctionnaires et des employés du secteur privé y prennent part. Une initiative louable, certes, d'autant plus que de grands patrons y participent. Mais sauront-ils, à eux seuls, renverser la tendance quasi-généralisée d'une exploitation à outrance des travailleurs malgaches? L'intervention d'un marin a été très écoutée quand il a raconté ses problèmes. « Lorsque je travaillais à la SMTM, je ne touchais que le quart de mon salaire quand j'étais en congé. A la disparition de cette société malgache, des intermédiaires me faisaient signer des contrats pour lesquels ils obtiennent des avantages considérables tandis que moi, je ne touchais que des miettes ». Les marins, comme bon nombre d'universitaires malgaches, sont nombreux à embrasser d'autres activités en ayant perdu leurs droits de retraite alors qu'ils ont cotisé normalement lorsqu'ils ont navigué. D'autres secteurs sont aussi touchés si on ne parle que des employés des zones franches, embauchés puis renvoyés au gré des patrons. (Matvonline 17/09/04)

Droits des travailleurs : trois entreprises franches dans le collimateur du MFPTLS. Une journée de débats sur la liberté syndicale à Madagascar et qui a été animée par JP DELHOMENIE et P. CARRIERE (experts du BIT) a eu lieu hier. Partis du rapport publié par le BIT sur le thème "S'organiser pour plus de justice sociale", les participants ont reconnu que d'une part, certains employeurs ignorent volontairement les droits des employés à se regrouper dans un syndicat et que d'autre part, certains employés ne sont pas convaincus de l'importance des syndicats. Ce qui favorise le non-respect des droits des travailleurs dans certaines entreprises à Madagascar. (...) On a appris hier par la bouche du Directeur général du Travail RAZAFIMBELO Toussaint que 3 entreprises franches sont actuellement dans le collimateur du ministère du Travail et des Lois Sociales. L'une de ces trois entreprises, appartenant à un ressortissant chinois, utilise des produits

chimiques sans que les employés n'en soient pas protégés. Mais quelles sont alors les mesures que le ministère du Travail a déjà prise à l'endroit de ces entreprises "indisciplinées" ? RAZAFIMBELO Toussaint de répondre : "La solution n'est pas de fermer ces entreprises car l'objectif de ce gouvernement est d'attirer plus d'investisseurs à venir à Madagascar. Ce que nous sommes en train de faire, c'est d'essayer de convaincre les responsables dans ces entreprises sur la nécessité de respecter le Code de travail en vigueur à Madagascar". (Tribune 18/09/04)

France Telecom Marine : protestations contre un changement de pavillon. Le syndicat CGT des Marins a appelé à manifester sur le port de Brest (Finistère) pour protester contre la décision de France Telecom Marine d'immatriculer ses navires aux Kerguelen et de remplacer 160 marins français par des personnels recrutés à Madagascar. Une trentaine de marins malgaches doivent arriver à Brest pour embarquer sur le cablier "Léon-Thévenin. Cette immatriculation permet à l'armateur, spécialisé dans la pose de câbles sous-marins en fibre optique, de recruter une partie des marins à l'étranger, tout en gardant à bord un état-major français, officiers et encadrement. (...) Le PDG a indiqué que "le coût d'un poste malgache revient quatre fois moins cher qu'un poste français", en raison de la durée d'embarquement, plus longue, et d'un salaire deux fois moins élevé. (AFP 27/09/04)

Malgré la détermination du gouvernement, encore près d'un enfant sur trois travaille quotidiennement : en général, les enfants travaillent avec leurs parents. Ils contribuent aux activités de la famille. Ainsi, les petites filles consacrent la majeure partie de leur temps aux travaux domestiques comme les corvées d'eau, au petit élevage. Les garçons sont en général chargés du bois de chauffage et de la préparation du foin. Les enfants, sans distinction de sexe, collaborent également aux travaux agricoles ou commerciaux. C'est ce type de travaux qui est le plus difficile à réglementer car il est inhérent à la situation économique du pays. La pauvreté nationale, mais aussi celle de certaines familles sont deux facteurs expliquant le travail des enfants. Mais cet état de fait est tellement enraciné socialement que c'est aujourd'hui contre les traditions que le gouvernement doit lutter. L'Etat a en effet signé, en 1997, la Convention internationale 138 interdisant le travail des enfants de moins de 15 ans, ainsi que la Convention internationale 182 sur les pires formes de travail des enfants. A partir de cette année-là, le gouvernement s'est fixé un délai de 15 ans pour éradiquer le phénomène. Un enjeu majeur : la scolarisation. Outre la hausse du niveau de vie, le gouvernement fait face à une réforme de taille : la scolarisation. C'est en effet par l'éducation que le problème du travail des enfants trouvera une solution. Depuis 1998, l'éducation est obligatoire pour les enfants âgés de 6 à 14 ans. Mais dans les faits, la loi n'est pas encore appliquée, en raison notamment du faible réseau d'école dans les campagnes. Début 2003 : 45,7% de la population n'avaient jamais fréquenté l'école ou étaient allées au maximum jusqu'en troisième année de l'école primaire. Et c'est encore une fois le milieu rural qui était le plus concerné. Comment évaluer ce faible taux de scolarisation en milieu rural? D'une part, les dépenses scolaires ne peuvent pas être assumées par les familles. Crayons, cahiers et manuels scolaires ne sont malheureusement pas à la portée de tout le monde. En effet, les dépenses moyennes annuelles pour la scolarisation d'un enfant s'élevaient en 2002 à 123.000 Fmg. Résultat : seuls 6% des enfants provenant des ménages les plus pauvres parviennent à terminer l'école primaire. Ceux qui ont la chance, ou l'opportunité d'aller en classe ne sont pas pour autant "sauvés". Car ces enfants travailleurs ont du mal à suivre la classe. Fatigue, manque de temps à consacrer aux leçons. La situation est parfois si difficile qu'ils sont contraints d'abandonner. Par manque de motivation ou pression familiale. Si les Conventions ratifiées par le gouvernement sont le symbole d'une formidable avancée, c'est l'organisation sociale qui doit évoluer pour mettre fin au travail des enfants. (Les Nouvelles 15/09/04)

Travail des enfants à Madagascar sur RFI : pauvreté des parents et survie obligent. Le dossier sur le travail des enfants à Madagascar émis sur les ondes de la RFI a mis en exergue l'amplitude de ce phénomène dans notre île. Un dossier dans lequel le journaliste a fait des reportages et des interviews à Antananarivo. L'interview des enfants qui fouillent les décharges d'Andralanitra puis

revendent ensuite leurs "marchandises", a illustré le dossier. L'Unicef, le ministre de la Fonction Publique, du Travail et des Lois Sociales, le Père PEDRO ont donné leur point de vue sur cette question dans ce dossier de la RFI. Comment Madagascar peut-il lutter contre le travail des enfants alors que la pauvreté oblige ces enfants à travailler pour aider leurs parents et pour survivre. Selon le père PEDRO, il serait impossible d'éduquer les enfants des parents pauvres ; ces enfants étant obligés d'aider leurs parents. Aussi, faut-il à la fois les éduquer et leur donner la possibilité d'aider leurs parents. Dans la cité "Akamasoa" où il y a 17.000 habitants, on voit des enfants, en général de plus de 12 ans, "aider" leurs parents durant les vacances. Des enfants à forte volonté et conviction qui lui ont demandé de leur procurer quelques "besognes" en contre partie d'un peu d'argent. "Ils ne travaillent pas, ils aident leurs parents". Pour lui, dans sa cité, "le travail est humain, on respecte les personnes, on aime les enfants". Si pour le ministère de la Fonction publique, du Travail et des Lois Sociales, la priorité dans la lutte sur le travail des enfants est la promotion d'un marché de travail qui favorise de nouveaux emplois, pour Père PEDRO il serait d'une grande importance pour Madagascar d'établir une volonté politique sur la création d'emplois dignes de ce nom, donc bien rémunérés. Afin que les enfants puissent jouir totalement de leurs droits. (Tribune 21/09/04)

Les travaux de concassage de pierres favorisent le travail des enfants : les pierres de construction font rentrer de l'argent à la commune d'Alakamisy-Anativato, "Les ristournes sur le sable concassé, les gravillons et moellons qui sortent de notre commune s'élèvent annuellement à 400 millions Fmg", a indiqué le maire, Edmond RAKO-TONDRANAIVO. Ces résultats expliquent le développement de cette activité génératrice de revenus dans cette localité. En dehors des deux grandes exploitations déjà implantées, presque chaque ménage se constitue une petite carrière familiale. A Alakamisy Anativato, voir un enfant en train de marteler une grosse pierre pour fabriquer des gravillons est chose courante. Il s'agit d'une situation qui gêne les défenseurs des droits de l'enfant. Toutefois, les habitants l'acceptent à cause de la dureté de la vie. D'autant plus que les travaux dans les carrières constituent une activité de survie, suite à la diminution notable de la production agricole après les cyclones Elita et Gafilo. La participation des enfants aux activités génératrices de revenu n'est qu'une sorte de renforcement de la cohésion sociale, si l'on considère la volonté des parents de la commune d'Alakamisy-Anativato d'envoyer les enfants à l'école. Cette volonté est prouvée par leur disposition à prendre en charge quelques enseignants des 4 EPP et du CEG qui existent dans la commune. Tous les enfants du village sont scolarisés. On en compte 1580 dans le primaire et 240 dans le secondaire. (Matera 29/09/04)

Adoptions d'enfants, trafics de personnes, pédophilie

Trafic de personnes : efforts jugés encore insuffisants pour Madagascar, selon le bilan 2004 établi par les Etats-Unis. Le Chef de service de la sécurité publique auprès de la Police des moeurs et des mineurs, Fulgence RABETAFIKA, a révélé le démantèlement de 5 réseaux de trafic d'enfants, et une arrestation de 30 personnes. C'est donc une action méritoire pour la Grande Ile, malgré le fait qu'ailleurs, c'est encore jugé insuffisant. Le nom de Madagascar figure parmi les pays avec qui la France devrait conclure une convention en matière de lutte contre le tourisme sexuel. Les Etats-Unis, quant à eux, avaient déjà publié un bilan annuel (2004) sur l'évolution de la lutte contre le trafic de personnes dans lequel Madagascar est également cité. Selon ce bilan américain, Madagascar se trouve encore au niveau 2 de la classification des pays. Le niveau 1 regroupe les pays ayant rempli les normes minima pour l'élimination des formes graves de trafic. Le niveau 2 (dans lequel se situe Madagascar) regroupe les pays n'ayant pas entièrement rempli les normes minima, mais qui font des efforts considérables pour les atteindre. Tandis que le niveau 3 concerne les pays n'ayant ni rempli les normes minima, ni fait des efforts considérables à cette fin. Le bilan dressé par les Américains loue ces efforts malgaches mais souligne que les mesures de protection des victimes sont « inadéquates » et l'application des lois y afférentes restent « insignifiante (Midi 16/09/04)

3.000 euros en moyenne, pour adopter un enfant malgache : à Madagascar "l'enfant est une richesse, et son bien-être prime avant toute chose ». Néanmoins, on s'est aperçu que depuis quelque temps, l'enfant est devenu une "marchandise commerciale" très prisée. Selon les dires de Fulgence RABETAFIKA, chef de service délégué à la sécurité publique, pas moins de 30 personnes sont détenues pour avoir été mêlées à des affaires de trafics d'enfants. Les malfrats arrachent les enfants de leur foyer pour les vendre à des centres d'accueil à raison de 175.000.000 Fmg . Pas étonnant que le nombre de trafics d'enfants soit en pleine croissance, d'autant plus que l'adoption rapporte, en moyenne, 3.000 euros par enfants au centre d'accueil. Il y a à peine quelques mois, un réseau de trafiquants de bébés entre La Réunion et Madagascar a été démantelé par les forces de l'ordre. Afin d'éradiquer ce fléau et moraliser l'adoption internationale, le ministère de la Population, de la protection sociale et des loisirs organise conjointement avec le ministère de la Justice, et en partenariat avec l'Unicef, un atelier de quatre jours sur "l'adoption internationale ». La Grande île a déjà ratifié la Convention de La Haye sur la protection sociale des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale en février 2004. La législation en vigueur à Madagascar ne permet toutefois pas de l'appliquer à bon escient. (Les Nouvelles 16/09/04)

Adoptions et transplantation d'organes : la mise est de taille. Ce qui explique le boom de la traite d'enfants. Les trafiquants ou les « fournisseurs » usent de tous les moyens : vols d'enfants (d'où l'explosion de disparition d'enfants), enlèvements, usurpations, faux et usages de faux, avec la complicité de plusieurs catégories de personnes (médecins, maires, sages-femmes, mères fictives,). Les parents biologiques sont les grands perdants dans cette affaire illicite d'adoption internationale, très souvent favorisée par la grande misère. En effet, certains parents biologiques vont jusqu'à céder leur progéniture pour une somme modique de 500.000 Fmg, et même moins que ça. Toutefois, « l'avenir des enfants adoptés reste également incertain. L'on ne sait exactement la raison de leur adoption : la thèse de la transplantation d'organes n'est pas écartée. Et ce, à cause de l'insuffisance, si ce n'est l'inexistence de suivi de la vie de l'enfant, après son adoption à l'extérieur. L'année dernière, avec 24 centres d'accueil agréés pour l'adoption internationale, 250 enfants Malgaches ont été adoptés à l'extérieur, dont 80% en France, selon les statistiques du ministère de la Population. D'après les droits de l'enfant dans l'adoption nationale et internationale, « l'intérêt supérieur de l'enfant doit être le point de départ du processus aboutissant à son adoption. La décision d'une adoption internationale ne doit intervenir qu'après que l'on ait cherché, sans résultat, une solution satisfaisante pour l'enfant, dans son pays d'origine. Et les autorités compétentes devraient veiller à ce que cette recherche se fasse sans délais injustifiés (Midi 16/09/04)

Lutte contre le tourisme sexuel : le tourisme sexuel existe bel et bien à Madagascar et ceci depuis des années, mais les autorités restent insensibles à ce fléau qui mine la société notamment dans les régions touristiques "Radio France Internationale" (RFI), a consacré un reportage sur le tourisme sexuel après la remise du rapport du groupe de travail composé de médecins, juristes, ONG, Professionnels du tourisme...au gouvernement français. Ce rapport accablant, " suggère à la France de renforcer sa coopération juridique et économique avec les pays qui reçoivent de tels " touristes" français..." Madagascar a été comme étant parmi les pays qui pourraient signer une convention de la sorte avec la France. En réalité, faute de coopération entre les autorités de divers Etats, ce genre de " touristes" ne sont pas inquiétés et continuent à faire des victimes. Dans certains cas, les diplomates se sont manifestés au nom de la "protection" de leurs ressortissants en cas de procès. Raison pour laquelle, Carole Bouquet, présidente de l'association "La Voix de l'enfant" et non moins le chef de file de ce groupe de travail a demandé que "la protection des ressortissants français ne soit pas la protection des pédophiles français à l'étranger". En citant une source de l'Unicef, RFI a signalé que, trois millions d'enfants de pays pauvres d'Asie, d'Afrique, d'Europe central, d'Amérique latine, sont victimes des "touristes sexuels" en provenance des pays riches d'Europe et d'Amérique, du Japon ou de l'Australie... A Madagascar, on a assisté à

plusieurs cas de pédophilie, mais à la grande surprise de la population, les auteurs ont été relaxés par la justice, d'autres ont bénéficié d'une liberté provisoire alors qu'ils ont été pris en flagrant délit (Tribune 13/09/04)

Adoption d'enfants - l'Etat modifie les procédures : exploitée par des personnes malhonnêtes comme source de revenus, l'adoption d'enfants est aujourd'hui devenue une affaire d'Etat, lequel entend mettre fin à des trafics scandaleux qui font fi de la dignité et des droits les plus élémentaires des enfants. Ainsi, les centres d'accueil des enfants ne pourront plus entretenir de relations directes avec les demandeurs d'adoption internationale. Toute demande d'adoption devra passer par une "autorité centrale" composée des 5 départements ministériels impliqués dans cette procédure à savoir le secrétariat d'État chargé de la Sécurité publique, le ministère de la Justice, celui des Affaires étrangères, de l'Intérieur ainsi que le ministère de la Population, de la protection sociale et des loisirs (MPPLS) qui chapeaute le tout. C'est lui en effet qui enclenche les opérations. Cette nouvelle réglementation est sortie de l'atelier de réflexion sur la mise en application de la convention de La Haye sur l'adoption internationale tenu à Antsirabe du 14 au 16 septembre. Ratificateur de cette convention en 1990, son application doit être effective à partir de ce mois. (...) Le droit d'un enfant de grandir dans sa famille biologique devra être observé. C'est pourquoi, elle stipule le principe de la subsidiarité, qui met en priorité l'adoption nationale tout en favorisant les familles élargies. Ce qui veut dire qu'il n'y aura pas d'adoption internationale s'il y a encore possibilité de maintenir l'enfant au pays. Mais avant d'arriver à ce stade, les participants à l'atelier composés de responsables ministériels, d'autorités juridiques, de responsables de centre d'accueil, de représentants de l'Unicef, de la brigade de mœurs, se sont mis d'accord sur la nécessité de la transparence de la procédure. D'autant plus que les opérations d'adoption doit être judiciaire. Il est recommandé de mettre en place une base de données relative aux enfants ayant besoin d'une adoption pour faciliter le suivi et l'évolution de leur situation dans leur famille d'accueil. Une autre résolution importante de cet atelier stipule que les frais de l'adoption sont non seulement fixés mais aussi recueillis par l'autorité centrale, dont les 80% seront attribués aux centres d'accueil agréés pour assurer leur bonne marche, et les 20% restants iront alimenter la caisse de l'autorité centrale. Il est notamment recommandé que l'attribution de subvention aux centres d'accueil doit se faire en fonction du nombre d'enfants pris en charge. On compte actuellement une trentaine de centres d'accueil. (L'Express 21/09/04)

Liberté d'expression, code de la communication

Avant-projet du Code de la communication : non à toute peine d'emprisonnement. Le « Club des journalistes doyen a été chargé de faire la rédaction des suggestions adoptées lors de la réunion du collectif des journalistes où l'absence des nouveaux dirigeants de l'Ordre des Journalistes (OJM) a été remarquée et remarquable. Suggestions à apporter sur l'avant-projet de Code de la communication. De prime abord, ces suggestions ont dit non, formel et catégorique, à toute peine d'emprisonnement pour les délits de presse(...) Dans le même ordre d'idées, le quantum des amendes pécuniaires, jugé trop exorbitant a également été révisé à la baisse. En outre, le directeur de publication étant indiqué, de par le monde, comme l'unique responsable pénal de tout écrit journalistique, le collectif a suggéré que le rédacteur en chef et l'auteur de l'article incriminé ne soient pas poursuivis judiciairement. Par ailleurs, cette réunion a également suggéré le remplacement de l'« Autorité Nationale de Régulation de la Communication Médiatisée » ou ANRCM par un «Haut Conseil de la Communication Médiatique» ou HCCM qui aura 9 membres désignés sur d'autres. Cette haute instance aurait comme charge, entre autres, de délivrer, sur proposition de l'Ordre des journalistes la carte d'identité professionnelle de journaliste. Et l'OJM serait également habilité, selon toujours ces suggestions, à intervenir au niveau de l'enquête préliminaire et à toutes les étapes de la procédure judiciaire frappant un journaliste. (La Gazette 14/09/04)

RNM: Marcellin RASOLOFONIRINA, interdit d'antenne : notre confrère est l'énième journaliste à être interdit d'antenne à la radio nationale (RNM). Il a récemment été signifié de cette décision et, de ce fait, ne pourra plus officier que dans la présentation du journal de la RNM... en version française. De même, ordre lui a également été donné de ne plus animer l'émission dominicale de RNM, dénommée " Dian-tana ". En effet, Marcellin RASOLOFONIRINA a invité, REMI dit Jao Jean à cette émission. Le bouillonnant député d'Antsohihy a ainsi saisi cette occasion pour lancer des attaques au vitriol contre Odette RAHAINGOSOA, nommée chef de région de la Sofia. Cette sanction infligée à notre confrère confirme le fait que tous les journalistes de RNM sont étroitement surveillés : la censure est de retour. A cette allure, la rédaction de RNM a grand intérêt à n'inviter au micro que des personnalités TIM. (La Gazette 17/09/04)

Liberté d'expression : ZAFY s'en prend à la RNM et à la TVM. Au cours du point de presse que les grands ténors du Comité pour la Réconciliation Nationale (CRN) a tenu, le Pr ZAFY Albert, n'a pas pu s'empêcher de dire quelques "maux" sur la façon dont certains médias traitent les informations. "A l'époque où la question de la réconciliation nationale a monopolisé les débats politiques à Madagascar, c'est-à-dire dès la création du CRN, certains journaux et stations de Radio et de Télévision ont essayé par tous les moyens de diaboliser notre cause pour des raisons qui m'échappaient jusqu'à présent ; cette fois-ci, je souhaite que vous les journalistes qui êtes présents ici, vous fassiez bien votre travail et n'imitiez surtout pas ce que font actuellement la RNM et la TVM" Quoi qu'il en soit, force est ces derniers temps, plus précisément depuis la nomination de MAHAZAKA Clermont Gervais à la tête du ministère de la Communication, de constater les efforts réalisés par la RNM et la TVM dans la mise en place des vrais débats démocratiques à Madagascar. Des efforts qui, faut-il le dire, s'avèrent encore insuffisants. (Tribune 20/09/04)

Radio SAY de Toliara : Fermée à jamais ? Les auditeurs de radio SAY de Toliara commencent actuellement à être convaincus que leur station fétiche risque fort d'être fermée définitivement. En effet, scellée le 28 juin 2004, pour « diffusion de fausses nouvelles, dénigrement, outrages et injures envers un membre du gouvernement et du président de l'Assemblée nationale, et non respect du cahier des charges, cette radio privée n'a, jusqu'à ce jour, reçu aucun signe, émanant du régime en place, pouvant permettre à ses dirigeants de croire à un lever d'interdiction. D'ailleurs, selon des indiscretions, aucune enquête judiciaire n'aurait été ouverte dans le cadre de ces inculpations. « la décision finale relève du président de la République » (sic). De toutes les façons, cette décision présidentielle ne viendra jamais, ce qui illustre la volonté du régime en place de fouler au pied la liberté d'expression, et la démocratie... (La Gazette 21/09/04)

Radio « Feon'i Betsiboka »: Une assistante parlementaire fait la loi. Haja ROMEO, journaliste de radio « Feon'i Betsiboka » de Marovoay, a subi, dans l'exercice de ses fonctions, la foudre de l'assistante parlementaire locale. A deux doigts d'être jeté en prison, ce confrère a fait appel à la diligence du bureau de l'Ordre des journalistes de Madagascar. Malheureusement pour lui, ce nouveau bureau n'est pas encore fonctionnel, environ cinq mois après son installation officielle. Ce fut Daniel RAKOTOSEHENO, connu sous la signature de Dany Be, qui a dernièrement crevé l'abcès sur TV Plus : « Il est inconcevable qu'au lieu de s'atteler à sa tâche à la tête de l'OJM, Rufin RAKOTOMAHARO ne fait que suivre le président Marc RAVALOMANANA à travers le monde ». En tout cas, Dany devait dire que « les journalistes doivent se pencher sur le cas de Rufin RAKOTOMAHARO qui semble nullement en mesure de répondre à l'attente de tous les membres de la corporation ». Quoi qu'il en soit, la grogne semble monter au sein de la presse consécutivement à cette indisponibilité de Rufin RAKOTOMAHARO d'assumer ses responsabilités au sein de l'OJM. A preuve, ce journaliste de la radio « Feon'i Betsiboka » a failli connaître le pire quand une simple assistante parlementaire lui a appliqué sa loi. Par ailleurs, bon nombre de confrères sont surpris en apprenant que l'examen du projet de code de la communication ne serait pas à l'ordre du jour, selon le service de la communication de l'Assemblée nationale, de la prochaine session parlementaire. (La Gazette 26/09/04)

Détenus, conditions carcérales

La prison d'Antanimora, terreau des infections sexuellement transmissibles : mis en oeuvre depuis le mois de mars, le projet de lutte contre la propagation du Vih/sida en milieu carcéral a connu une réussite. Satisfait des résultats, Catholic Relief Services (CRS), en collaboration avec l'Aumônerie catholique des prisons (ACP), a pris la décision de continuer le projet pour une durée de trois. «Malgré la surpopulation dans la prison d'Antanimora, favorisant le risque de propagation des maladies et infections sexuellement transmissibles, aucun cas sidéen n'a été enregistré », a tenu à affirmer le responsable de l'administration pénitentiaire. En revanche, sur les vingtaines de femmes consultées par jour, cinq cas présentant des infections sexuellement transmissibles ont été notifiés dans le quartier des femmes, selon le Dr Isabelle RASOARIMINO. La contamination s'opère soit à la suite de relations sexuelles avec une personne détenue portant déjà le virus avant même d'être admise à la prison, soit après des contacts avec des objets utilisés dans la prison comme le seringue, le rasoir ou encore à cause de l'homosexualité surtout chez les hommes. Vu le danger qui menace les personnes détenues, l'ACP a initié le projet de lutte contre la propagation des Ist, financé au début par le Crs pour une durée de six mois. Le projet a été prolongé pendant trois ans et axé sur deux volets. En premier lieu, l'aspect préventif qui consiste à mener une sensibilisation des détenus au problème de l'Ist/sida. S'y ajoute ensuite l'aspect curatif portant sur le dépistage, le traitement et la prise en charge des malades. En outre, cette action ne se sépare pas de l'éducation morale et spirituelle des détenus ainsi que de la dotation des vivres par l'ACP et CRS. En fait, les actions pour la défense des droits des détenus et la lutte contre le sida sont prises en main par des équipes de l'ACP composées de juristes, travailleurs sociaux, responsables IEC, deux médecins, deux techniciens de laboratoire et de pharmacie, deux assistants administratifs.

Population Carcérale :

Capacité d'accueil de la maison centrale d'Antanimora : 800 personnes

Effectif : 2688 au total (Situation du 18/09/04)

Détenus à la prison : 2455

En corvée à l'extérieur : 209

Détenus politiques : 27

Femmes : 236

Hommes : 2152

Hospitalisés : 24

Mineurs :

57 âgés de 14 à 18 ans

Un garde pénitentiaire pour 40 détenus (Les Nouvelles 18/09/04)

À cause de la surpopulation carcérale à Antanimora les conditions de vie des détenus sont loin de s'améliorer : (...) L'enceinte de la maison centrale d'Antanimora est divisée en cinq quartiers à savoir le quartier des prévenus accueillant 950 personnes, celui des ex-femmes, celui des condamnés avec 608 détenus et le quartier des travailleurs au nombre de 33 qui assurent les corvées à l'intérieur. Le quartier des mineurs avec un effectif total de 57 enfants âgés de 14 à 18 ans et celui des femmes au nombre de 236 sont écartés des deux autres.

La Vie Quotidienne

Dans chaque quartier, les détenus vivent dans une cellule abritant 30 à 70 personnes et ils peuvent se mettre en groupes de deux à quatre personnes, séparés par des cloisons. Ils sont tous traités sur le même pied d'égalité et se comportent comme en famille sans aucune distinction ni considération ou du crimes ou délits qu'ils ont commis. Les tâches de ménage doivent être accomplies par tour suivant l'emploi du temps établi par le chef de quartier qui supervise de temps en temps. D'habitude, les détenus reçoivent quotidiennement la visite de leurs familles et prochains sauf pour certains qui ont été rejetés par leurs siens. Ils ont également le droit de consulter les médecins

trois fois par semaine : deux fois pour les hommes et trois fois pour les femmes. Selon le Dr Isabelle RASOARIMINO, le paludisme, la malnutrition, les affections respiratoires et les infections sexuellement transmissibles sont les maladies les plus fréquentes. Ils bénéficient gracieusement des soins et traitements nécessaires. Quant à la nourriture, ce sont les détenus eux-mêmes qui assurent la préparation. Outre le don de vivres offerts par l'Aumônerie catholique des prisons trois fois par semaine et le Prisoner Fellowship deux fois par, les détenus consomment tous les jours à 15 heures du manioc, du riz sans accompagnement tous les lundis et du « kabija », une sorte de blé tous les mardis et mercredis. Selon le chef du quartier, détenu depuis 14 ans pour cause de violation domestique et à l'attente toujours de son procès faute d'avocat, « les détenus sont autorisés eux-mêmes à préparer leurs repas individuellement que les familles ou les proches leur ont apportés. » Les prévenus sont plus nombreux que les condamnés (608 sur 2455 détenus). (Les Nouvelles 21/09/04)

Autres sujets

Contrôle de l'immigration : un Congolais au nom malgache arrêté avec un passeport français : déferé au Parquet, un ressortissant congolais (RDC), appartenant à cette mouvance floue des "réfugiés politiques", a été placé sous mandat de dépôt.(...) Selon les services de police, la présence sur le territoire d'un nombre indéfini de ressortissants d'origine africaine au statut de "réfugié", qui leur est délivré sans que les autorités compétentes ne soient interrogées ou sollicitées, pose un vrai problème, non seulement sur la nature de leurs activités et l'origine de leurs ressources, mais également de surveillance et de contrôle de l'immigration étrangère. (Les Nouvelles 17/09/04)

Compte du millénaire américain : Les notes de Madagascar à la loupe. 16 pays pauvres dont le revenu annuel par habitant ne dépasse pas les 1.415 dollar ont été invités par la société du Compte du millénaire de soumettre des projets, susceptibles d'être financés par ce programme américain pour l'année budgétaire 2004. Il s'agit de l'Arménie, du Bénin, du Cap-Vert, de la Géorgie, du Ghana, du Honduras, du Lesotho, de Madagascar, du Mali, de la Mongolie, du Mozambique, du Nicaragua, du Sénégal, du Sri Lanka et de Vanuatu. L'éligibilité de Madagascar et de Vanuatu a été quelque peu une surprise pour bien des analystes américains, car les évaluateurs n'ont pas posé leurs yeux sur ces deux Etats. Mais, finalement, ils ont été rajoutés dans la liste des pays éligibles, publiée le 10 mai 2004. Madagascar aura donc à proposer un dossier indiquant l'ordre de priorité en matière de croissance économique et de réduction de la pauvreté. La société civile et le secteur privé sont invités à émettre leurs propositions. Une fois la proposition finalisée, un contrat officiel sera conjointement élaboré par les deux parties, la société Compte du millénaire et l'Etat malagasy, définissant notamment les termes du partenariat. Le montant de l'aide, à défalquer sur un budget global de 1 milliard de dollars, dépendra de la qualité de la proposition. Quelques 63 pays les plus pauvres du monde, étaient candidats au Compte du millénaire. Le gouvernement malagasy a pu sortir du lot et a obtenu, selon les analystes américains, de meilleurs résultats que les autres dans chacune des 16 indicateurs de performance regroupés en trois grandes catégories : gouverner avec justice, investir dans le domaine social, encourager la liberté dans le domaine économique.

En entrant dans les détails, ci-après les principales notes :

En matière de justice équitable, Madagascar a été notée comme suit : - liberté civile : 3 (note de 1 à 7) - droits politiques : 3 - voix au chapitre et reddition de comptes : 0,51 - efficacité du gouvernement : 0,40 - Etat de droit : 0,59 - lutte contre la corruption : 0,96 (ces quatre indicateurs vont de 0 à 1 et l'évaluation est alignée à celle de l'Institut de la Banque mondiale).

L'investissement social est jugé à partir des dépenses publiques consacrées à l'enseignement primaire public en tant que pourcentage dans le PIB - le pourcentage des élèves ayant terminé leurs études primaire : 26,4 % - les dépenses publiques consacrées à la santé en tant que

pourcentage du PIB : 2,37 - le pourcentage des enfants vaccinés contre la diphtérie, la coqueluche, le tétanos et la rougeole : 61,5 %.

Pour évaluer un environnement des affaires propice à la liberté économique, les notes de Madagascar sont les suivantes : la notation du pays par l'Institutionnal Investor Magazine est de 17,2 (note de 1 à 100), l'inflation : - 4,1 % (note attribuée en avril 2004), déficit budgétaire durant les trois dernières années : -4,57 % - politique commerciale : 3 (note de 1 à 5) - qualité de la réglementation : 0,43 (note de 0 à 1) - nombre de jours nécessaires pour créer une entreprise : 67.

En faisant la moyenne des notes obtenues par Madagascar, dans la matière justice équitable : 6 - en investissement social : 2 - en liberté économique : 3.

Pour ce dernier chapitre, la Grande île a la plus mauvaise note par rapport aux 16 autres pays éligibles, tandis que le Sénégal et l'Arménie sont les plus cotés. (La Gazette 17/09/04)

Campus universitaire de Mahajanga transformé en camp militaire ? Des hommes en treillis circulent toujours dans le campus universitaire de Mahajanga alors que les examens de la première session, qui se sont déroulés sous haute surveillance militaire et dans divers endroits hors des établissements universitaires, sont déjà terminés. La deuxième session ne débiterait qu'à partir du 15 octobre prochain. Ces éléments des forces de l'ordre, dont la présence perturbe la tranquillité morale et psychologique des étudiants en cette période d'examen, restent jusqu'à présent dans l'enceinte du campus, parce que la levée de la franchise universitaire, qui a provoqué des réactions tant dans la Cité des Fleurs que dans la Capitale, demeure encore. Devant cette situation, l'Association des cadres, par le biais de son président Félix MALAZARIVO, ne peut pas se taire car actuellement, selon lui, on a l'impression qu'un état de nécessité partielle vient d'être décrétée dans le campus. (Tribune 21/09/04)

Ravalomanana à la 59ème AG des Nations Unies : cinq instruments de ratification déposés : la délégation malgache conduite par le Président Marc RAVALOMANANA a déposé 5 instruments de ratification relatifs aux traités multilatéraux sur la protection des civils, à savoir la convention des Nations Unies contre la corruption, ayant pour objectif la promotion et le renforcement des mesures visant à prévenir et combattre la corruption, ainsi que la bonne gestion des affaires publiques et des biens publics ; la convention cadre de l'OMS pour la lutte anti-tabac, ayant pour objectif la protection des générations présentes et futures des effets dévastateurs de la consommation du tabac sur la santé, la société, l'environnement et l'économie ; la convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause, applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux et qui font l'objet de transaction sur le plan international ; le protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, et portant sur la vente et la prostitution d'enfants et la pornographie les mettant en scène ; le protocole facultatif à la convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés (Midi 24/09/04)

Annotation du code électoral : l'annotation du code électoral n'attend plus que l'approbation des bailleurs de fonds, entre autres l'Union européenne. Le Conseil national électoral (CNE) soumettra au bailleur de fonds le nom du soumissionnaire qui expliquera ce code. Après dépouillement des dossiers et considération des propositions des six prestataires, une liste a été établie. La meilleure offre figure en premier sur cette liste. L'Union européenne sera le dernier décideur quant à l'identité de celui qui vulgarisera le code actuel. Le prestataire aura à rappeler des cas de conflits dus à l'incompréhension du code mais également à apporter un éclairage aux textes. Le financement des travaux est assuré par le 9ème Fonds européen pour le développement (FED) via l' " appui au CNE ". C'est une composante du " Programme de consolidation du processus de démocratisation de Madagascar ", suite à la convention de financement signée entre le gouvernement malgache et l'Union européenne. Le dépôt des dossiers s'est clôturé le 9 août et le KMF/CNOE, le cabinet Jurid'Ika, Soateg, UPDH CNMDDH, Action sans frontières et l'Association Juriste-publiciste ont manifesté leur intérêt pour le projet. (L'Express 30/09/04)

ECONOMIE

Change du Fmg & inflation

Situation de change : l'écroulement du Fmg s'accélère. La politique de change constitue une partie intégrante de la politique monétaire de la Banque centrale. En effet, elle considère que la défense de la parité des pouvoirs d'achat passe avant tout par la stabilité des prix intérieurs. Ainsi, la stabilité du taux de change effectif réel (CER) qui intéresse finalement la politique de change dépend essentiellement des résultats obtenus en matière de lutte contre l'inflation. De ce fait, les interventions de la Banque centrale sur le marché des devises sont effectuées uniquement afin d'éviter des grandes fluctuations ponctuelles du taux de change nominal du Franc malgache. Quoiqu'il en soit, le taux de change du Fmg reste au centre des préoccupations. Les dirigeants politiques prônent une monnaie faible afin de mieux soutenir les exportations qui deviennent de plus en plus vulnérables face à la concurrence internationale. La dépréciation du Fmg évitera des fermetures d'unités de production et sauvera des emplois. Mais la Banque centrale, gestionnaire de la politique monétaire, a d'autres soucis. Son rôle est de combattre l'inflation par la rigueur monétaire. Dans ce sens, indique-t-on, il est tout à fait injuste d'attribuer les difficultés des exportations au taux de change. Les problèmes trouvent leurs origines dans les faiblesses structurelles de l'économie. Mais un autre plus gros danger se profile à l'horizon. Des investisseurs spéculent déjà sur la dépréciation continue du Fmg vis-à-vis de la devise pivot qu'est la monnaie unique européenne et sont en train de bâtir des stocks en euros. Cela ne fait qu'accélérer la chute du Fmg. Sur le marché interbancaire de devises, si le 2 janvier 2004, un euro en cours moyen pondéré valait 7584 Fmg, sept mois après, le 2 août plus exactement, il coûtait 12606 Fmg avec un cours minimum de 12 300 Fmg et un cours maximum de 12 800 Fmg, durant la même période considérée. Des cours qui témoignent une fois de plus de l'écroulement de l'ordre de 66% du Fmg au regard de l'euro depuis le début de cette année. Les consommateurs continueront-ils à en faire les frais ? Ils subissent de plein fouet les augmentations des produits importés. D'autre part, les hausses continues des prix pétroliers sur le marché mondial font craindre le pire. Les statistiques ont prévu en début d'année un taux d'inflation de 5 % pour l'année en cours. Mais en l'état actuel de la conjoncture, le gouvernement semble perdre graduellement son contrôle sur sa politique de stabilité des prix. Et pour cause, la dépréciation du Fmg engendre une hausse des prix sur les produits importés. Dans ce contexte, l'augmentation des prix pétroliers entraîne aussi la hausse des prix sur les produits locaux. (01/09/04)

Retrouver les chemins de l'école...une rentrée sous le signe de la hausse, un minimum de 500.000 Fmg par enfant (...). Cette rentrée scolaire mettant à rude épreuve le budget familial, les chemins de l'école signifieront sacrifices et acrobaties financières pour les parents. Bref, une rentrée au goût plutôt amer pour ces derniers. Les kits pour le public et le privé Les kits scolaires ont peut-être fini de créer des débats sous les chaumières puisque maintenant, les choses sont claires : des kits, il y en aura bel et bien, mais les bénéficiaires ne seront pas les mêmes que ceux de l'an dernier. L'on a annoncé, voici maintenant plusieurs semaines, l'arrivée d'un million d'unités de ces kits scolaires. A quelques jours de la rentrée officielle, ces kits ne sont pas encore tous parvenus à l'ensemble des bénéficiaires. La distribution se fera progressivement. Ainsi, cette année, tous n'en auront pas. Si l'an dernier, tous les élèves des classes primaires dans les établissements scolaires publics et privés en avaient bénéficié, il en sera autrement cette fois-ci. En effet, seuls les nouveaux élèves des écoles primaires publiques et aux élèves des écoles primaires privées agréées par le ministère recevront ces kits scolaires. En d'autres termes, les élèves qui en ont déjà bénéficié l'an dernier et qui ne sont donc pas, naturellement, de nouveaux élèves, ne figureront pas sur la liste des bénéficiaires de l'année scolaire 2004-2005. Des fournitures, droits, frais généraux et écolages Ce n'est plus une surprise, la courbe de la hausse des prix est également tangible pour les fournitures scolaires et autres frais relatifs à l'éducation. Les parents en ont pris conscience bien

avant la fin de l'année scolaire précédente puisque la hausse a déjà été amorcée depuis maintenant plusieurs mois. Outre les droits d'inscription et frais généraux dont les parents doivent s'acquitter, le volet des fournitures scolaires constitue une lourde charge pour les ménages. Avec une prévision de dépenses de 250.000 Fmg par enfants à scolariser, la facture arrive facilement au double si l'on considère l'ensemble des frais et bien davantage si l'on comptabilise les dépenses pour les vêtements, chaussures et autres. Avec deux ou trois enfants à charge, les parents se retrouvent ainsi vite dépassés par la flambée généralisée. Mais on sait qu'à Madagascar, la moyenne d'enfants dans une famille est nettement au-delà de deux ou trois. Quid alors de la limitation des naissances en ce moment où le planning familial figure déjà sur la dénomination d'un ministère entier, alors que les statistiques persistent à indiquer un taux de moins de 20 % des femmes malgaches en âge de procréer (12% dans certains milieux) utilisant un moyen de contraception dit moderne ? (02/09/04)

Le salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) va augmenter de 10% au 1er octobre, anticipant largement la traditionnelle hausse du 1er janvier, compte tenu de l'inflation élevée cette année. Le SMIG mensuel va passer de 230.000 francs malgaches (18,4 euros ou 22,3 dollars) à 253.000 francs malgaches (20,2 euros ou 24,6 dollars). La dernière augmentation du SMIG, décidée en début d'année, était de 16%, en raison déjà de la forte inflation et de la dépréciation du franc malgache (AFP 17/09/04)

Augmentation de 3,2 % des prix à la consommation en juillet... selon l'Instat Les prix à la consommation ont augmenté de 3,2 % entre le mois de juin et celui de juillet 2004. Cette hausse est généralisée à travers les différents faritany. Mais ce sont ceux de Toamasina et de Fianarantsoa qui ont enregistré les plus fortes augmentations avec des variations respectives de 5,5 % et de 4,4 %. Elle s'explique surtout par l'augmentation des produits de première nécessité. Les PPN ont enregistré une augmentation moyenne de 7 % et une contribution de 67,8 %. Parmi les PPN, le riz a connu en particulier, une augmentation de 12,9 %. Considérés selon leurs fonctions, ce sont les produits alimentaires qui ont le plus contribué à l'évolution nationale. Ce groupe de produits a enregistré une variation de 4,2 % et une contribution de 62,3 %. Les produits importés poursuivent les fortes hausses survenues au mois de juin (6,9 %). Ceci peut s'expliquer par la faiblesse du Fmg par rapport aux devises, d'une part, et l'annonce des retaxations de certains produits importés, d'autre part. La hausse est prévue de se poursuivre pendant les trois prochains mois. (Les Nouvelles 22/09/04)

L'envolée des prix continue : vendre ses biens pour survivre.

Avec ou sans l'annonce d'une très probable prochaine hausse du prix des carburants, ceux des PPN et des autres marchandises continuent leur envolée (...). Des épiciers de quartier jugés trop peu nombreux qui proposent du riz de variété « makalioka » à 3500 Fmg se retrouvent rapidement en rupture de stock car aussitôt pris d'assaut dès l'arrivée des produits. La semaine de la rentrée des classes passée, les fournitures scolaires n'ont plus tellement fait parler d'elles, les attentions se tournant davantage vers les produits alimentaires et les frais de transport. Le spectre d'une nouvelle hausse du prix des carburants se faisant menaçant, il n'est pas à exclure que le secteur du transport se retrouve à nouveau en effervescence au lendemain de la prochaine hausse. Médicaments et soins de santé Si les médicaments connaissent actuellement une certaine stabilité au niveau des prix, ceux-ci demeurent hors de portée de la majorité des ménages. Cette situation conduit à une nouvelle option chez les ménages contraints pour une raison ou une autre mais toujours d'ordre financier, de vendre une partie de leurs biens. Appareils électroménagers, Hi-Fi, biens immobiliers, maisons ou terrains, voitures, voire les effets vestimentaires personnels sont vendus par des particuliers. Preuve en est l'abondance des petites annonces parues dans les divers supports, notamment les publications spécialisées. Tout ce qui peut l'être, est vendu bien à contrecœur pour subvenir à des besoins courants. (Midi 24/09/04)

Aide alimentaire, approvisionnement & cours du riz

Le besoin de riz se fait très urgent : le ministre malgache du Commerce et de l'Industrie, Olivier ANDRIANARISON, a déclaré lundi à Antananarivo que Madagascar avait besoin d'importer 150 000 tonnes de riz bon marché pour faire baisser les prix locaux de cette denrée stratégique. M. ANDRIANARISON a précisé que le gouvernement ne pouvait pas acheter ce riz lui-même et appelait donc les pays producteurs à vendre leur surplus aux importateurs malgaches. "Le premier objectif est de nourrir notre peuple, a déclaré le ministre à l'agence de presse Reuters. Nous risquons des troubles politiques et sociaux si ce n'est pas le cas." (...) En 2004, les stocks et les récoltes ont été endommagés par le passage des cyclones Elita et Gafilo. Les analystes estiment aussi que la hausse du prix du baril et la chute du franc malgache ont contribué à faire monter le prix du riz. Le ministre a en outre souligné que cette augmentation était également due au comportement des spéculateurs, qui retiennent leurs stocks en espérant que la hausse se poursuive. "L'annonce d'une importation prochaine est un signal lancé à ces spéculateurs pour qu'ils comprennent que le gouvernement a la volonté d'intervenir pour stabiliser les prix, a-t-il ajouté (L'Express 08/09/04)

Sur les 100 000 tonnes de riz thaïlandais, des zones d'ombre : «Nous vous sollicitons à agir pour résoudre ce problème inhérent à la hausse vertigineuse du prix du riz ». Ce cri de détresse a été adressé au président Marc RAVALOMANANA, lors de la cérémonie de présentation du chef de région du Sud-Est, à Farafangana. Un SOS qui semble émaner de la quasi-totalité du territoire national car le kilo de cette denrée atteint actuellement, dans beaucoup de régions, plus de 5 000 Fmg. En réponse à cet appel au secours, le chef de l'Etat a promis, tout en évoquant les raisons qui expliquent cette augmentation du prix du riz, une solution imminente (...) De fortes rumeurs, d'autre part, circulent comme quoi la moitié de ces premières 100 000 tonnes de riz thaïlandais importées par une très haute personnalité du pays, viendrait d'un stock, vieux de 3 ou 4 ans en Thaïlande... En clair, le régime a grand intérêt à jouer la transparence dans cette opération. (09/09/04)

Aide alimentaire du Japon : deux cent millions yens japonais, soit environ 18,800 milliards Fmg, tel est le montant de l'aide alimentaire en riz octroyée par le Japon à Madagascar. Cet accord est arrivé à point nommé. Il revêt une importance particulière dans la mesure où le pays traverse actuellement une période de soudure. Le Général Marcel RANJEVA l'a dit dans son discours. "Depuis quelques années, Madagascar doit encore faire face à des besoins supplémentaires en riz. Le déficit sera d'autant plus difficile eu égard à la conjoncture macro-économique que traverse le pays d'une part, et sur la base du cours du riz marqué par une tendance à la hausse sur le marché international, d'autre part. Cette aide permettra au gouvernement de mettre en place un système d'approvisionnement en riz, de constituer un stock régulateur. "Et ce, pour pouvoir stabiliser les prix sur le marché local. La somme octroyée permettra d'acheter 5000 à 6000 tonnes de riz. Ce riz ne sera disponible sur le marché que vers le mois de janvier 2005. Après la signature de l'accord, le gouvernement japonais lancera un appel d'offres aux opérateurs économiques japonais intéressés. (Tribune 15/09/04)

Affaire 2000 t de riz : entre la main de la CIS. Plus la période de soudure approche, plus la filière riz fait du bruit dans le microcosme. L'on rappelle le coup de filet d'une cargaison de 2000 t de riz importé dans le port de l'Est. Cette affaire remonte à l'année 2002 mais ses péripéties continuent de défrayer la chronique jusqu'à ce jour. Importées par un prête-nom malgache, ces 2 000 t de riz ont été soupçonnées d'être entachées par un grave manquement vis-à-vis d'un permis de consommation. Selon nos sources, l'autorité compétente a déjà saisi l'Institut Pasteur de Madagascar (IPM) pour procéder à une analyse minutieuse de ces marchandises incriminées. Actuellement, l'affaire est entre les mains de la CIS (Central Intelligent Service) ; n'est-ce pas, parce que l'approvisionnement en riz serait devenu un domaine tout à fait stratégique

impliquant la souveraineté nationale ? En tout cas, on se souvient du moment où le chef de l'Etat a reçu les opérateurs indo-pakistanaïens en mars-avril derniers. Une audience qui a lui permis de stimuler la communauté "karana" à s'impliquer davantage dans la vie socio-économique du pays, et ce, de par leur place dans les milieux commerciaux du pays. Une manière d'encourager la communauté indo-indopakistanaïse de nourrir de façon régulière le marché local en PPN, notamment l'approvisionnement en riz. (Tribune 16/09/04)

Riz : 400.000 tonnes dans la nature ? La question du riz interpelle tout le monde et on s'accorde à dire que si rien n'est mis en oeuvre pour maîtriser le marché et limiter les dégâts de la hausse du prix du riz blanc, tous les efforts de développement économique entrepris jusqu'ici risquent d'être réduits à néant. Bien plus, on avance même que des récupérations politiques politiciennes de cette situation peuvent déstabiliser l'Etat et le rendre vulnérable. Un groupe d'intellectuels et d'hommes de terrain propose des solutions pour booster la production rizicole. Il dénonce en même temps, sinon le mensonge, du moins le flou sur l'augmentation de la production rizicole. Le groupe explique d'abord la situation et la logique du marché qui veut que le prix soit fonction de l'offre et de la demande. La hausse du prix constatée aujourd'hui ne peut être due qu'à une insuffisance de l'offre par rapport à la demande. Et il avance diverses hypothèses pour expliquer cette insuffisance. D'une part, le volume de la production est loin de satisfaire les besoins de la population. Cela a toujours été ainsi, croit-on savoir, car annuellement, il nous a fallu importer quelque 200.000 tonnes de riz blanc. Mais il a noté que si la production de paddy a été de 2.700.000 tonnes l'année dernière, cette année, cette récolte a augmenté jusqu'à 3.100.000 tonnes. Dès lors, on ne comprend pas, car l'offre aurait donc augmenté. Il y aurait dans ce cas quelque 400.000 tonnes de riz, cachés quelque part. Si les chiffres sont exacts, les prix affichés du riz présentent un paradoxe flagrant par rapport à l'augmentation du rendement et des productions. Le groupe trouve que les chiffres avancés sur la production sont erronés car aucun groupement villageois, aucun opérateur tant au niveau des professionnels du riz qu'au niveau des spéculateurs n'est en mesure de disposer en cachette d'un tel stock. Le stockage de 400.000 tonnes nécessite des immobilisations énormes qui sautent aux yeux de tout le monde. Quant à l'autre hypothèse selon laquelle les producteurs ayant suffisamment de trésorerie ne seraient pas pressés de vendre, elle est très peu probable étant donné que c'est surtout dans les zones rurales que le prix du riz blanchi atteint des sommets exorbitants. Quoi qu'il en soit, il faut à tout prix disposer de données fiables, et pour ce faire, se constituer à très court terme une base de données centralisée. Il faut aussi évaluer le manque à gagner de la production par rapport aux besoins en quantité, et estimer le coût de cet écart. Puis, identifier les points clés des actions à entreprendre pour compenser et établir un plan de financement à court terme. Parallèlement, il faut établir un plan d'intensification de la production rizicole à moyen et long terme, en impliquant jusqu'aux programmes et projets socio-économiques PMPS, Seecaline... Les concours agricoles ne suffisent pas. Il faut aussi que l'Etat ose avouer que la production de paddy a réellement souffert des deux cyclones. Le gouvernement ayant déjà anticipé en aidant à l'importation de riz, la solution proposée le contrôle strict du circuit de distribution et de tous les acteurs de la filière, pour le très court terme. Mais il faut également trouver des formules de partenariat entre l'Etat et les détenteurs de stocks de riz. Il faut aussi donner un coup de fouet à la production et trouver un moyen de raccourcir la période de soudure par une intensification du partenariat entre PSDR, opérateurs riziers, le ministère de l'Agriculture et les producteurs (Tribune 22/09/04)

« **Le seuil d'acceptabilité du prix du riz se situe à 2.000 Fmg** », pour Pladdicc. Le 10 octobre, le port de Toamasina accueillera la première cargaison de 12.500 t de riz de la Thaïlande. Si l'Etat, avec ses partenaires privés, fait en sorte que ce riz soit écoulé à moins de 3.500 Fmg, le président de la Pladdicc (Plateforme pour la défense des droits et intérêts des consommateurs et citoyens), TOLOJANAHARY Ratahina, veut que les choses soient plus précises : le kilo du riz à 2.000 Fmg, c'est le seuil psychologique d'acceptation pour le Malgache moyen. (Les Nouvelles 22/09/04)

Les dons de riz feront baisser le prix : le prix du riz atteint actuellement des sommets inaccessibles aux Malgaches. Les dons de riz qui affluent en ce moment seront d'une part, immédiatement injectés sur le marché et d'autre part, stockés pour réguler d'éventuelles hausses. " La hausse des prix actuels dépend, entre autres, de l'absence de stock de régulation ". C'est l'explication avancée par le ministre de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche, Harison RANDRIAMANANA, sur l'augmentation du prix du riz à Madagascar. " Nous devons toujours avoir un stock assez conséquent pour réguler le prix sur le marché ", précise-t-il. " Mais comment constituer un stock alors que la production n'arrive même pas à satisfaire la consommation locale ? ". Les quelque 17 millions de Malgaches consomment en moyenne chacun 119 kg par an, soit environ 2 millions de tonnes de riz décortiqués pour l'année 2004. La production, cette année, était de 3 millions de tonnes en paddy soit 1,8 tonne en riz décortiqué. Il ne manquait alors que 200.000 tonnes pour arriver à une autosuffisance. Le gouvernement japonais, a offert 200 millions de yens, soit environ 18 milliards Fmg, pour constituer une partie du stock régulateur. Le riz japonais sera disponible au plus tard au mois de janvier 2005. Avec le cours actuel du riz sur le marché mondial, cette somme équivaldrait à 5.000 tonnes de riz. Injecté sur le marché local, il devrait contribuer à faire baisser les prix pendant les périodes de crise qui se situent habituellement du mois d'août au mois de mars. Il en est de même pour le riz thaïlandais qui est prévu arriver à Madagascar le 10 octobre. Le contrat, signé le 27 août, stipule que sur les 100.000 tonnes négociées au prix bonifié de 260 dollars la tonne, 5.000 seront offertes sous formes de don. L'Arabie saoudite prévoit également de donner 5.000 tonnes de riz " Du moment que l'Etat déverse une quantité de marchandises sur le marché, cela peut être assimilé à une forme de subvention pouvant distordre le mécanisme de l'offre et de la demande", souligne un importateur indo-pakistanaï. La majeure partie du riz offert sous forme de dons constituera le stock de régulation et une autre partie sera immédiatement injectée sur le marché pour faire baisser le prix. " Les prix du riz local sur le marché est ajusté au prix du riz importé qui est taxé ". Avec la hausse du prix du riz sur le marché international, surtout causé par une forte demande en provenance de la Chine, mais aussi par la dévaluation de la monnaie nationale, le riz importé arrive à plus de 400 USD la tonne. En taxant le riz importé, le gouvernement veut favoriser la production locale. D'après le ministre Harison RANDRIAMANANA, " le gouvernement met en place actuellement une coordination des mesures pour augmenter la productivité ". L'adoption de nouvelles techniques rizicoles, l'utilisation d'intrants et d'engrais plus efficaces, l'optimisation de la maîtrise de l'eau sont autant d'actions que le gouvernement entreprend pour parvenir à l'autosuffisance alimentaire. La production peut satisfaire les besoins locaux mais doit participer également à la constitution d'un stock pour les périodes de soudure. (L'Express 24/09/04)

Pourquoi Madagascar n'arrive-t-elle toujours pas à satisfaire les besoins en riz de sa population ? Questions à M. Harison Edmond RANDRIAMANANA, ministre de l'Agriculture, de l'élevage et pêche (MAEP)

Deux raisons expliquent cette situation : la première est le faible rendement de la production rizicole. Depuis des décennies, le rendement moyen des agriculteurs malgaches tourne autour de 2,5 tonnes/ha. La deuxième concerne l'accroissement de la population qui handicape les mesures entreprises par le gouvernement pour augmenter la productivité.

Quand atteindrons-nous l'autosuffisance ?

Nous aurions pu l'atteindre cette année sans les dégâts causés par le passage des deux cyclones. Ils ont détruit 100.000 ha de rizières. En tenant compte des 1,200 millions ha de surfaces cultivées, nous avons produit 3 millions de tonnes de paddy, soit environ soit 1,8 tonne en riz décortiqué, cette année. La population consomme en moyenne 2 millions de tonnes de riz décortiqué en raison de 119 kg par an et par individu. La différence est alors de 200.000 tonnes que nous aurions pu combler avec la production des 100.000 ha détruits par les cyclones. Nous serons capable de nourrir les Malgaches l'année prochaine, s'il n'y a aucun cataclysme.

Quels problèmes rencontre l'augmentation du rendement ?

L'augmentation du rendement de la production rizicole figure toujours parmi les premiers objectifs du gouvernement depuis des années. Le problème auparavant se situait au niveau de la

coordination des travaux. Les projets mis en route pour accroître la productivité manquaient de cohérence et étaient entrepris isolément. Il fallait agir simultanément sur trois axes : la maîtrise de l'eau, la vulgarisation de nouvelles techniques rizicoles, l'utilisation d'intrants et d'engrais plus efficaces. Notons cependant que sans ces mesures isolées, la productivité aurait chuté de façon catastrophique. Nous avons lancé le concours sur le meilleur rendement et les résultats sont très prometteurs puisque certains agriculteurs sont arrivés à produire 6 tonnes/ha. Nous avons les techniques, nous avons les ressources humaines nécessaires, mais nous n'avons pas suffisamment de moyens pour importer les engrais.

Le système de riziculture intensive (SRI) n'est-il pas une meilleure alternative pour augmenter la production à moindre frais?

En effet, même si ce sont surtout les Africains et les Asiatiques qui l'utilisent en ce moment, alors que c'est à Madagascar qu'il a été développé. Malheureusement, seules les rizières des Hauts-plateaux sont adaptés au SRI. Il se fait à un coût réduit, mais nécessite cependant énormément d'attention de la part de l'agriculteur. Une campagne de vulgarisation à grande échelle de cette technique va être lancée incessamment (L'Express 27/09/04)

Marché de la vanille et du girofle - régulation des cours

Vanille : Un colloque international à Sambava le mois prochain : les opérateurs de la vanille envisagent d'organiser à Sambava, un colloque international sur la vanille le mois d'octobre prochain. Il s'agit d'une réflexion sur l'avenir et les stratégies à mettre en oeuvre pour faire en sorte que la vanille de Madagascar puisse nourrir convenablement son homme et satisfaire les normes les besoins du marché. Ce colloque financé, croit-on comprendre, par le Fonds Européen de développement (FED), verra la participation des plus gros clients mondiaux de la vanille de Madagascar, en l'occurrence, Coca Cola, Danone et les chocolatiers suisses. Les opérateurs dénoncent le lobbying de quelques opérateurs exportateurs de vanille qui croyaient disposer du pouvoir et qui auraient fait pression pour que le ministère sorte un arrêté interdisant les exportations de vanille jusqu'en décembre prochain, pénalisant ainsi les producteurs et les autres opérateurs. Ces opérateurs, a-t-il indiqué, avaient déjà auparavant, en avril-mai derniers, transféré leurs récoltes à l'extérieur ; des récoltes qui seraient apparemment de mauvaises qualités et qui devaient à tout prix être écoulé sans concurrence avant qu'il ne soit trop tard. Quoi qu'il en soit, tous les opérateurs sont aujourd'hui conscients de la nécessité de la mise en place et de l'effectivité de la "Maison de la Vanille", a-t-il poursuivi. Aussi bien les producteurs, les collecteurs, les préparateurs et les exportateurs, tous sont d'avis à admettre le caractère impératif de cet organe de régulation des prix. Comment, a-t-il déclaré peut-on vivre d'une année à l'autre avec un prix de la vanille de un million et plus le kilo à 150.000 Fmg au plus le kilo l'année suivante ? Cette "Maison de la Vanille" qui servirait de caisse stabilisatrice ou compensatrice dans les fluctuations des prix de la vanille. Quant à la sécurité, les opérateurs auraient déjà fait part de leurs souhaits au pouvoir pour qu'un véritable détachement des forces de l'ordre s'en charge, afin d'assurer un environnement serein dans lequel les opérateurs peuvent travailler et produire des richesses pour la nation. (Tribune 15/09/04)

Vanille : panique dans les rangs, on passe d'un excès à un autre : trop cher l'année dernière, bradée cette année, la vanille ne cesse d'inquiéter les opérateurs. En tout cas les acheteurs résistent et ne sont pas pressés d'acheter. Apparemment, ces dernières années Madagascar tombe toujours dans l'excès. Et quand il s'agit de la vanille, il est difficile de trouver le juste milieu. "Ça sent mauvais" note un opérateur. Il faut dire que tout le monde est inquiet maintenant mais pas forcément pour les mêmes raisons.

Ces derniers temps, le GNEV et l'association des planteurs se relayent pour donner leurs points de vue, sur la situation actuelle de la vanille malgache. Ceci, notamment depuis la décision de suspension de l'exportation de la vanille jusqu'au mois de décembre. D'après le GNEV, cette décision s'explique par souci de garder la qualité de la vanille malgache. Les planteurs, de leur

côté, se plaignent du fait que cette interdiction les pénalise car maintenant, plus personne ne veut acheter leurs produits ou bien à des prix bradés : à peu près 200.000 Fmg le kilo de vanille noire contre 2.500.000 Fmg l'année dernière. Pourquoi suspendre l'exportation alors que le pays a grand besoin de devises, demandent ces planteurs qui accusent "deux gros exportateurs" de vanille d'être à l'origine de ce qu'ils appellent un acte de sabotage. Le GNEV rétorque qu'il s'agit d'une décision prise par toute la filière pendant l'atelier sur la vanille qui s'est tenu dernièrement à Sambava.

Andréas Claude, président du GES (groupement des entreprises de la SAVA) s'irrite contre l'explication erronée de certains et donne son point de vue. " Nous sommes actuellement en pleine récolte des gousses de vanille qui après un long processus de transformation, seront commercialisées à partir de janvier prochain, aussi selon lui, il y a une suspension de fait. On ne récolte pas la vanille aujourd'hui et l'exporter demain ou dans un mois, tous ceux qui sont dans la filière le savent très bien, alors pourquoi polémiquer ? "

L'année dernière sur le marché mondial, le prix de vanille noire a frôlé les 400-450 euros, soit dix fois les prix de 1999. Or, sur les quelques 500 tonnes de production de la dernière campagne, près de la moitié n'a pas encore trouvé preneur, justement à cause de ce prix faramineux. La situation des exportateurs n'est pas brillante pour le moment en raison de ces stocks invendus et d'une grande probabilité de chute brutale du prix de la vanille sur le marché mondial. Acheté rubis sur l'ongle l'année dernière et revendu à bon marché, l'or vert va causer la perte de nombreux exportateurs. On estime au minimum à 5-10 millions d'euros la perte de trois grands exportateurs. " Nous souhaitons suspendre vraiment l'exportation jusqu'à la fin de l'année, explique le président du GES, mais officiellement cette exportation n'est pas vraiment arrêtée". Ce qui fait qu'il y a des francs-tireurs qui vendent le kilo aux alentours de 50 US\$ actuellement, ce qui perturbe considérablement le marché. En plus, il s'agit de vanille de piètre qualité. Si au moins les autorités compétentes peuvent contrôler la qualité, mais ce n'est pas le cas pour le moment Pour que Madagascar puisse garder son rang en tant que premier producteur mondial. Il faudrait que le kilo de vanille malgache, de bonne qualité, se stabilise autour de 200 dollars note le responsable du GES. A ce prix raisonnable, la Grande Ile reste très compétitive face à la vanille indonésienne ou ougandaise et surtout face à la vanille biotechnologique.

Il rappelle la situation de la filière ces dernières années. Depuis le cyclone Hudah de l'an 2000, le prix de la vanille n'a cessé d'augmenter car l'offre a diminué. Depuis cette période aussi, les acheteurs ont préfinancé " à outrance" les planteurs de peur de ne pas avoir assez de produit. Planteurs et acheteurs s'entendent sur le prix dès le début. Mais une fois la vanille prête, certains planteurs changent d'avis et vendent à un prix plus élevé à d'autres que leurs financiers, quitte à rembourser ces derniers. En 2003, les prix ont augmenté d'une semaine à une autre pour atteindre 2,5 millions de Fmg voire 3 millions vers la fin de la campagne, ce qui est tout à fait excessif. Cette course folle a eu raison de la qualité de la vanille malgache. " Des conteneurs de vanille de mauvaise qualité ont été retournés à Madagascar l'année dernière" note cet opérateur. (Midi 21/09/04)

Exportations : la vanille naturelle cherche son point d'équilibre. Une assise internationale de la vanille naturelle se tiendra les 11, 12 et 13 octobre prochains. Objectif : reconquérir la confiance des importateurs de plus en plus réticents à acheter les produits malgaches. La vanille naturelle de Madagascar est boudée sur le marché international. A cause d'un prix trop élevé au goût des industriels. "L'année dernière, on a pu écouler la moitié des 500 tonnes exportées à 450 dollars le kilo. Depuis, les industriels ont prévenu qu'à ce prix-là, ils seront obligés d'abandonner la vanille naturelle de Madagascar au profit d'autres produits synthétiques aux prix plus compétitifs", explique le président du Groupement des entreprises de la Sava, (Ges), ANDREAS Claude.

A titre d'illustration, il rapporte la constatation de ces industriels : "La vanille est le parfum le plus utilisé dans le monde pour les glaces alimentaires. A 450 dollars le kilo, 2 g de vanille dans un litre de lait revient à 9 dollars. C'est insupportable pour les industriels". ANDREAS Claude, d'un chiffre à un autre, révèle que la production mondiale est de 2500 tonnes alors que les besoins font 1500 tonnes. D'où l'effondrement du cours sur le marché international. Une baisse qui se répercute négativement au détriment des paysans producteurs tout en profitant aux spéculateurs. "L'année

dernière le kilo de la vanille préparée atteignait les 2 millions de Fmg. Actuellement, les spéculateurs ne proposent que 175.000 Fmg pour pouvoir marchander auprès des importateurs à 30 dollars le kilo. Cela se traduit par des bénéfices mais pénalise le label Madagascar", indique ANDREAS Claude. "L'objectif est de rassurer les importateurs sur la stabilisation de la quantité produite. On peut facilement atteindre les 1000 tonnes. Et de les mettre en confiance sur la qualité", indique le président du Ges. Il précise que "Madagascar tient toujours le leadership en matière de fixation du prix de la vanille naturelle sur le marché mondial. Les autres exportateurs comme l'Ouganda, les Comores, le Mexique, etc. suivront la cadence qu'on leur impose". La vanille fait vivre 80.000 planteurs dont 70.000 dans la Sava, 6000 préparateurs, une dizaine d'exportations (le groupe Fraise, par exemple, est agréé par Mc Cormick), une dizaine d'importateurs, et une multitude de collecteurs commissionnaires freelance. La filière est libérée depuis 1997 de toutes les taxes qui l'ont handicapée dans le milieu des années 90. (L'Express 30/09/04)

Madagascar serait à l'origine d'une flambée des cours mondiaux du girofle. Madagascar n'est certes pas le premier exportateur de girofle, mais il est encore assez influent pour déstabiliser le marché mondial. D'après RFI, les exportateurs malgaches seraient les responsables de la flambée actuelle des cours mondiaux qui atteignent les 3.600 dollars la tonne. Ces exportateurs préféreraient reporter leurs ventes pour mieux tirer profit de ce filon. De plus, en prévision d'importants achats de l'industrie agro-alimentaire en octobre, il n'est pas question de relâcher la pression avant l'arrivée de cette grosse clientèle. D'autant que l'on annonce déjà que les récoltes seront moins bonnes que l'année passée, notamment en Indonésie, le premier producteur mondial. Néanmoins, il faut savoir que cette envolée des prix ne date pas d'hier. A vrai dire, cette situation sous-tend le marché mondial depuis le début de l'année. D'autres facteurs comme l'appréciation du dollar expliquent cette hausse, les gros importateurs du clou de girofle étant Singapour, Etats-Unis, Hong Kong et la France. Certes, Madagascar est encore loin derrière l'Indonésie, Zanzibar et Brésil en termes de production de clou de girofle. Mais, il est plutôt réjouissant de savoir que la Grande île tire encore son épingle du jeu en matière d'exportation d'épices au moment où les cours de la vanille sont à leur plus bas niveau (Les Nouvelles 30/09/04)

FMI, Banque Mondiale, Union Européenne & effacement de la dette

De Madagascar à l'égard de la France 363 milliards Fmg de dettes gommés : La consolidation - le rééchelonnement - de la dette de Madagascar envers la France, qui avait abouti à un accord entre les deux pays signé à Paris en avril 2003 dans la foulée de la réunion des Amis de Madagascar fin juillet 2002, fait l'objet d'une publication au JORF n° 204 du 2 septembre 2004. La dette de Madagascar visée par cet accord concerne les crédits commerciaux découlant de crédits d'exportation ou de conventions de crédit les financements conclus avant le 1er juillet 1983, garantis par la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur (Coface). Ainsi, les montants exigibles entre le 1er décembre 2000 et le 31 décembre 2001, y compris les intérêts, les intérêts moratoires et intérêts de retard sont annulés. Il en est de même des montants exigibles entre le 1er janvier et le 31 décembre 2002, ainsi qu'entre le 1er janvier et de le 29 février 2004. Le montant de la dette ainsi annulée est évalué à 5.440.783, 10 euros (68 milliards Fmg) et 51.826, 18 Us dollars (532 millions Fmg), auxquels s'ajoutent 9.796.399,22 euros (122 milliards Fmg), 81.564,98 Us dollars (836 millions Fmg) et, enfin 13.614.811, 58 euros (170 milliards Fmg) et 124.315,53 Us dollars (1,274 millions Fmg). Au total, ce coup de gomme est de 363 milliards Fmg (le taux de change utilisé pour la conversation a été de 12.250 pour un euro et 10.250 pour un dollar). Le préambule précise également qu'il s'agit de la mise en oeuvre des recommandations du Club de Paris du 7 mars 2001, prises dans le cadre de l'initiative française sur la dette des pays pauvres très endettés (07/09/04)

Réduction de la pauvreté : « Le DSRP et la FRPC n'ont pas répondu aux attentes » selon le FMI. Dans son dernier bulletin datant du 30 août 2004, le FMI avoue que le DSRP et la FRPC, deux

instruments de la Banque mondiale et du FMI pour la réduction de la pauvreté, n'ont pas apporté les résultats escomptés. (...) Ce n'est donc pas étonnant si ces instruments de la Banque mondiale et du FMI s'avèrent inefficaces pour lutter contre la pauvreté. Le FMI le reconnaît dans son dernier bulletin : « On n'a pas assez clairement défini les objectifs intermédiaires, c'est-à-dire le but poursuivi sur le plan de l'évolution des politiques intérieures, par exemple. Nous savons que les objectifs ultimes sont la réduction de la pauvreté et la croissance, mais comment mesurer l'évolution des politiques menées par chaque pays pour les atteindre ? » (L'Express 08/09/04)

Projet de loi des Finances 2005 : sous la loupe du FMI ! Des fonctionnaires du FMI viennent d'achever une mission d'évaluation d'environ une semaine à Antananarivo. En dépit d'une totale discrétion à propos de l'appréciation de la délégation concernant la performance macroéconomique réalisée durant ce premier semestre, le directeur général du FMI, a eu l'occasion d'observer à la loupe non seulement la comptabilité nationale mais surtout le projet de loi des Finances 2005 qui devra être soumise au Parlement au cours de la session de fin d'année. (Tribune 15/09/04)

Dettes : Plus que 1,5 milliard USD si...le point d'achèvement est atteint : sur les 3 milliards USD de volume de dettes, compte tenu de la réactualisation de sa valeur, que Madagascar devrait payer à tous ses créanciers, aussi bien bilatéraux que multilatéraux, il ne resterait plus que 1,5 milliard USD, si le Conseil d'Administration de la Banque Mondiale tranchait positivement sur le dossier Madagascar. En d'autres termes, l'atteinte par le pays du fameux point d'achèvement déclencherait un effacement des dettes consenti avec ces institutions de Bretton Woods, évaluées à 256 millions USD, et ceux des autres créanciers privés, soit un total ramené à 1,5 milliard USD. Le Directeur des opérations de la Banque Mondiale à Madagascar, Comores, Maurice et Seychelles, James BOND, l'a annoncé hier lors de sa première rencontre avec la presse. Cela induit également un effet d'entraînement pour les autres créanciers de Madagascar, notamment les créanciers bilatéraux. A preuve, la France s'est déjà engagée à éponger les dettes de Madagascar au mois d'octobre prochain, toujours en fonction de l'atteinte du point d'achèvement, comme l'a déclaré le Président Jacques CHIRAC, lors de sa dernière visite à Madagascar. En terme de flux, le ratio service de la dette/recette d'exportation est évalué à 284% et on entend le ramener à près de 136%, après toutes ces démarches, a souligné James BOND. Ce qui explique que Madagascar a une très faible capacité de remboursement de ses dettes par rapport à toutes les sources de revenus qu'il tire de son exportation de biens et services, avec un déficit de l'ordre de 284%. Notons que Madagascar fait partie de la vingtaine de pays éligibles de l'IPTE (Initiative des Pays Pauvres Très Endettés), bénéficiant ainsi d'une remise de sa dette à hauteur de 2,1 milliards USD. Après la décision du Conseil d'Administration de la Banque Mondiale, que James BOND estime d'ores et déjà favorable, le volume de la dette de Madagascar est ramené à 1,5 milliard USD, y inclus les créances consenties avec des organismes ou entités privés. Viennent ensuite les effacements de dettes initiés par chaque pays créancier en faveur de Madagascar. (Midi 16/09/04)

Mission du FMI : départ en catimini : les émissaires du FMI, qui ont effectué une mission de travail à Madagascar pendant quelques jours, ont déjà quitté la Grande Ile, sans tambour ni trompette. Plus d'un s'interroge sur les tenants et les aboutissants de cette mission jugée capitale, notamment à la veille de la réunion du conseil d'administration des Institutions de Bretton Woods, qui va se pencher sur le dossier Madagascar. Ce mutisme a favorisé les interprétations et les supputations sur cette mission. Le FMI aurait émis des réserves sur la poussée inflationniste, la dépréciation de la monnaie nationale ainsi que la gestion des affaires nationales...A signaler que ces deux institutions financières n'ont rien dit sur l'avancée ou non du processus de privatisation à Madagascar. Faut-il rappeler que depuis l'arrivée de RAVALOMANANA Marc au pouvoir en 2002, la politique de désengagement de l'Etat dans les entreprises publiques est au ralenti ; ce n'est que ces derniers mois que le processus a de nouveau véritablement repris de la vigueur. Certaines sociétés d'Etat ne seront pas vendues dans leur état actuel, devait indiquer le chef de l'Etat.

Parmi ces sociétés, à noter entre autres la compagnie aérienne Air Madagascar, la Sirama...Mais, force est de constater que ce sont les hommes du président qui sont nommés à la tête de ces entreprises qui seront privatisées incessamment, dont le port de Toamasina, la Sirama...Certains analystes ont vivement critiqué cette politique économique du président (Tribune 17/09/04)

Politique bancaire, investissements étrangers, privatisation

Investissement : Madagascar, un pays à risque pour le court et le long terme. Le pays n'est pas près de devenir un paradis des investisseurs, si l'on en croit la dernière notation de Standard & Poor's, leader mondial en notation financière. Celle des autres agences de notation rejoint cette étude, mais avec quelques nuances optimistes. Selon l'étude de Standard & Poor's, Madagascar se voit attribuer la notation B pour le court terme (un an au plus) et le long terme (plus d'un an). Autrement dit, la sécurité financière déjà précaire, ne va pas s'améliorer sous peu. Cette notation du leader mondial signifie effectivement que même si le pays a actuellement la capacité de drainer des engagements financiers, le niveau de développement économique et les affaires politiques ne sont pas à même de rassurer les investisseurs pour l'avenir. L'agence belge Ducroire abonde dans ce sens. Pour les opérations d'exportation, elle donne une note élevée pour les risques politiques à court terme et le maximum pour le moyen et le long terme, soit un risque intense. Malgré tout, les risques commerciaux sont stables selon cette agence. Pour les investissements directs, les risques de guerre sont moindres mais la note est un peu plus élevée pour les risques d'expropriation. Elle est très élevée pour le transfert des fruits des investissements. Il faut pourtant noter que cette notation et celle d'autres pays africains établies par Standard & Poor's, ont été commandées par le PNUD pour aider le continent à mobiliser des ressources financières étrangères. Le but est d'augmenter le niveau d'investissements directs étrangers pour permettre à l'Afrique de lutter contre la pauvreté et d'atteindre les Objectifs du Millénaire centrés entre autres sur l'éducation, la santé, l'accès à l'eau potable... Particulièrement pour Madagascar, la notation de Standard & Poor's s'est basée sur l'engagement du gouvernement à effectuer des réformes économiques et à s'appuyer sur une forte assistance des bailleurs de fonds face au faible développement économique du pays. Concrètement, la notation a été établie selon l'engagement dans le DSRP, les résultats attendus des réformes envisagées dont une prévision de croissance soutenue de 6% pour les prochaines années, un déficit budgétaire de 2,8%, la privatisation, la simplification des droits et taxes, la création du Comité supérieur de la lutte contre la corruption. Le soutien des bailleurs vers le point d'achèvement ainsi que les prévisions des dépenses d'investissement (+8,2% du PIB en 2004) figurent aussi parmi les critères de notation. Voilà pour les critères basés sur des prévisions optimistes. Mais il faut savoir que la Grande Ile s'est vu attribué un B à cause d'autres critères comme la faible flexibilité fiscale. Ce problème provient d'une administration inefficace des taxes et une large corruption au niveau des services des douanes.

Investissements : un niveau de risque toujours très élevé pour Madagascar selon la Coface. Classé à haut risque pour les investissements depuis le mois de janvier 2004, Madagascar est toujours resté dans cette catégorie de pays qui n'inciterait guère les investisseurs. A l'aide des statistiques disponibles localement, les observateurs tendent à affirmer que la situation économique de la Grande île s'est encore dégradée depuis. Inflation grimpanche ; instabilité monétaire; fermeture d'entreprises, bref, le tableau est pour l'instant noir pour l'économie de Madagascar. Le classement de la Coface ne pourra que confirmer cet état de choses. Malheureusement, les informations que pourront consulter les grands financiers du monde sur le site de la Coface peuvent facilement les convaincre de ne pas venir dans un pays qui est qualifié à haut risque. Privatisation des 46 sociétés d'Etat : décidée en 1997, la privatisation des 46 sociétés d'Etat reste d'actualité. Elle aboutit à un conflit social entre l'Administration et des employés victimes de la compression du personnel dictée par l'obligation de résultats. "Désengagement de l'Etat sans exclusion sociale". C'est le principal ... engagement du

gouvernement envers les employés des sociétés d'Etat à privatiser au nombre de 46 suivant la liste arrêtée au mois de juillet 1997. A cet effet et avec l'appui des bailleurs de fonds qui ont souhaité des réformes structurelles au niveau des secteurs productifs, il a été mis en place le Programme d'action sociale et économique pour la réinsertion professionnelle, Paserp, pour amortir le choc de la privatisation qui débouche souvent à une réduction du nombre du personnel. (...) Il reste qu'au niveau de leur concrétisation, les actions du Paserp sont contestées par les principaux concernés : les employés des sociétés d'Etat déflatés par la privatisation. (L'Express 14/09/04)

Privatisation : une société française contrôle le coton-fibre malgache. L'entreprise française Dagriss a pris le contrôle à 90% de la seule société publique malgache de production de coton-fibre, dont elle était déjà actionnaire à 38. Sur les deux candidats en lice, Dagriss a présenté la meilleure offre lors du dépouillement des offres financières et a été déclarée adjudicataire de Hasyma, l'entreprise publique ouverte à la privatisation. L'offre financière de Dagriss s'élevait à 1,65 million de dollars pour 52% du capital de Hasyma, dont la société française détenait déjà 38%. L'Etat malgache conserve 10% du capital, ainsi qu'un siège au conseil d'administration. Le processus de privatisation avait débuté en février 2004. Hasyma assure plus de 80% de la production malgache de coton, emploie directement 500 salariés et fait vivre 17.500 cultivateurs. Elle vend 45% de sa production aux filatures locales et le reste à l'exportation. En 2003, Hasyma avait produit 14.000 tonnes de coton-graine, soit 5.800 tonnes de coton-fibre. (AFP 17/09/04) BCM : le taux directeur passe de 12% à 16% : les banques hors de portée ... Est-ce encore une nouvelle recommandation du FMI qui à l'issue d'une mission secrète avait certainement son mot à dire ? Quelques jours après le passage de ces experts du Fonds, voilà que la Banque Centrale de Madagascar relève de quatre points son taux directeur. Celui-ci culmine désormais à 16% alors qu'il était de 12%, il y a encore quelques heures. Certes, la BCM est autonome dans ses prises de décision mais l'on se souvient qu'elle a été obligée de relever ce même taux directeur pour freiner la dépréciation du FMG, et ce justement lors du passage d'une mission de revue du FMI. (Midi 17/09/04)

Nouvelle hausse du taux directeur de la BCM «Il y a une main criminelle ». Pour RALISON Roger, président national du parti PRM, et enseignant à l'Université d'Antananarivo, cette nouvelle hausse du taux directeur de la BCM est un coup fatal, non seulement pour les opérateurs nationaux, mais aussi pour les investisseurs étrangers. Ainsi, il a laissé entendre qu'à ce rythme, le taux préférentiel des Banques Primaires, actuellement à 12 %, pourrait s'élever jusqu'à 18 %, et encore, la BCM pourra augmenter la réserve obligatoire (actuellement entre 15 et 20 %) de ces Banques Primaires. Pis, selon sa source, ce taux préférentiel, un avantage particulier accordé aux opérateurs-clients, pourrait être supprimé. Ces phénomènes pourront engendrer deux effets négatifs. Primo, ces banques primaires verront leur capacité d'emprunt envers les opérateurs réduite, et elles pourraient aller jusqu'à sélectionner leurs clients en n'acceptant que ceux qui sont les plus crédibles. Et secundo, et ce qui sera pire, les investisseurs pourront fermer leurs entreprises, car avec 18 % à peu près le prochain taux d'intérêt des Banques Primaires, leur investissement ne sera plus rentable. Et cela aura comme conséquence catastrophique, l'augmentation du taux de chômage, car ces entreprises "en danger" seront certainement obligées de procéder à la compression du personnel. Outre les opérateurs économiques nationaux et les investisseurs étrangers, les particuliers, plus précisément les simples consommateurs, ne seront pas, eux non plus, épargnés par cette récente hausse du taux directeur de la BCM. En effet, le taux de crédit à la consommation (environ 18% actuellement) offert depuis un certain temps par des banques primaires aux consommateurs à faible revenu pourra également connaître une hausse de 4 à 8 %. Alors que les salaires stagnent, a-t-il déploré. On assistera ainsi à la suppression de ces crédits à la consommation, car les revenus mensuels des particuliers-clients ne pourront plus supporter ce 24 % de taux d'intérêt. Bref, pour RALISON Roger qui s'interroge sur ce silence persistant des "Raïamandreny" au sein du FFKM devant le danger qui menace leurs "enfants", il y a une main criminelle derrière cette augmentation du taux directeur de la Banque Centrale.

Autrement dit on veut actuellement "massacrer » les opérateurs économiques, alors que les dirigeants lancent sans cesse un appel aux investisseurs étrangers à venir à Madagascar (Tribune 18/09/04)

Mesures monétaires : jusqu'à la fin d'année ? Le régime a remué ciel et terre pour maîtriser l'inflation et juguler la dépréciation du Fmg. Dans cette perspective, on se souvient de la promulgation du décret du 6 juillet 2004 relatif à la suppression des opérations de virement de compte à compte entre les résidents. La mesure consiste à redynamiser le marché monétaire en orientant vers le MID toutes les opérations de virement de compte à compte entre les résidents. Le 16 septembre 2004, la Banque Centrale a relevé de quatre points son taux directeur. Il y a une semaine le ministre des Finances, ANDRIAMPARANY RADAVIDSON a, avant son départ pour une mission à l'étranger, tenu à rassurer l'opinion à propos du passage de 12 à 16% du taux directeur. "Il faut maîtriser la masse monétaire en circulation. La Banque Centrale doit mener une politique monétaire plus restrictive pour ponctionner le surplus de liquidité en circulation" Le Gouverneur de la Banque Centrale, Gaston RAVELOJAONA, a conforté la version du patron de l'économie au sujet de la guerre déclarée contre l'inflation. "Il s'agit d'une surenchère afin de freiner les crédits sollicités auprès de la banque primaire par les opérateurs économiques évoluant dans l'importation", avant d'ajouter qu'il existe une interférence entre le taux de base de la Banque Centrale et le taux d'inflation. (...) "Souhaitons que cette restriction ne dure pas trop longtemps au-delà de la fin de cette année Dans le cadre de cette "liberté dirigée", le patron de la Banque centrale lance un appel aux institutions financières à focaliser leur priorisation dans le sens de l'investissement, c'est-à-dire, dans le cadre de l'avenir. Selon les propos du ministre de l'Economie à la veille de son départ pour l'étranger, "ces mesures auront un impact (douloureux) sur les entreprises, mais l'inflation doit être le premier objectif. (Tribune 25/09/04)

Microfinance : la SIPEM ouvre son capital au public. Fait rare dans le milieu économique de Madagascar, la société de microfinance SIPEM ouvre son capital au public pour récolter de quoi augmenter ses offres auprès des clients issus de la micro et des petites entreprises. Avec cette ouverture du capital, la société espère lever près de 6 milliards de Fmg pour faire passer son capital de 1,8 milliards à 7,2 milliards de Fmg. Cette augmentation est nécessaire pour répondre aux demandes croissantes des micro et des petites entreprises qui forment le tissu principal de l'économie malgache. Ces demandes sont très importantes mais elles ne rencontrent pas toujours les offres correspondantes, étant donné qu'il n'y pas encore assez d'investisseurs qui prennent le risque d'injecter leur argent dans le secteur. La raison en est que les textes en vigueur ne sont pas du tout incitatifs. Actuellement, un projet de loi est en gestation pour assouplir ces textes et permettre aux investisseurs de s'engouffrer dans le secteur, car le taux de pénétration de la microfinance atteint seulement 2%. (Matera 23/09/04)

Eau et électricité - Le contrat de gestion de la Jirama se fera sans licenciement du personnel : un courant de contestation parcourt les bureaux de la Jirama, société nationale d'eau et d'électricité. Le motif de cette tension provient de l'avancement du contrat de gestion. A ce propos, le ministre de l'Energie et des Mines Jacques RABARISON affirme sans la moindre hésitation: "Durant les deux années du contrat de gestion de la Jirama, aucun membre du personnel ne sera licencié. Que les choses soient claires dès maintenant". Il prend l'exemple du redressement spectaculaire de la compagnie aérienne Air Madagascar soumis au contrat de gestion avec Lufthansa Consulting. "Au départ, Air Madagascar était au bord d'un dépôt de bilan. Au bout de deux ans de redressement, elle s'en sort avec des résultats positifs dépassant les prévisions". Trois sociétés sont en lice pour le management-contract de la Jirama. La Compagnie Générale des Eaux (France), Lahmeyer International (Allemagne) et une autre sud-africaine auront jusqu'à demain pour soumettre leurs offres. La Jirama éclaire 114 localités et apporte l'eau pour 65 villes. La production de l'électricité a été libéralisée; son transport reste l'exclusivité de la Jirama. (L'Express 29 :09/04)

Autres sujets

Commune Ivato aéroport Zone Franche : « Nous préférons ne pas en avoir ». A part les emplois obtenus par nos jeunes, la commune ne tire aucun avantage de ces zones franches. Si on avait le choix, nous préférons ne pas en avoir" dit le maire de la commune d'Ivato Aéroport, RADAVIDA Anna Soaseheno. Ivato Aéroport est parmi les communes où se sont implantées plusieurs zones franches. Selon ce maire, ces dernières, non seulement polluent l'environnement mais, de par leur statut, ne paie aucune taxe à la commune qui n'est qu'un lieu de passage de leurs activités. En plus, dit elle, elles se croient protégées par le ministère de l'industrialisation et refusent ainsi toutes négociations. Des tractations ont été déjà faites avec l'ancien ministre pour résoudre le problème. L'association des maires va continuer dans ce sens après leurs investitures, sachant que cinq communes dans cette région connaissent le même problème. "Elles sont implantées dans nos communes sans y être présentes", conclut Madame le maire. (06/09/04)

3ème Sommet de l'UA sur l'emploi : promouvoir la politique nationale de l'emploi, faire de l'emploi un élément essentiel de la lutte contre la pauvreté et du développement économique, tels sont les objectifs du 3è Sommet extraordinaire des Chefs d'Etat et de Gouvernement africains membres de l'Union africaine (UA) qui s'est déroulé à Ouagadougou, du 8 au 9 septembre derniers. Ces dirigeants africains ont discuté pendant deux jours sur les stratégies et modalités d'emploi et de la pauvreté avec un accent particulier sur les groupes vulnérables et marginalisés, la mise en oeuvre effective des décisions du Sommet. Il a été également question sur le financement des programmes de promotion de l'emploi et de la réduction de la pauvreté, sur la promotion de l'emploi et de la lutte contre la pauvreté dans les secteurs agricole et informel ainsi que dans les industries culturelles. 20 Chefs d'Etat, dont, entre autres, celui de l'Afrique du Sud, la Guinée Equatoriale, la Tanzanie, le Rwanda, le Tchad, le Soudan, le Bénin, la Sierra Léone, l'Algérie, le Nigeria, le Mali, le Zimbabwe, le Sénégal, ..., de trois vice - présidents, dont ceux du Gabon, de la Namibie et du Malawi ; des Chefs de gouvernement (dont Madagascar) et des ministres représentant leurs Chefs d'Etat respectifs ont participé à ce 3è Sommet (Tribune 13/09/04)

L'absence, remarquée et remarquable de M. RAVALOMANANA, a permis aux opposants de fustiger le régime. « Seuls les sommets qui ont conduit à l'UA de reconnaître, légalement et légitimement, l'ascension de Marc RAVALOMANANA au pouvoir a intéressé M. RAVALOMANANA. Et une fois cette étape franchie, il n'éprouve plus la peine d'honorer cette entité panafricaine », a-t-on indiqué. De toute façon, le chef de l'Etat ne consacre son temps qu'à l'Eglise, à l'installation des chefs de région, aux routes : le reste lui importe peu (La Gazette 13/09/04)

La surpopulation de la capitale : questions à RAZANADRASARA Jean Démographe, enseignant à l'université et directeur du service des Relations institutionnelles à l'Instat (...) L'exode engendre le gonflement de la population en milieu urbain. Après analyse scientifique, la population tananarivienne est de deux sortes. Il existe celle qu'on appelle "la population flottante", constituée des gens issus des milieu ruraux. Ils ont deux résidences : l'une à la campagne et l'autre en ville. En réalité, on compte 850 000 à 900 000 habitants à Tana. C'est ce qu'on appelle les résidents. Cette population flottante vient gonfler le nombre de la population. Si on considère cette frange de la population, le nombre d'habitants de la capitale s'élève, actuellement, à 2 000 000. (L'Express 14/09/04)

Economie: RAVALOMANANA voudrait tout accaparer. Tous les secteurs juteux et à haut potentiel intéresseraient le président de la République. Cela passe de l'énergie aux télécommunications, de l'agro-industrie au BTP. Une gourmandise qui inquiète bon nombre d'opérateurs économiques. Marc RAVALOMANANA lorgnerait sérieusement vers le vaste complexe agricole du lac Alaotra, un bien de l'Etat. On chuchote dans les milieux bien

informés qu'il l'aurait déjà fait aménager en l'agréant de quartz roses et de « felantan-tsy foana » (une fleur dont le nom veut dire « Ne pas avoir les mains vides »). Il a laissé entendre, lors du dernier synode du FJKM à Ambatondrazaka, qu'il voulait y développer l'élevage des vaches laitières. Le chef de l'Etat est connu pour sa maestria dans le développement de son empire agroalimentaire Tiko et son intérêt pour l'élevage : c'est tout ce qu'il y a de plus normal. Seulement, des analystes pensent que, ce faisant, il n'encourage pas les gros investisseurs potentiels à entrer dans un secteur déjà boudé par des opérateurs économiques. « Ils craignent de marcher sur les plates-bandes du président RAVALOMANANA et préfèrent investir ailleurs. Or, l'agriculture a un grand besoin d'investissement que ce dernier, à lui seul, ne peut pas combler ». Il faut rappeler que Madagascar n'arrive pas à trouver un financement de 10 millions de dollars pour booster assez rapidement le développement rural, selon une étude inscrite dans le « Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique » ou NEPAD. Des sources, dans le milieu agricole, avancent également que M. RAVALOMANANA s'intéresserait à un vaste terrain sur la côte Ouest. Ce serait toujours pour y développer des activités agricoles. Pareil pour un des pôles intégrés de croissance qui s'étend d'Antsirabe au Moyen-Ouest. Il y aurait des vues essentiellement tournées vers l'agro-industrie. Il pourrait profiter des financements à allouer à ce pôle. Son intérêt pour l'agriculture se porterait aussi vers l'exportation de litchis. D'aucuns savent que c'est un secteur juteux. Les ruées annuelles en sont la preuve. Selon les données officielles, les fruits frais, dont les litchis, ont représenté 5% en valeur des exportations à la fin des années 90. Ce qui est considérable. Et l'entrée d'un autre gros opérateur, risque de bouleverser encore plus une filière déjà en mal d'organisation et dont l'image est de plus en plus écornée sur le marché international. Par ailleurs, Marc RAVALOMANANA aurait aussi des vues sur le secteur de l'énergie. Il fut un temps où l'on a chuchoté la création d'une compagnie qui serait baptisée Tiko Petroleum. On n'entend plus parler de Tiko Petroleum mais, le président de la République essaierait de semer le trouble dans ce secteur pour y faire aisément son entrée. Car il lorgnerait du côté du terminal pétrolier de Toamasina, une infrastructure fondamentale pour recevoir les produits pétroliers importés, débarqués des tankers. Le chef de l'Etat ne voudrait pas de la raffinerie, une unité trop vétuste pour être rentable. Or, cette unité et la raffinerie forment un lot indissociable dans la mesure où le brut doit passer par le terminal pour être traité à la raffinerie. Dans ce cas, qu'advient-il de cette unité ? Les télécoms seraient également un autre cheval de bataille du président RAVALOMANANA. Même si, officiellement, Distacom est censée installer le backbone national ou l'autoroute de la communication, tiré à partir du câble en fibre optique, un groupe chinois est actuellement au pays pour mener une étude sur cette infrastructure. Des grosses pointures internationales comme Ericsson seraient aussi sur le projet. La stratégie serait de leur confier une partie des travaux d'installation. Ce qui permettrait au chef de l'Etat d'en jouir par la suite, en créant sa propre entreprise ou en se servant d'une société écran pour exploiter une partie du backbone. Concernant Tiko Group, il ne se limite plus à sa vocation primaire tournée vers l'agro-alimentaire. Son site web précise que le groupe s'étend vers d'autres secteurs, à savoir le BTP, via Alma (travaux de génie civil), la construction de bâtiments, les travaux routiers et les petits barrages. La société CCM est également dans les travaux de génie civil. Ces secteurs sont en plein boom avec les nombreux projets routiers du gouvernement et ils profitent largement de la détaxation. Le groupe a d'ailleurs déjà un pied dans l'hôtellerie (du côté d'Antaninarenina), dans la grande distribution (avec le sudafricain Shoprite) et dans la fourniture de produits à l'Administration (avec Magro). En tout cas, si toute cette boulimie d'activités fait du bien à l'économie, c'est tant mieux. Mais rien n'est moins sûr, car les investisseurs étrangers hésitent et rechignent à pénétrer sur le marché. Ils ne savent plus où mettre les pieds, de crainte de chasser sur les terrains du président de la République. Beaucoup se souviennent du monopole tentaculaire et sourcilieux exercé sous la Révolution par la Procoops, société créée par l'amiral et dirigée par sa belle-soeur... (La Gazette 20/09/04)

Assemblée nationale : la libre concurrence vous interpelle ! S'il est une société commerciale qui fait actuellement l'objet d'accusations et de critiques acerbes, de la part de ses concurrents et même des politiciens, c'est le groupe Tiko, pourtant un fleuron de l'industrie agroalimentaire locale,

fondé par l'actuel président de la République. Ceci expliquant peut-être cela ! Toutefois, pour que cessent ces insinuations de délits d'initié, de monopole ou autres, le Parlement doit concocter d'urgence une loi sur la libre concurrence afin que tout se fasse dans les... normes. Les insinuations et les accusations contre le groupe Tiko ne cessent de se multiplier. Les hommes politiques et les intervenants sur les ondes radios ou les chaînes de télévision ne mâchent pas leurs mots contre la société fondée en son temps par l'actuel président de la République. Des opérateurs économiques se plaignent de la rapacité de la société Tiko qui accapare tous les marchés. Même le pouvoir, dit-on, est à la solde de cette société (...) De telles rumeurs lorsqu'elles persistent peuvent nuire au régime et aux gouvernants, voire au groupe Tiko. Quand on sait et qu'on considère que le groupe est l'un des rares à avoir été fondé par un inconnu, un des rares qui n'ait bénéficié d'aucun héritage pouvant présager d'un avenir glorieux, et sans doute une des rares entreprises qui ait bénéficié de l'appui des capitaux à risques de la Banque mondiale, et un des rares fleurons de l'économie et des entreprises malgaches, on ne peut tout de même demeurer indifférent. C'est pourquoi de plus en plus d'opérateurs, d'intellectuels et hommes politiques, au lieu de discuter de la véracité ou non de ces affirmations ou de ces critiques, attirent plus l'attention sur les lois qui devraient limiter les abus de pouvoir (...) La position dominante que Marc Ravalomanana occupe aujourd'hui ne doit entacher l'égalité de tous les opérateurs, de toutes les entreprises dans la compétition économique ou financière sinon cela s'appelle abus de position dominante et/ou délit d'initié. Or il n'y a pas réellement de loi qui interdise expressément ce genre de délits. Dès lors, la confection d'une telle loi sur la concurrence est indispensable et impérative. Cette loi garantit en fait l'égalité de tous les opérateurs dans toutes les compétitions commerciales. (Tribune 28/09/04)

Artisanat - Le raphia se raréfie : il part en lambeau avec les exportations massives et en vrac vers la Chine. Selon les artisans, on assiste actuellement à de grosses quantités d'exportation vers la Chine. Par la suite, nos produits finis dérivés du raphia sont concurrencés par ceux de la Chine sur le marché international, qui sont écoulés à bas prix alors qu'ils utilisent des matières premières venant de Madagascar. Deux sociétés dominent le marché des exportations par des surenchères sur les prix auprès des paysans agriculteurs de raphia. Ces deux entreprises ont exporté plus de 850 tonnes au début de l'année 2000 et le volume de leurs exportations n'a cessé d'augmenter depuis, avec pour conséquence immédiate l'épuisement des matières premières pour les artisans locaux. Les artisans suggèrent aux autorités compétentes de gérer les ressources disponibles comme on fait dans la pêche crevettière. Dans la foulée, ils proposent un renouvellement des pieds de plantation qui, au fil des années, commencent à perdre beaucoup de leur rendement. (L'Express 25/09/04)

Charbon de bois : une nouvelle taxe à l'horizon. Dans le cadre de la mise en oeuvre du Programme Environnemental III (PE3), la Banque Mondiale a prévu de taxer lourdement le charbon de bois issu des forêts naturelles. Pour l'instant, le prix du sac de 30 kilogrammes n'a guère évolué. Il se situe entre 35 000 Fmg et 37 500 Fmg, un prix largement au-dessus de la possibilité financière de la majorité des Malgaches. Pour réduire l'impact de la mise en oeuvre de cette stratégie, il faut procéder au préalable à l'accélération de la promotion des énergies alternatives. Il est prévu le renforcement de la recherche de nouvelles sources d'énergie de cuisson adaptées aux ménages malgaches. Conformément aux études déjà établies, un responsable de ce vaste programme a avancé que l'utilisation de l'éthanol, alcool extrait de la canne à sucre, peut résoudre le problème. Couplé avec le développement de la culture sucrière dans les localités à forte potentialité, cette technique peut largement compenser la défaillance énergétique. Le programme PE 3 prévoit de mener une grande campagne de sensibilisation sur une plante dénommée « sesbania » ou « Valavelona ». On peut tirer à partir de cette plante une substance appelée agrodiesel, un élément qui peut se substituer parfaitement au charbon de bois. En attendant l'effectivité de ces programmes, les ménages urbains font face à une menace permanente de hausse du prix du charbon de bois. Au cours de ces dernières années, la dépense journalière en charbon d'un Malgache est passée de 60 Fmg à plus de 590 Fmg alors que le gaz butane a

progressé de 105 Fmg à 640 Fmg par tête. Ainsi, l'on en déduit que la majorité des foyers ne peuvent pas encore se passer du charbon de bois. Alors, l'avènement de cette taxe et la persistance de la suspension de la délivrance de permis d'exploitation forestière sont autant de mauvais signes qui pèsent lourdement sur eux. En fait, en vue d'optimiser le mode d'exploitation, cette trêve a été décidée jusqu'à ce que l'inventaire des ressources forestières soit terminé. A ce moment là, les exploitants n'auront plus le droit de choisir leur domaines d'exploitation. Dorénavant, les permis d'exploitations forestières seront délivrés par appel d'offres. Il appartient alors à l'administration de délimiter les lots de terrains jugés adaptées à l'extraction de charbon. Aussi, les exploitants désignés seront soumis aux obligations de payer des redevances en nature et en espèces ainsi qu'au reboisement. Il y a urgence en matière d'énergie. La prépondérance de l'utilisation du charbon de bois et du bois de chauffe (86 % des ménages urbains) fait qu'il faudrait une politique de grande envergure pour pourvoir réussir une grande mutation ; actuellement seuls 3 % des ménages utilise le gaz butane et la proportion des utilisateurs d'électricité est encore moindre, 0,6 %. Il se trouve alors que le PE 3 est l'unique instrument capable d'une telle prouesse. Il importe de rappeler que la surface à reboiser pour compenser les prélèvements sur nos ressources forestières pour cette année 2004 serait de 44 0000 ha pour le pin et 66 000 ha pour l'eucalyptus. (La Gazette 25/09/04)

Douanes : Recul important des recettes. Généralement, les deux principales sources de recettes à partir desquelles est établi l'équilibre budgétaire demeurent les services des impôts et ceux des douanes. Et pourtant les recettes douanières reculent de beaucoup depuis l'application des mesures de détaxation. Ainsi, si avant 2002, les services des douanes effectuent généralement des recettes allant jusqu'à 400 milliards par mois, actuellement elles atteignent difficilement les 40 milliards de francs, soit le dixième. Avec le budget 2005, on peut donc s'attendre à une nouvelle politique douanière et fiscale pour rattraper le niveau des recettes d'il y a quatre ans. (La Gazette 25/09/04)

L'abolition des quotas textiles en janvier 2005 : Le ministre des Affaires étrangères et du Commerce international de Maurice a rencontré le directeur de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Ils ont discuté de l'abolition des quotas textiles en janvier 2005 et de la reprise des négociations à l'OMC. Le dossier de l'abolition de quotas avec la fin de l'Accord multifibres, et celui de l'érosion des préférences des produits industriels, seront discutés. (...) « Un large consensus » s'est dégagé au sujet des effets néfastes, pour un certain nombre de pays, de l'abolition de quotas concernant les produits textiles. Madagascar, le Mexique et le Bangladesh ont, comme Maurice, exprimé leurs appréhensions sur cette question. Il y a également, à ce propos, convergence de vues dans les rapports du Fonds monétaire international (FMI) et ceux du Département américain sur le Commerce. Le rapport du FMI a précisé que Maurice est l'un des pays où l'économie est très vulnérable à l'érosion des préférences commerciales dans le sillage de la libéralisation des échanges économiques. Pour preuve, cette situation a déjà entraîné la fermeture d'un certain nombre d'usines textiles. (L'Express Port Louis 28/09/04))

Textile : les difficultés se profilent à l'horizon. Madagascar se distingue dans la région Océan indien par la diversité de ses filières. Le pays possède une filière coton, une filière sisal, et une filière soie. En 2000, le secteur textile, composé en majorité d'entreprises franches, représentait environ 3% du PIB, avec plus de 74.000 emplois directs et 26.000 emplois induits. Entre 1999 et 2001, les zones franches réalisaient plus de 70% de l'ensemble des exportations du pays. En 2002, le secteur a été particulièrement affecté par la crise mais il se redresse depuis, réalisant en 2003, un montant d'environ 1.500 milliards de FMG, soit 65% des exportations totales des entreprises franches. Aujourd'hui, la plupart des experts considèrent le secteur textile comme porteur et lui attribuent un fort potentiel de croissance. Par ailleurs, Madagascar, en tant que pays ACP et PMA, bénéficie dans ses relations commerciales avec l'Union Européenne, du régime préférentiel non réciproque comme de l'initiative « Tout sauf les armes », et à ce titre bénéficie d'un accès à droit zéro et sans quota sur le marché européen. En termes d'échanges commerciaux, l'Union

européenne demeure la première destination des exportations de Madagascar. Le pays a ainsi réalisé en 2003 un montant de 506 millions d'Euros vers l'Europe dont 26% de produits textiles, soit un montant de plus de 130 millions d'Euros. Les principaux investisseurs dans le secteur sont européens, et il en est de même pour les donneurs d'ordre. Malgré cela, Madagascar conserve une place modeste de 48ème pays fournisseur de l'Union Européenne en textile. Ainsi la Grande Ile peut et doit gagner des parts de marché plus substantielles sur le marché européen. La récente Initiative Coton de l'Union Européenne (stratégie commune de l'UE, lancée en 2004, pour soutenir les pays africains producteurs de coton) pourrait représenter une chance supplémentaire pour Madagascar dans cette filière. S'agissant du marché américain, dans le cadre de l'AGOA, le pays a exporté en 2003 plus de 160 millions d'Euros, soit un accroissement de 26% par rapport à 2002. Ces chiffres laissent entrevoir la marge de progression qui devrait également exister sur ce marché. Enfin, le pays s'est engagé résolument dans la voie de l'intégration régionale. Le processus de négociation de l'Accord de Partenariat Economique qui liera dès 2008 les 16 pays de l'Afrique Orientale et Australe (dont Madagascar) et l'UE des 25, offre au secteur privé, dont le secteur textile, une plate forme idéale pour faire connaître ses priorités dans le domaine commercial et identifier des synergies possibles au niveau régional. Mais ces atouts et opportunités de Madagascar ne donnent pas droit aux opérateurs de la filière d'oublier les difficultés qui se profilent à l'horizon « textile » : au niveau mondial, la fin de l'Accord Textile et Vêtement dans le cadre de l'OMC au 1er janvier 2005 pose un défi majeur aux opérateurs du secteur. La Chine et d'autres pays d'Asie, dont les parts de marché se sont accrues de façon considérable, se présentent en effet comme de redoutables concurrents. De la même manière, au niveau régional, des pays comme le Kenya ou le Lesotho, ont accru leurs exportations textiles vers les Etats -Unis en quelques années et émergent comme sérieux concurrents de Madagascar. Au niveau national enfin, le développement du secteur textile est confronté à de sérieuses contraintes : difficultés internes tels que la nécessaire diversification des gammes de produits et qualification de la main d'oeuvre, une gestion performante des unités de production etc. Des facteurs externes contraignants existent aussi comme la disponibilité des matières premières, le contrôle des coûts liés aux infrastructures, transport, énergie etc. (...) Il conviendrait aussi d'élaborer une stratégie de relance de la filière coton. Cette dernière devait aller de la production à la confection en passant par la filature et le tissage. L'UE, dans une de ses études en la matière démontre pour Madagascar la perspective d'une intégration verticale de la filière coton - textile, qui permettrait de répondre à différentes problématiques de la filière textile, telles que la formation du personnel, l'approvisionnement en matières premières. (La Gazette 30/09/04)

Plus de 550 milliards FMG pour la réhabilitation de deux routes nationales : la Banque mondiale a consenti une aide financière de plus de 550 milliards FMG (48 millions d'euros), pour la réhabilitation des RN 2 et 44. La signature de la convention avec la société malaise Ho Hup Construction Company a été effectuée le 27 septembre. La RN 44, dans le Centre-Ouest, mène vers la principale région productrice de riz, aliment de base de la population, alors qu'elle a été, depuis des décennies, laissée dans un piteux état. La RN 2, elle, relie la capitale à la ville portuaire de Toamasina. Des centaines de camions fréquentent, chaque jour cet axe qui, naturellement, présente également un enjeu économique important. Le marché attribué à Ho Hup Construction, après appel d'offre international, est ainsi le deuxième plus gros marché de réhabilitation de routes jamais attribué à Madagascar, après l'attribution de la réhabilitation de la route nationale 6 (Nord) à l'entreprise française Colas, filiale du groupe Bouygues qui, à l'occasion, a raflé un marché de 600 milliards FMG. (Matera 29/09/04)

Population et développement : nous serons 46,3 millions en 2050, indique le rapport sur l'état de la population mondiale 2004. Par rapport à l'Ile Maurice qui compte aujourd'hui 1,2 million d'habitants et qui en comptera 1,5 million en 2050, la Grande Ile avec 17,9 millions d'habitants en 2004 connaîtra donc un boum démographique sans précédent d'ici cinquante ans. Face à ces chiffres spectaculaires, Agniola ZINSOU, représentante du Fonds des Nations unies pour la population (UNFPA) a relativisé. " Ce sont des projections. Et elles sont basées sur des chiffres de

1993 ". Le taux moyen de croissance démographique du pays, enregistré entre 2000 et 2005, reste élevé par rapport à la moyenne. 2,8 contre 2,2 en Afrique. Et le taux de fécondité de 5,70 de Madagascar est parmi les plus élevés en Afrique. Investir pour la population et être à son écoute, se préoccuper de son droit et de ses choix plutôt que de mettre l'accent sur le contrôle du nombre des êtres humains, ont été des lignes de conduite préconisées 10 ans plus tôt et restent toujours à concrétiser. Car les problèmes de ressources sont permanents. Un appel a été lancé à l'adresse des gouvernants " pour qu'ils investissent dans l'éducation, la santé et les droits fondamentaux des femmes et des jeunes afin d'instaurer un monde plus équitable et plus durable ". (L'Express 30/09/04)

Difficultés financières : Les prêts bancaires très sollicités. A l'heure actuelle, bien des salariés sollicitent de prêts bancaires, non pas pour investir dans quelque affaire ou acquérir des biens immobiliers ou encore pour financer des dépenses urgentes, mais bel et bien pour faire face aux difficultés quotidiennes et se préparer à la vache maigre pour les prochains mois. (...) 76 % de la population active de la capitale, selon l'enquête Emploi de l'INSTAT, dispose d'un revenu par tête inférieur au niveau médian, soit moins de 500.000 Fmg et 82 % d'entre eux déclarent qu'ils sont obligés de s'endetter. (La Gazette 30/09/04)

SANTE, FLEAUX & CALAMITES

L'Afrique reste très désorganisée pour faire face à la peste : des scientifiques des neuf pays africains les plus touchés par la peste suivent cette semaine une formation à l'institut Pasteur de Madagascar (IPM) pour lutter contre cette maladie. Ces biologistes et épidémiologistes spécialistes de la peste viennent d'Algérie, du Kenya, du Malawi, du Mozambique, d'Ouganda, de Tanzanie, de Zambie, du Zimbabwe et de Madagascar. "Les pays qui participent à la formation sont tous ceux qui ont eu des cas d'épidémie de peste ces dernières années, a expliqué le Dr Lila RAHALISON, responsable de l'unité Peste à l'IPM. C'est l'OMS qui finance cette session et qui nous a demandé de l'organiser car Madagascar est très en avance dans la surveillance et la détection des cas de peste." Selon l'OMS, environ 20 000 cas de peste ont été déclarés en Afrique depuis 1980, dont 95% de peste bubonique, avec un taux de mortalité de 10%. A Madagascar, 500 cas suspects ont été enregistrés depuis le début de l'année, dont 118 cas confirmés (Clicanoo 11/09/04)

L'Afrique concentre les trois quarts des cas de peste dans le monde, mais, hormis Madagascar, les pays africains sont très désorganisés concernant la surveillance des épidémies et le diagnostic des malades. "Les pays africains n'ont pas les moyens ni le savoir-faire pour diagnostiquer à temps une épidémie et la contrôler", affirme de son côté le Dr Lila RAHALISON, responsable de l'Unité Peste à l'Institut Pasteur de Madagascar. Hormis Madagascar qui a mis en place un système de surveillance très efficace, les pays africains concernés par la peste ne sont pas très organisés Ce n'est pas une priorité pour eux par rapport au sida, au choléra ou à la dysenterie qui font beaucoup plus de ravages ", souligne-t-il. (Jeune Afrique 10/09/04)

Peste : 32 districts sanitaires sur 111 abritent encore des foyers. Sur les 111 districts sanitaires, 32 abritent encore des foyers de peste et depuis le début de l'année, sur les 500 cas suspects enregistrés, 118 ont été confirmés. Rappelons que le nombre de cas suspects et de cas confirmés ont accusé une légère baisse par rapport à celui de l'an dernier : 933 cas suspects dont 323 confirmés. Madagascar figure ainsi parmi les pays d'Afrique où la peste est endémique et sévit toujours. Mais Madagascar dispose d'un dispositif de surveillance sérieux, faisant de la Grande île le pays leader dans ce domaine par rapport à d'autres pays d'Afrique concernés par le même problème. Pendant les deux prochaines années, une étude sera menée à Madagascar sur le traitement de la peste ou plus précisément, sur l'utilisation de la gentamicine dans le traitement de la peste. (...)

L'importante collaboration américaine dans cette étude s'inscrit notamment sur le compte d'une aide apportée par des représentants d'un pays où la peur des attaques bioterrorismes a rendu davantage primordiale la maîtrise de toutes les données sur la peste, ainsi que les techniques de sa surveillance et de sa prise en charge (Midi 29/09/04)

Sida : 20 districts classés à haut risque. Le taux d'incidence du sida est estimé à plus de 1% dans l'ensemble du territoire malgache. Par rapport aux autres pays, l'ampleur de cette maladie est jugée relativement faible à Madagascar. Toutefois, dans certaines régions de l'île, la situation est devenue très alarmante. Actuellement, 20 districts sont classés à haut risque. Pour renforcer les actions préventives dans ces districts, le Comité national de lutte contre le VIH/SIDA (CNLS) bénéficiera d'un nouveau financement, s'élevant à 13.415.118 \$, du Fonds Mondial (GFATM). Afin de maintenir un faible taux de prévalence, les activités de prévention seront principalement orientées vers le dépistage volontaire. Mais parallèlement, si le test révèle un statut sérologique négatif, il incitera les personnes non contaminées à adopter une attitude plus saine pour garder ce statut. Les opportunités d'accès aux centres de conseils et de dépistages volontaires (CTV) vont-elles être multipliées. Il est prévu l'aménagement de 16 autres CTV, pour renforcer les 4 sites actuellement en activité. En outre, des mesures de prévention universelle seront prises dans ces 20 districts pour soutenir les actions de prévention. Il s'agit du renforcement de la sécurité transfusionnelle et de la vulgarisation de l'accès gratuit aux préservatifs dans les formations sanitaires de ces localités. (Midi 27/09/04)

Campagne nationale vaccination contre la rougeole (Hiaka 2004) : dans tout Madagascar, 7.560.202 enfants âgés de 9 mois à 14 ans révolus sont à vacciner du 13 septembre au 8 octobre. Ils représentent 95 % des enfants de cette tranche d'âges. Plus de 7 millions USD soit environ 71 milliards Fmg sont mobilisés pour assurer la campagne. Le fonds en question provient de l'OMS (Organisation mondiale de la santé) pour un montant de 1.900.000 USD, de l'UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l'enfance) à 4.798.567 USD, de l'USAID (Agence internationale américaine pour le développement) à 25.000 USD. Le Gouvernement malgache participe également pour une valeur de 351.621 USD (Tribune 13/09/04). On estime que le nombre de cas de rougeole à Madagascar s'élevait à 350 000 en 2002. Mais parce que 2 enfants sur 5 ne sont pas complètement vaccinés, le risque d'épidémie est élevé. Madagascar s'est engagé dans l'élimination de la rougeole", a proclamé le Président Marc RAVALOMANANA, lors de la cérémonie de lancement "Nous sommes un pays qui tient ses engagements, en particulier envers les enfants"(Tribune 14/09/04)

Malnutrition : "Projet Linkages", sept ans d'expérience dans la promotion de la santé et la nutrition. A Madagascar, la malnutrition engendre un problème de santé à la fois publique et socio-économique. Elle constitue la principale cause de la mortalité infanto-juvénile pour 54%. Un enfant sur dix meurt dans ses douze premiers mois et un sur six enfants meurt avant d'avoir cinq ans. Grâce au projet Linkages, financé par l'Usaid, cette situation a connu une nette amélioration. Le projet Linkages opérationnel depuis 1997 a axé ses activités sur la promotion de la nutrition et de la santé. Selon les recommandations émanant de l'OMS et de la Politique nationale de nutrition, les nourrissons de la naissance à six mois doivent être nourris exclusivement au sein, l'ignorance de la pratique de l'allaitement maternel étant l'une des principales causes de la mortalité infantile. Seule la moitié des enfants de moins de six mois sont nourris exclusivement au sein ce qui leur évite en effet de contracter les maladies fréquentes chez l'enfant, dont certaines sont assez compliquées comme les maladies infectieuses. (Les Nouvelles 24/09/04)

La filariose lymphatique menace dans la région Sud-Est : encore dénommée éléphantiasis, cette maladie gagne du terrain et menace des milliers de personnes résidant dans cette zone. A l'heure actuelle, on recense plus de 465 personnes hospitalisées. Certaines sont déformées, d'autres sont amputées de leurs membres. De ce fait, les lits d'hôpital commencent à être insuffisants. Il en est de même pour les médicaments ou autres instruments malgré l'appui technique et financier

de religieuses. La plupart des personnes infectées sont issues des couches défavorisées et n'ont pas les moyens de se soigner dans la capitale ou se faire évacuer Outre-Mer. Menaçant plus d'un milliard de personnes dans à peu près 80 pays, la filariose prévaut notamment dans les zones tropicales et subtropicales. Due à une piqûre de moustique, cette maladie se traduit par l'hypertrophie, c'est-à-dire un gonflement excessif, de la jambe ou du bras, des organes génitaux, de la vulve et des seins. L'urbanisation rapide et sauvage, qui crée de nombreux gîtes larvaires pour les moustiques vecteurs de la maladie, est aussi à l'origine de la filariose. (La Gazette 24/09/04)

Un seul service de neurochirurgie à Madagascar : Madagascar ne dispose que d'un unique service de neurochirurgie pour environ 17 millions. Ce qui ne correspond pas aux normes internationales stipulant qu'un service de neurochirurgie possède au minimum 3 neurochirurgiens pour 600.000 habitants. Ayant une capacité d'accueil de 42 lits, le service est assuré par neuf médecins. 1488 personnes ont été hospitalisées dont 317 opérées en 2003 et 1476 consultations externes ont été effectuées. (Les Nouvelles 24/09/04)

Le LSFM se lance dans une "Opération de lunettes" Le problème de la cécité touche 90 % de la population. Environ 80.000 individus sont atteints de déficience visuelle à Madagascar et 15.000 nouveaux cas de cataracte sont détectés chaque année. Notons, en outre la pénurie de personnel qualifié (soit un ophtalmologue pour 800.000 habitants) en santé oculaire ainsi que l'approvisionnement limité en médicaments essentiels et en technologies modernes pour prévenir et soigner la cécité. Seulement 14.000 personnes ont pu retrouver la vue grâce à l'opération de la cataracte depuis cinq ans, mais c'est encore peu par rapport aux 80.000 cas recensés. C'est la raison pour laquelle l'association LSFM initie ce projet de lunettes qui est complémentaire avec la lutte contre la cataracte. Les prix seront à la portée de tous, avoisinant les 20.000 Fmg et les élèves scolarisés, les ouvriers, les adultes et les individus en difficulté constituent les cibles du projet. (Les Nouvelles 25/09/04)

Plusieurs mois après leur passage, les cyclones Elita et Gafilo laissent encore des séquelles. Le secrétaire national exécutif du Conseil national de secours, CNS, le colonel Jean RAKOTOMALALA dresse en deux chiffres un bilan global du désastre. "Les deux cataclysmes naturels ont détruit, en partie ou en totalité, 72% des infrastructures de base du pays, principalement les routes, les bâtiments publics, les hôpitaux, les écoles, les ponts... 11 millions de personnes ont été prises en tenaille par ces cyclones dévastateurs qui ont traversé de long en large le pays". Devant l'ampleur du désastre, le gouvernement a décidé de faire appel à l'aide internationale. Le colonel Jean RAKOTOMALALA et son équipe ont tenu à ce que la gestion de ces vivres, matériels, équipements d'urgence, et fonds alloués aux sinistrés se fasse dans la transparence la plus totale. Le Fonds monétaire international, FMI, a débloqué 10 millions de dollars supplémentaires en plus de son appui au titre du Fonds de réduction de la pauvreté et de la croissance, FRPC. Les actions de secours ont été organisées avec le concours du Fonds d'intervention pour le développement ou FID. (L'Express 27/09/04)

Production de bananes : menace pour les revenus de 600 000 foyers. Depuis 1998, la maladie de Panama, sous le nom scientifique de *Fusarium oxysporum*, a fait sa réapparition dans la côte orientale du pays. En 2003, 600 000 foyers tirent leurs revenus à partir de la plantation de bananes dans cette partie de Madagascar (province de Toamasina et celle de Fianarantsoa). Les enquêtes menées ont fait constater que la production de bananes a diminué au 1/6 car un pied de bananier peut donner jusqu'à 70 à 95Kg alors qu'affecté par cette maladie, sa production peut régresser à 15 Kg. Le manque d'entretien des bananeraies accompagné par la dégradation de la fertilité des sols ont favorisé la ré-infestation et la propagation des agents. L'objectif général de redressement de la situation vise à améliorer, du point de vue qualitative et quantitative, la production de bananes pour contribuer à l'accroissement du niveau de vie des intervenants de la

filière, car la production et la commercialisation de ces fruits conditionnent la vie de près de 3 millions d'individus (La Gazette 17/09/04)

Famine dans le sud : Le SAP recommande un stock de sécurité. L'extrême sud a été épargné, cette année, par la famine ou kere. A preuve, 13 seulement sur les 100 communes sont en difficulté alimentaire selon le bulletin SAP (Système d'Alerte Précoce) et confirmé par le chef de projet MBOLA Jean de Dieu lors de notre passage à Ambovombe. Or, durant l'année dernière, elles étaient au nombre de 18 qui avaient besoin d'une aide alimentaire. Et pour éviter le retard des interventions afin de sauver une vie, le SAP recommande la mise en place d'un stock de sécurité. En général, bien que ce bulletin ait déjà averti à temps les différents responsables, force est de constater que l'acheminement des vivres vers la population sinistrée enregistre un retard sans précédent dont les conséquences sont inestimables. Cette année, le SAP recommande une aide alimentaire de 4.000 tonnes pour les communes en difficulté alimentaire, notamment durant la période de soudure. (Tribune 28/09/04)

Au 30/09/04, 1 euro = 12700 Fmg (ou 2540 Ariary)